

Cantonde

Bulletin du Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction • FILPAC CGT



SOMMAIRE

Admissions	3
Assemblée générale du samedi 24 juin 2006	4
Rapports d'activité	
Pour l'AG extraordinaire	35
CR rencontres bilatérales	38
Placement	52
Comités syndicaux	54
Débat	
Les choses pressent	56
La petite frappe	58
Luttes	
L'Argus	59
International	
Bolivie	61
Oaxaca	62



COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL 2006-2007

Secrétaire délégué : Eric Moreau

Secrétaire adjointe : Elisabeth Proust

Secrétaire au placement : Lionel Rousseau

Représentant à l'Inter : Hervé Lefèvre

Trésorier : Stéphane Violet

Trésorière adjointe : Anne Hébrard

Commission communication et organisation : Juliette Sançois, Hervé Lefèvre

Commission presse périodique : Xavier Monthéard

Commission édition : Jacqueline Martinez

Commission d'aide à la recherche d'emploi : Jacqueline Martinez, Jean-Philippe Casabonne (hors comité)

Commission juridique : Lionel Rousseau

Commission solidarité et relations internationales : Juliette Sançois, Mikel Lapeyre

Responsable du suivi des discussions et négociations relatives au redéploiement syndical : Elisabeth Proust

Délégué aux publications syndicales : Mikel Lapeyre

Chargé des relations avec Formacom : Xavier Monthéard

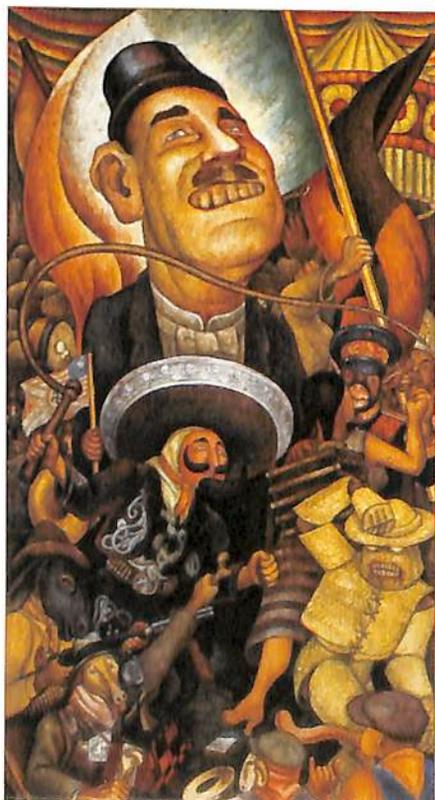
En plus du secrétaire délégué, les cinq membres du comité syndical présents au conseil d'administration de Formacom sont : Duprey, Lapeyre, Le Hyarric, Sançois, Zivohlava.

Chargé des relations avec Correcteurs.com : Jean-Marc Duprey

Mandaté par le comité pour représenter la catégorie (avec les secrétaires et le délégué du personnel) auprès de la direction des *Échos* : Éric Zivohlava

Permanence, accueil : de 16 heures à 18 heures

- lundi : Elisabeth Proust
- mardi : Jacqueline Martinez



Assemblée générale extraordinaire

Samedi 16 décembre 2006 à 13 heures

suivie d'une

Assemblée générale ordinaire

Salle Léon-Jouhaux, 67, rue de Turbigo 75003 Paris

Rappel : la salle ferme impérativement à 18 heures.



El Alto, Bolivie, 2006.

PROPOSITIONS D'ADMISSIONS EN DÉCEMBRE 2006

Candidats

Bouda Safia
Fayet Bénédicte
Féjoz Olivier
Basiret Françoise
Delacroix Michel
Afiri Nasser

Parrains-marraines

Jocelyne Ginestet
Jean-Marc Duprey
Christine Bolton, Christophe Baffier-Candès
Stefan Viaux-Peccate
Hervé Lefèvre
Fanny Darius

**La liste de diffusion et le site du syndicat sont en reconstruction.
Attention, Merdoduc@ n'est pas une marque syndicale.**

R A P P E L

Le montant de la cotisation mensuelle est de 1 % du salaire net. Le minimum de cotisation est fixé à 6 euros. Chaque nouveau syndiqué doit acquitter, conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, un droit d'admission de 10 euros. Ces sommes ont été fixées en fonction de la quote-part minimale que, pour chaque syndiqué, nous reversons à la Filpac, notre fédération de rattachement à la CGT.

Cartes, timbres et quittances sont remis en main propre. En cas de paiement par envoi postal, merci de préciser la durée de cotisation (au dos du chèque).

Assemblée générale

du 24 juin 2006



École primaire dans un village maya. Tatin, Guatemala, 1998.

[Isabelle Petit préside la séance.]

Début de l'assemblée générale ordinaire à 14h45.

Isabelle Petit. – On va commencer avec le rapport du trésorier.

Stéphane Violet. – J'ai écrit dans *Cantonade* un rapport qui présente les points essentiels du précédent exercice comptable et je dois vous avouer que je n'ai pas préparé d'autres éléments, qui auraient pu être oubliés, ou nécessiter des précisions particulières, à présenter oralement à la présente assemblée.

Comme je l'ai écrit, s'il y a à votre sens des omissions, ou des questions dans le cadre du débat de l'AG, j'essaierai d'y répondre pour la compréhension des éléments comptables. Je voudrais juste aborder un point qui peut paraître dérisoire compte tenu des débats qui nous occupent, c'est anecdotique si on veut. Bon... on a plusieurs fois répété que les camarades qui partent avant l'âge légal de la retraite dans le cadre d'un plan, que ce soit la Caats ou le Recapp, restent aux yeux de la loi des actifs, et donc aussi aux yeux du syndicat. Par conséquent, sauf difficultés particulières qui surgiraient précisément au moment de partir en préretraite, il serait bon de se considérer toujours comme actif et de verser ses cotisations au syndicat. Je dis ça parce que parfois des camarades disparaissent de la circulation et réapparaissent chez les retraités. Ce sont donc des camarades qui après plusieurs années de non-cotisation redeviennent membres de plein droit à travers la section des retraités. Je sais bien qu'il vaut mieux avoir des militants à la section des retraités que pas de militants du tout, mais disons que sur le principe, même s'il n'y a pas beaucoup de cas comme ça, ça m'a un peu interpellé. Je me suis dit qu'il y a des gens qui n'ont jamais répondu à nos relances, qu'on a fini par déclarer radiés, et qui finalement réapparaissent dans une autre structure du syndicat. Je trouve plutôt méritoire de leur part qu'ils s'intéressent toujours au syndicat une fois préretraités ou retraités, mais c'est vrai qu'il y a un petit souci, notamment quant à la légitimité de leur vote.

C'est-à-dire que des personnes radiées vont réapparaître comme votants via la section des retraités. Donc je fais appel tout simplement à leur sens syndical pour éventuelle-

ment, ne serait-ce que symboliquement, rattraper leur retard de cotisations. Bon, ce n'est pas un casus belli. Je peux répondre maintenant à vos questions si vous en avez, ou au cours du débat quand elles surgiront.

Annick Béjean. – Cette histoire de retraités, c'est un peu compliqué. Figurez-vous que, moi, quand je suis devenue secrétaire des retraités, je n'étais pas à l'âge de la retraite, et je n'y suis toujours pas. Ce qui fait que j'aurais été secrétaire d'un syndicat auquel je n'appartenais pas, d'une section à laquelle je n'appartenais pas. C'est donc un peu compliqué, et d'ailleurs, à une époque, je votais pour les actifs et non pas pour les retraités. Je ne pouvais même pas voter pour moi. J'étais secrétaire de la section des retraités. Et donc, je ne sais plus avec quel comité, on avait décidé, quand quelqu'un ne travaille plus, plutôt que de le voir partir, souvent des actifs ont des rancœurs contre le syndicat des actifs et puis préfèrent venir chez les retraités. Il vaut mieux qu'ils viennent chez les retraités que de se barrer ou partir dans la nature. Cela dit, Stéphane, je ne vois personne qui a été radié et qui est dans notre section. Il ne s'agit pas de faire de la délation, bien sûr. Tu me chuchoteras ça à l'oreille s'il y a quelqu'un qui a été radié, ou alors ce sont des gens qui restent un moment sans payer leurs cotises et puis qui nous téléphonent, et qui disent je cotise où ? je dis bon, eh bien chez les retraités, quoi ! Mais c'est vrai que c'est absurde d'aller à la section des retraités et de ne pas y cotiser. De ne même pas pouvoir voter pour eux ! C'est un peu absurde et il faudrait donc peut-être qu'à nouveau les retraités et les actifs puissent un peu se réunir pour faire la lumière sur cette affaire. Parce qu'il y a pas mal de gens qui ne sont pas à la retraite et qui sont chez nous, et qui cotisent chez nous, dont moi ! C'est quand même embêtant, en tant que secrétaire des retraités, que je ne vote pas pour moi et que je ne cotise pas à la section des retraités. Enfin, il faudra qu'on se voit pour qu'on discute de ça.

Isabelle Petit. – Claire ?

Claire Delenclos. – Oui, j'arrive. Bonjour à tous, j'ai une question, ça va ? Ça marche ? j'ai une question dans *Cantonade* de la commission de contrôle au trésorier : « *Aucun représentant de la trésorerie du syndicat n'était présent, cela est fort dommage, il faudrait faire autrement lors de la prochaine réunion*

de la commission de contrôle. » Y a-t-il eu « une prochaine réunion de la commission de contrôle » ?

Stéphane Violet. – Oui, il y aura un rapport.

Claire Delenclos. – Y a-t-il eu un représentant de la trésorerie ?

Stéphane Violet. – Oui...

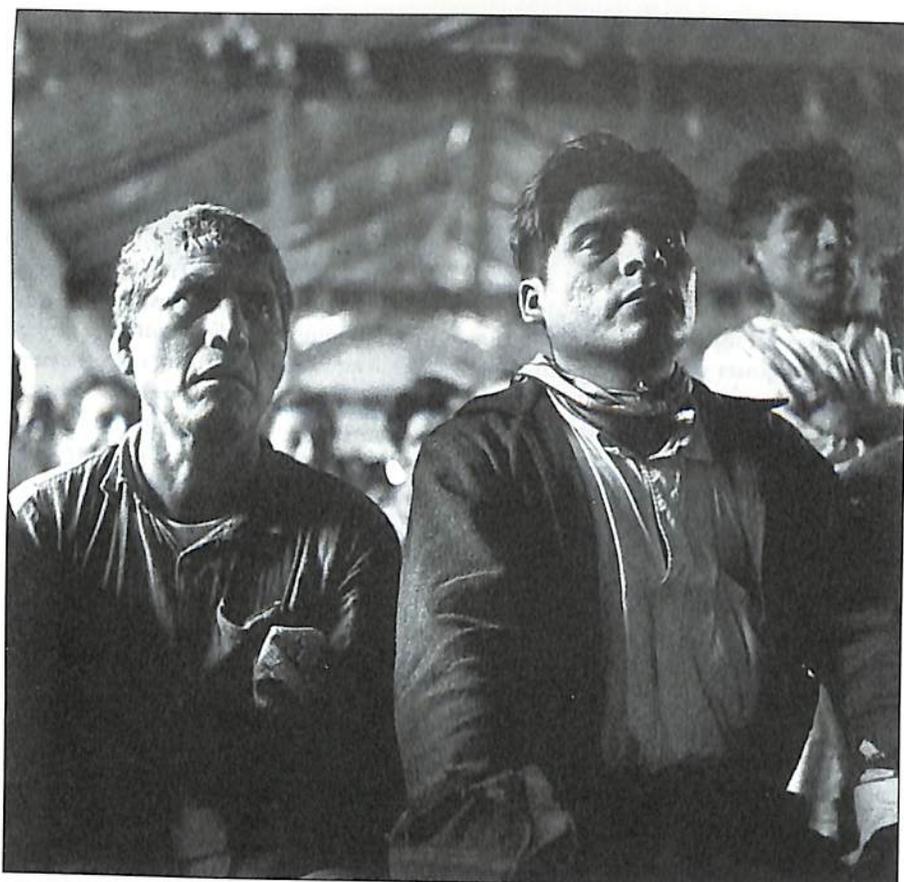
Claire Delenclos. – Très bien. Qu'a-t-il été répondu à la question « *le don de 1 100 euros fait à l'association le Jargon libre n'est expliqué que fort succinctement et nous ne disposons d'aucune facture concernant un achat de matériel* » ? Il a été répondu à chaque fois. Bon, très bien. On répond à la commission de contrôle.

Un retraité. – Chers camarades, je voudrais simplement préciser que dans les statuts il est prévu que quand on part à la préretraite, je ne sais pas si ça existe toujours, à cinquante-sept ans, jusqu'à l'âge de la retraite on paie ses cotisations au syndicat. Étant donné que les salaires sont à peu près les mêmes que quand on travaille, une fois qu'on est chez les retraités, les statuts prévoient qu'il n'y ait pas de cotisations obligatoires, mais bien sûr il est demandé à tous les retraités une participation. Notamment parce qu'ils sont abonnés à divers périodiques syndicaux. Nous faisons aussi, nous ne l'avons pas fait souvent mais nous l'avons fait, une recherche auprès de tous les adhérents pour leur demander s'ils sont toujours intéressés par l'activité de la section des retraités. On ne le fait pas avec ceux qui payent régulièrement, bien sûr, on le fait auprès de ceux qui ne donnent pas signe de vie, surtout sur le plan pécuniaire et selon ce qu'on nous répond. Si l'on nous répond, en général c'est positif ; si l'on ne nous répond pas, on arrête. Le camarade est automatiquement radié de la section, le camarade n'est plus du tout syndiqué, voilà. Mais il serait bon que l'on se rencontre pour ça, pour faire le point là-dessus, si effectivement il y a des camarades qui ont été radiés avant d'être retraités et qui viennent chez nous, c'est un petit peu embêtant quand même, même beaucoup. Voilà.

Isabelle Petit. – Des questions ?

Stéfan Viaux-Peccate. – Bonjour. Je vous lis le rapport de la commission de contrôle qui s'est tenue le 15 juin 2006, il a été rédigé par Christine Champain et Joël Quéré.

« La commission de contrôle s'est réunie le 15 juin 2006 en présence du trésorier, Stéphane Violet. La vérifica-



Réunion du Conseil suprême indigène, Mexique, années 50.

tion des dépenses a été faite pour la période du 5 octobre 2005 au 6 juin 2006. Hormis en toute fin de période, en attente, tous les justificatifs de dépenses ont été fournis, les sommes inscrites sur le chéquier correspondent auxdits justificatifs. La commission a pu constater la bonne tenue des documents, ce qui facilite son travail.

Observations sur les dépenses

Frais de téléphone. Toujours le même refrain. Ouille, ouille, ouille, ça douille ! Bien sûr, l'usage généralisé du portable, le contexte difficile (notamment pour le placement) tirent vers le haut. Mais, de nouveau, la commission appelle à la modération. Une suggestion : fournir à tous les membres de la commission avant sa prochaine réunion le total des dépenses pour les postes principaux, fixes et permanence, mobiles, secrétaire et secrétaire au placement, pour la période qui sera à examiner.

Correcteurs.com. Il importera de dresser un bilan et d'évaluer les perspectives d'avenir. La commission propose que se tienne début 2007 une réunion du comité à cet effet où ses membres seraient conviés à titre consultatif afin de décider ou non la poursuite d'un soutien financier.

Matériel. Rien à redire sur l'achat

d'un nouveau matériel informatique pour remplacer l'ancien tombé en rideau mais pour bien faire on pourrait peut-être fournir à quelques comitards une formation de base pour en tirer le meilleur parti. Un peu d'organisation ne nuit pas. On y reviendra. Par ailleurs, l'utilité de l'achat d'un ordinateur portable pour l'élaboration de *Cantonade* n'est pas contestée : accès facile, compatibilité matérielle et polices avec l'imprimeur puisqu'il est établi que ce matériel reste à disposition du syndicat.

Prêt. Un suivi régulier et clair a permis de constater le bon remboursement des prêts consentis pour la période considérée. Cela étant, un défaut de répartition entre cotisations et remboursement lors d'années précédentes a entraîné un certain flou et, pour bien faire, il faudrait tout remettre à plat, surtout dans l'hypothèse d'une mutation. Un sacré boulot ! Mutation, c'est si d'aventure le syndicat venait à périr. Quoi qu'il en soit, la commission demande qu'il lui soit remis, ainsi qu'au secrétaire, un état récent des prêts en cours établi par notre cabinet comptable avant sa prochaine réunion. Un rappel de principe, il faut être à jour de ses cotisations pour solliciter un prêt.

Frais d'avocat. Le syndicat, et c'est bien normal, soutient des syndiqués en litige avec leur employeur et prend à sa charge les frais d'avocat lorsque c'est nécessaire. En cas de succès avéré devant les tribunaux, le syndiqué doit rembourser les sommes engagées. La commission demande au trésorier de lui fournir une mise à jour des avances consenties pour la prochaine réunion.

Frais de fabrication et d'envoi du matériel électoral. Une meilleure préparation aurait permis des frais plus modérés. Il conviendrait, là, c'est une rengaine, de nommer un chargé d'organisation pour anticiper quelque peu sur certaines tâches et, sachant que le trésorier et son adjoint ont déjà fort à faire, de confier à cet organisateur ce qui ne relève pas vraiment de la trésorerie : gestion du fichier des adhérents, par exemple.

Fait à Paris, le 19 juin 2006. »

Isabelle Petit. – Des questions ? Vote du rapport du trésorier (*inaudible*). On passe aux admissions. Stéphane.

Stéphane Violet. – Bon, en fait, je répète souvent ce qui est déjà écrit. Pour ceux qui ont lu la page relative aux admissions dans *Cantonade* donc, il y a cinq propositions actées par le comité syndical. Je les lis. Par ailleurs, on m'a remis au début de l'AG une demande d'admission. La seule chose qui me gêne un peu, c'est qu'il y a bien les fiches de paie et des marraines, mais le comité n'a pas eu l'occasion d'acter cette candidature et de l'étudier précisément avant de vous la soumettre. Donc je ne sais pas précisément dans ces cas-là ce qui est le mieux, mais ce serait peut-être plus prudent d'attendre la prochaine AG pour acter effectivement cette admission.

Fanny Darius. – On inclut éventuellement cette demande-là et puis on votera après.

Je voudrais juste présenter la candidate, qui est ici présente : Nacera Afiri, qui a toujours travaillé comme correctrice au Pays basque, elle demeure à Bayonne. Je devrais dire « la jeune candidate » puisqu'elle a quarante ans, elle a encore pas mal de temps à travailler devant elle. Nacera a travaillé dans le secteur de l'édition basque. Avec qui d'ailleurs elle est en procès, lequel d'ailleurs n'est pas terminé. Les camarades qui travaillent au Pays basque et même certains qui viennent ici travailler dans les permanences parisiennes la connaissent. Bon, elle sait qu'elle n'aura pas de

travail par la permanence et que le syndicat est en déconfiture. Je ne vais pas y revenir, je me suis déjà exprimée comme précaire et comme femme travailleuse sur cette question-là. Je souhaite que le syndicat l'admette, je regrette de ne pas avoir pu présenter sa candidature en bonne et due forme au comité en raison de la distance et du temps. Le projet de Nacera, c'est de se présenter à Formacom, de suivre le stage de d'éditrice-correctrice de deux mois et demi, pour être mieux en mesure de réussir le test à l'issue du stage. Isabelle et moi, nous sommes ses deux marraines. Isabelle qui a quand même siégé pendant... on ne va pas dire pendant combien d'années ni de décennies au comité. Donc, sur la bonne recommandation d'Isabelle, je pense qu'on peut accepter Nacera. Moi, je n'ai que cinq ans de syndicalisme CGT et pas mal de boue dans mes sabots... Voilà. Je demande qu'on l'accepte, l'assemblée générale étant souveraine, et qu'on fasse confiance à ses marraines.

(Salle : brouhaha.)

Annick Béjean – Il y a des règles ! Il y a des règles pour les admissions, Éric.

Éric Moreau – Il ne s'agit pas du tout d'un jugement de valeur concernant cette personne. Il y a des règles d'admission au Syndicat des correcteurs, les admissions, même orales présentées à l'AG, qui n'ont pu être inscrites dans le bulletin, sont d'abord présentées au comité syndical. Et le comité syndical les examine. Les admissions à l'assemblée générale, s'il n'y a pas d'opposition, on les accepte. Là, c'est une question de temps, de pure forme, mais les formes, les statuts, ça existe. Les règles, ce sont celles-là. Le comité dès qu'il se réunira fera les vérifications si c'est nécessaire et statuera sur cette admission, et cette admission sera présentée à la prochaine assemblée générale.

Annick Béjean – Il y a des règles... (Inaudible.)

René Berthier – C'est vrai qu'il y a des règles à respecter et que les règles il faut les respecter, je propose néanmoins un compromis. L'assemblée générale acte la demande d'admission de la camarade, qui est probablement déjà syndiquée, je sais pas, à la CGT ?

Fanny Darius – Oui

René Berthier – Bon. Dans ce cas-là, il y avait... il semble me souvenir qu'il y avait une règle qui disait que les camarades qui demandent l'admis-

sion au Syndicat des correcteurs et qui étaient à la CGT pouvaient adhérer en quelque sorte de droit et conserver leur ancienneté syndicale. Tu parles du SNJ-CGT ou du SNJ tout court ?

Fanny Darius – Non, du SNJ tout court ?

René Berthier – Ah oui, d'accord, enfin je propose néanmoins un compromis, que l'admission de la camarade soit actée et que les règles statutaires soient appliquées, c'est-à-dire l'examen des feuilles de paie, trois mois de feuille de paie, etc., ou six, je sais plus, excusez-moi, et qu'à la prochaine assemblée générale cette admission soit confirmée. Ce qui fait qu'on ne donne pas l'impression de rejeter une demande d'admission. De sorte que, si la camarade a des problèmes syndicaux, le syndicat puisse les prendre en charge, avec son entreprise. Ça me semble être un compromis honorable, en tout cas.

Jacques Dumeunier – J'avais pris la précaution de me munir des statuts pour un autre sujet qu'on va aborder tout à l'heure mais donc ça tombe bien. Mais donc, moi je lis article 4 : « Les propositions de syndicalisation sont publiées dans le bulletin et soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire. Toute proposition contestée est réexaminée par le comité syndical et peut être représentée de nouveau à une assemblée générale ultérieure qui statue par un vote. » C'est la même règle que pour les motions, c'est-à-dire qu'une motion pour être recevable doit être publiée dans le bulletin pour que l'ensemble des syndiqués puisse en prendre connaissance et la contester ou pas. Les admissions, c'est pareil. Cela dit, il y a une possibilité de compromis, comme dit Berthier, puisque l'article 5 dit : « Le candidat à la syndicalisation admis comme stagiaire par le comité syndical doit verser un droit d'admission égal à deux cotisations mensuelles. Sa syndicalisation ratifiée par l'assemblée générale, il règle ses cotisations à compter de son admission comme stagiaire. » Donc on peut l'admettre comme stagiaire et ratifier son admission à la prochaine assemblée. Mais, pour la ratification, il faut publication. Parce que n'importe quel syndiqué doit pouvoir avoir la possibilité de contester l'admission de quelqu'un.

Isabelle Petit – Bon, alors, la proposition telle qu'elle a été formulée, qui est pour ? Qui est contre ? Qui

s'abstient ? On passe au rapport d'activité du secrétaire.

(Salle : inaudible.)

Éric Moreau – Autant rentrer dans le vif du sujet tout de suite. Un métier, un statut, un syndicat, c'est un vieux mot d'ordre.

Le métier. Mais le métier, ce n'est plus seulement le Syndicat des correcteurs qui le défend, mais aussi le Comité inter. Je m'explique, le diplôme d'État de lecteur-correcteur délivré par Formacom. Diplôme sur lequel se fonde le métier de correcteur/lecteur-réviseur, métier reconnu dans les accords du 30 novembre 2004 et suivants. Je lis, ce sont les accords du 30 novembre : « Le niveau de formation requis, diplôme d'État de lecteur-correcteur ou équivalent. » Or le diplôme d'État n'existe plus ; il s'agit maintenant de l'enregistrer au répertoire national des métiers. Formacom a entamé une démarche à cet effet, il y a maintenant quatre ans. Mais les choses ont changé avec les accords du 30 novembre et la création de la CPNE (Commission paritaire nationale de l'emploi). C'est à la CPNE qu'il faut adresser le dossier, CPNE qui émet un avis quant à la validité du diplôme et à la nécessité du métier de correcteur en presse. J'ai ici la copie d'une lettre adressée par la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle), l'organisme d'État qui a en charge le répertoire des métiers, à la CPNE, et je vous en fais lecture car cela vaut son pesant de cacahouètes. La lettre de la CNCP est adressée à la CPNE, le président de la CPNE c'est Jean-Paul Peignier, je pense qu'il y en a un certain nombre ici qui le connaissent, l'ancien directeur technique du *Figaro*, aujourd'hui directeur général du *JO*. Lettre également adressée au vice-président Michel Brunot, il y en a aussi un certain nombre qui le connaissent, c'est l'un des secrétaires de la Chambre typo-Info'Com. (Lecture du courrier de la CNCP à la CPNE, voir page 32.)

La CPNE, c'est comme son nom l'indique une commission paritaire, le président, c'est un patron, le vice-président, un salarié qui est au bureau de l'Inter. À la prochaine réunion de la CPNE, comme on n'a pas eu le dossier en temps utile, elle ne pourra pas encore donner d'avis à la CNCP pour inscrire le métier de correcteur dans le répertoire des métiers de la presse. Le métier de correcteur ne dépend pas que du Syndicat des correcteurs mais de la commission paritaire, de

l'Inter. Le métier, en résumé, c'est aussi l'Inter.

Le statut. Je vais vous lire maintenant la lettre de Jean-Pierre Guérin, président de la commission technique du SPP, adressée au secrétaire du Syndicat des correcteurs, c'est un mail que j'ai reçu hier à 20 h 30. Il a voulu l'envoyer juste avant l'AG... (*Lecture du mail de Jean-Pierre Guérin, président de la commission technique du SPP.*)

Les autres catégories du prépresse, en particulier les photocompositeurs, les typos, sont devenus secrétaires de rédaction, voir la déclaration du SPP du 7 mars 2006 qui est publiée dans *Cantonade* à la page 26. Pour nous, ça ne suffit pas. Se borner à dire que l'on passe seulement journalistes ou secrétaires de rédaction, ça ne suffit pas. Notre métier est déjà inscrit dans la convention nationale des journalistes : c'est rédacteur-réviseur. La définition du rédacteur-réviseur dans la convention nationale des journalistes est quasi identique à celle de lecteur/correcteur-réviseur retenue dans l'accord du 30 novembre, et le paradoxe est bien là. Notre métier existe dans l'accord du 30 novembre, dans la convention nationale des journalistes et dans l'article L. 761.2 qui porte sur la définition du journaliste. Le Code du travail précise en effet que les rédacteurs-réviseurs sont assimilés aux journalistes professionnels en tant que collaborateurs directs de la rédaction. Les typos après quatre semaines de formation dans une école de journalisme sont devenus secrétaires de rédaction, tant mieux pour eux ! Et nous nous en félicitons. Mais, pour nous, qui sommes déjà dans la convention nationale des journalistes, le SPP, organisation des patrons de presse quotidienne, hésite à nous appeler par notre nom, à dire ce que nous sommes : rédacteurs-réviseurs. Plus c'est facile, et plus c'est difficile. Tous les ouvriers du prépresse passent journalistes et il ne faut pas dire au SPP qu'on est ce qu'on est : rédacteur-réviseur. Mais aller rechercher l'appellation entreprise par entreprise. Il faut s'entendre avec les journalistes, nous dit le SPP. Et à force de s'entendre c'est un dialogue de sourds avec le SPP. Nous allons utiliser la lettre que je viens de vous lire pour entériner la qualification de rédacteur-réviseur dans les accords d'entreprise. Mais là encore, c'est avec l'appui de l'Inter que le SPP consentira enfin à nous appeler rédacteur-réviseur dans un

accord régional. Donc, le statut accroché au métier, c'est aussi l'Inter.

Le syndicat, c'est aussi l'Inter. Le syndicat est partie constitutive de l'Inter, comme l'indique l'article 39 de nos statuts. Et le syndicat est adhérent de la fédération CGT du livre, du papier et de la communication, comme l'indique l'article fondamental de nos statuts. Or la Filpac évolue en profondeur, comme l'indique le courrier du CEN, collectif exécutif national, que je viens de recevoir et que j'ai pas eu le temps de photocopier, des 6 et 7 juin 2006, et dont je vais vous donner la teneur.

Le premier point, c'est la répartition de la cotisation qui change pas mal de choses pour notre syndicat.

Le deuxième point, c'est l'adhésion à la nouvelle organisation internationale. On se rappelle qu'il y avait des contestations quant à l'adhésion à la CES.

Le troisième point concerne la préparation au congrès fédéral qui devrait avoir lieu en novembre 2007. Donc, statutairement, il faut prévoir une assemblée extraordinaire du Syndicat des correcteurs pour préparer ce congrès.

Le quatrième point, c'est l'adhésion de la Filpac à la convention collective de journalistes après signature de l'accord interprofessionnel.

J'en viens à la deuxième partie de la réunion du 21 juin qui s'est tenue au SPP. Du côté salarié, c'était une délégation de l'Inter puisqu'on était trois correcteurs et qu'il y avait aussi Marc Peyrade. Gérard Letréguilly ne pouvait pas être présent. Le premier point de l'ordre du jour, c'était la qualification de rédacteur-réviseur pour les correcteurs et son application en presse quotidienne. L'application de quelque chose qui existe déjà dans la convention nationale des journalistes en presse hebdomadaire. Et la deuxième partie de la réunion du 21 juin avec le SPP portait sur l'effectif des correcteurs, les départs et les remplacements. Compte tenu de l'âge des capitaines dans la correction, nous avons indiqué au SPP qu'il y avait plus de départs potentiels que de sureffectifs constatés. Que la liste des effectifs de correcteurs faisant partie de la presse quotidienne comprend des piétons mais aussi des permanents et que les éditeurs doivent trouver des solutions sociales et des embauches pour ces permanents. On ne peut pas ajouter d'autres noms à la liste de l'annexe 3,

c'est la liste des effectifs de la presse parisienne, piétons et permanents sauf des oubliés, les oubliés, c'est ceux qui ont été oubliés sur la liste mais qui travaillent déjà, qui ont des feuilles de paie qui peuvent en attester. Ceux qui figurent donc sur cette liste font partie des effectifs de la presse parisienne, mais le SPP n'a pas du tout la même interprétation des accords. Pour le SPP, il n'y aura pas de départs s'il n'y a pas de sureffectifs constatés. Il n'y aura de départs que s'il n'y a pas de remplacements. Le Recapp, disent-ils, n'est pas la préretraite, ni à 50 ans, ni à 52, ni à 56. Tant pis pour les correcteurs s'ils sont vieux et fatigués, tant pis pour les correcteurs s'ils sont un peu moins vieux et non titulaires. Voilà où nous en sommes avec les moyens du puissant syndicat de métier des correcteurs CGT tout seul. Et nous étions même accompagnés de Marc Peyrade à cette réunion et le moins qu'on puisse dire est que ça n'a pas abouti. Sans le rapport de forces de l'Inter dans son ensemble le chemin risque d'être difficile. On peut maintenant s'enfoncer profondément la tête dans le sable et se rebaptiser le syndicat de métier des autruches CGT. Fermer les yeux, s'enfoncer voluptueusement des boules Quiès dans les oreilles et se faire doucement plaisir avec le bout de la « langue » et le « sens de la lutte ». Il y a un moment où il faut se regarder dans la glace. Nous sommes un syndicat de quinquagénaires qui veulent partir, et je n'ai pas dit de sexagénaires sourds et malvoyants. Si avec l'Inter on ne renverse pas la tendance, il ne restera dans quelques années guère beaucoup plus de trente correcteurs CGT en presse parisienne. Si tout le monde part, les correcteurs seront peut-être remplacés, mais pas par notre permanence. Alors trente correcteurs, ça paraît encore nombreux. Mais si on regarde titre par titre, ça fait encore plus... plus petit. Cinq aux *Échos*, cinq au *Figaro*, un à *France Soir*, trois à *L'Équipe*, un à *L'Humanité*, six au *Monde*, dix au *Parisien*, quatre à *la Tribune*. La défense du métier, si c'est pour mieux partir, méfions-nous camarades. Et l'édition ? Il y a l'édition au Syndicat des correcteurs, mais combien de salariés ? L'édition au syndicat, n'est-ce pas plutôt le « syndicat de l'Agessa » ? Sans l'intervention en presse quotidienne, sans l'adhésion en tant que partie constitutive et organisée des correcteurs au Comité inter, on ne sera guère plus que l'amicale

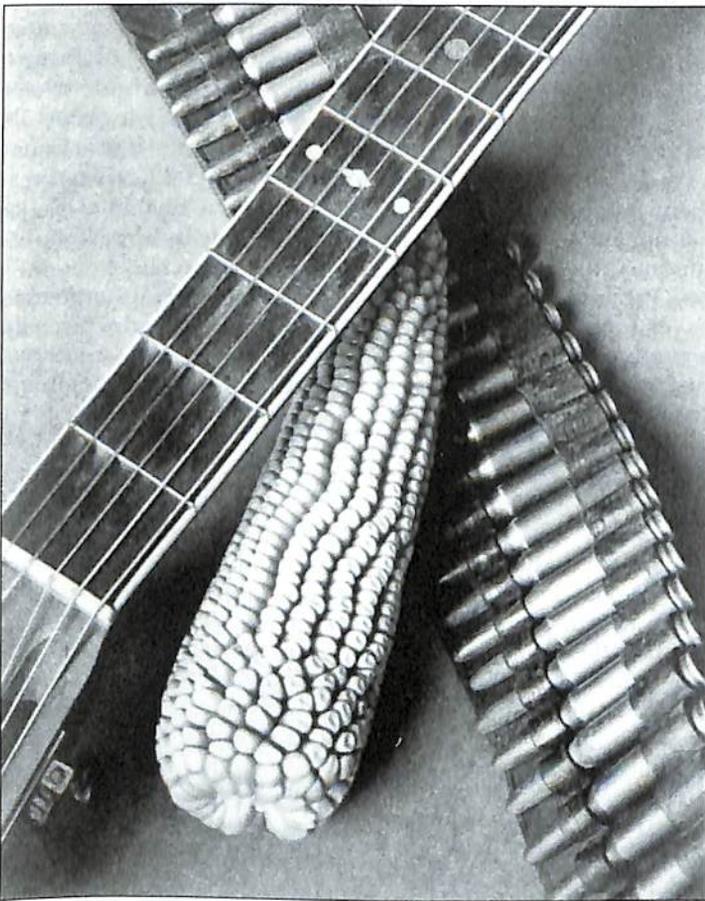
du sens de la lutte et du bout de la langue. Dans le cadre de l'Inter, il va falloir aller rechercher une nouvelle légitimité face aux patrons. Au *Figaro*, la direction va nous imposer l'arrivée de quatre personnels en reclassement interne, dont trois au quotidien, pour remplacer trois départs. Auparavant, on avait quand même titularisé quatre camarades. Deux journalistes ont des salaires équivalant aux nôtres, mais deux ex-documentalistes en sont loin, voir la grille des salaires. La direction compte sur l'entrée au point 155 journaliste qui correspond à environ 2 300 euros. Dans les accords du 30 novembre – bien sûr, les patrons

une phrase clause de revoyure, je cite : « *Les parties feront un bilan de l'application du présent accord dans le dernier trimestre 2006, en prenant notamment en considération les départs potentiels en Recapp.* » Dans les autres titres, nous allons nous servir de la lettre du SPP que je vous ai lue tout à l'heure, même si cela ne suffit pas. On va commencer par ça et essayer d'imposer rédacteur-réviseur, la qualification de rédacteur-réviseur, titre par titre. Mais encore une fois, c'est avec l'Inter. Une motion va probablement vous être présentée par Jacques Dumeunier, compte tenu de mon rapport je pense qu'il faut éviter ce genre de motion qui risque de nous

Isabelle Petit. – Ordre des interventions. Il y a Denis, Chaâbane. Bruno, il y a Bruno après Chaabane. Des questions ? On passe aux questions. Michel Delachair, est-ce qu'il y a un rapport sur l'édition ?

Denis Dutheil. – On peut y aller ? La police a été faite ? Les intervenants sont déterminés ? Bonjour, chers camarades, je vais revenir sur un certain nombre de sujets qui ont été abordés par le secrétaire. Dans l'ordre, et pour être bref. Primo, s'agissant de lecteur-correcteur, vous n'êtes pas sans savoir que du temps de Coforma, donc depuis 1984, il y a eu des modifications dans l'attribution des titres, dans la politique d'attribution des titres professionnels parrainés par les ministères. Donc, on nous a demandé, en 2002-2003, de revoir l'homologation pour trois années, qui se terminait. Nous en demandions le renouvellement, ce qui nous a été accordé fin 2002. Juste après ce renouvellement pour trois ans de l'homologation du titre de lecteur-correcteur, c'est-à-dire dit équivalant au baccalauréat, nous avons demandé, ce qui fait l'objet évidemment d'une ingénierie de la part du ministère du Travail l'intermédiaire de l'Afpa, une décision d'homologation à chaque fois. Il nous a été demandé de revoir la politique du titre de lecteur-correcteur, car le ministère considérait que ce titre relevait plus d'un niveau 3, c'est-à-dire d'un niveau bac + 2, si je ne me trompe pas, que d'un niveau 4.

Nous nous sommes refusés à changer ce niveau pour des raisons qui répondent à l'histoire à la fois du titre et du syndicalisme. Pour permettre, même si c'est en nombre extrêmement réduit, à un certain nombre de gens qui n'ont pas le cursus universitaire, de la plupart des candidats qui se présentent au titre de lecteur-correcteur, de pouvoir quand même le faire à partir du moment où ils ont un minimum de qualifications professionnelles. De qualités pour le faire, qui répondent au test d'entrée sans prendre en compte simplement le fait d'avoir ou pas une licence, même si nous savons très bien que 90 % voire 95 % des gens qui suivent le stage de lecteur-correcteur sont au minimum licenciés, ont souvent un DESS, un DEA quand ce n'est pas une agrégation. Donc, très clairement, c'est un choix politique que nous avons fait, nous ne nous sommes pas contentés d'avoir un choix technique et nous avons là-dessus tenu tête aux fonc-



diront que ça ne concerne que les ouvriers –, un nouvel entrant est au point 80 ouvrier. Le point 80 ouvrier, c'est 2 845,60 euros, je parle en brut. Notre proposition, qu'il soit à la CGT ou pas, c'est que tout nouvel entrant entre au point 80 ouvrier, qui correspond au point 190 journaliste. Qu'il entre au point 80 ouvrier pendant les 220 premiers services, et ensuite passe au point 100.

Au *Monde*, il y a des départs potentiels. Dans notre dernier accord d'effectif,

handicaper vis-à-vis de l'Inter. Même si je comprends les attendus de cette motion. Donc, ce que nous proposons c'est la publication d'un *Cantonade* extraordinaire traitant de ces questions d'orientation syndicale à la rentrée avec les différentes interventions et les différentes propositions d'orientation syndicale. Ce *Cantonade* préparera une assemblée générale extraordinaire qui traitera de la même question. Bon, je reviendrai là-dessus si c'est nécessaire voilà pour le moment.

tionnaires du ministère du Travail. Ils nous ont demandé à ce moment-là, ils comprenaient nos raisons mais ils ne pouvaient plus parrainer, parce que pour eux ce cursus ne correspondait pas réellement à un niveau 4 mais plutôt à un niveau 3.

Donc, ils nous ont demandé d'en faire un titre d'établissement, privé, qui s'appelle donc Formacom, auquel, à partir du moment où il est agréé par la profession, on reconnaît l'appartenance du cursus, etc. On a donc accepté cette démarche qui, pour simplifier, permet l'inscription au registre national des métiers et qui se traduit par ce qu'on appelle un certificat de formation, et non plus un titre de formation au titre du ministère du Travail. De toutes les manières, le ministère du Travail avait décidé de réduire son nombre de diplômes et nous en faisons partie, et de le diviser par cinq. S'ils sont passés de cinq ou six cents titres reconnus à moins de cent reconnus, c'est également dans le cadre d'une politique particulière. Ça s'inscrivait également dans la nouvelle politique de valorisation des acquis de l'expérience, etc. Je passe tous ces détails et ce qui a abouti également finalement au droit individuel à la formation, etc. Tout ça est un peu dans le même fil et dans la même filière. Ce titre alors, entre-temps, et à l'époque où nous avons déposé cette demande auprès de la commission statuant sur l'inscription au répertoire national des métiers, ce dossier aurait dû être instruit quasiment dans l'année, voire au plus tard en dix-huit mois, c'est-à-dire que nous l'avons déposé en février 2004, et donc il aurait dû être traité dans le courant de l'année, au plus tard en juin 2005. À la date où nous en parlons, ce dossier dont il nous a toujours été dit par les différentes personnes qui se sont occupées de son instruction qu'il était parfaitement bien présenté, qu'il correspondait absolument à toutes les étapes...

Le problème, c'est qu'il y a eu trois changements de personnes s'en occupant à la commission nationale. Donc, ils ont pris un tel retard qu'exceptionnellement ils ont publié un décret rallongeant l'homologation par le ministère du Travail du titre de lecteur-correcteur jusqu'à fin 2006, au lieu de fin 2005 qui était la date normale de cessation d'attribution du titre. Pour vous raconter un peu la genèse et la petite histoire. Donc, entre-temps, s'est créée une nouvelle,

ce qui n'existait pas en 2004 et pour répondre à ce que disait Éric Moreau, s'est créée une nouvelle obligation, à savoir la consultation des organismes paritaires patronaux existants. Là, en l'occurrence, la commission permanente de l'emploi au sein du SPP, etc., est devenue un interlocuteur, mais ça, relativement tardivement puisque sa création est postérieure à l'accord du 30 novembre 2004, contrairement à ce que dit Guérin, donc non pas le 30 septembre. La création la commission permanente de l'emploi date du début de l'année 2005, voire peut-être un peu plus tard, le temps qu'elle s'y mette. Évidemment, si nous n'avons pas fourni ces documents à cette commission, c'est tout simplement parce que cette commission n'existait pas au moment où nous avons déposé notre dossier. Entre-temps, on nous a donc demandé de déposer ce dossier en faisant comme si c'était tout à fait étonnant que nous ne l'ayons pas fait.

Malheureusement, je vous rappelle qu'à ce moment-là nous n'en avons pas l'obligation puisque cette commission n'existait pas. Par conséquent, nous l'avons fait... et nous avons eu le malheur de voir renvoyés fin mai-début juin les dossiers que nous avions adressés à Jean-Paul Peynier et Michel Brunò et nous revenir avec la mention inconnus à cette adresse. Nous avons adressé cette demande à la commission permanente de l'emploi, 18, rue du Sentier, qui est inconnue à cette adresse. Voilà. C'est le siège de Médiafor. Il y avait une petite erreur technique sur l'enveloppe, Médiafor n'était pas précisé, mais on ne nous avait pas demandé de préciser Médiafor sur l'enveloppe...

Donc, on pouvait imaginer les choses, y compris pour ces commissions extrêmement importantes dans la profession, qui ont la capacité de se faire faire une petite plaque en indiquant qu'elles siègent à tel endroit. Voilà un peu l'histoire. En conséquence, on l'a fait retourner par coursier express, pour en finir avec cette petite histoire. Effectivement, le prochain titre de lecteur-correcteur ne sera plus un titre homologué par le ministère du Travail, mais ce sera un titre qui aura le droit de figurer dans le répertoire national des métiers, qui aura donc été instruit par la commission nationale de, je ne sais plus son nom précis, mais de ces fameux métiers. Qui siège et qui examine les dossiers au vu de leur utilité. Je vous rappelle pour

la petite histoire que depuis trois mois nous avons dans le stage de lecteur-correcteur qui se déroule actuellement et qui dure 780 heures, donc rien n'a changé sous le soleil. Quatre journalistes du *Figaro* suivent ce stage de 780 heures de niveau 4 pour devenir correcteurs. Alors là, la chose est un peu compliquée puisque, et ça regarde la négociation du syndicat et des délégués du *Figaro*, puisque par anticipation ils allaient devenir correcteurs, mais évidemment avec leur statut de journalistes. Nous étions dans une expérimentation nouvelle, mais c'est simplement pour dire que je ne verrais pas par quel extraordinaire miracle le patronat de la presse parisienne récuserait le diplôme de lecteur-correcteur puisque d'une autre partie ils nous demandent de former les gens qui sont déjà de niveau au minimum bac + 4, bac + 5 quand ils sortent d'une école de journalisme. Voilà pour ces petites affaires qui ressemblent un peu à l'habituel Kafka administratif plutôt qu'à des choses extrêmement sérieuses.

Avec peut-être de temps en temps des petits amusements ou des pieds de nez à nos camarades, alors que nous nous sommes battus pour maintenir ce niveau 4, pour permettre justement à des gens qui n'ont pas systématiquement suivi un cursus universitaire classique de pouvoir accéder à notre métier, à partir du moment où ils en avaient les compétences et les capacités. Je vous rappelle pour mémoire que des gens comme Jean-Pierre Colignon ou Bernard Laygues, qui sont des gens éminemment reconnus dans la profession, doivent avoir en tout et pour tout, hormis leur formation professionnelle, un CAP de typo et peut-être un BEP, au mieux. Voilà. Donc cessons un peu ces couillonades sur les formations et rappelons que le niveau moyen des gens, bien qu'ils aient bac + 5 ou 6 quelquefois et qu'ils suivent le lecteur-correcteur, n'est guère mieux et se révèle même quelquefois inférieur à celui de gens qui avaient le niveau baccalauréat il y a dix ans ou quinze ans. C'est juste une petite pierre dans le jardin d'un certain nombre qui n'arrêtent pas de nous bassiner avec le niveau universitaire. Ça ne veut pas dire évidemment que je ne défende pas la formation universitaire, mais je pense qu'il ne faut pas mélanger tout quant à la formation professionnelle. Ça, c'est la première intervention.

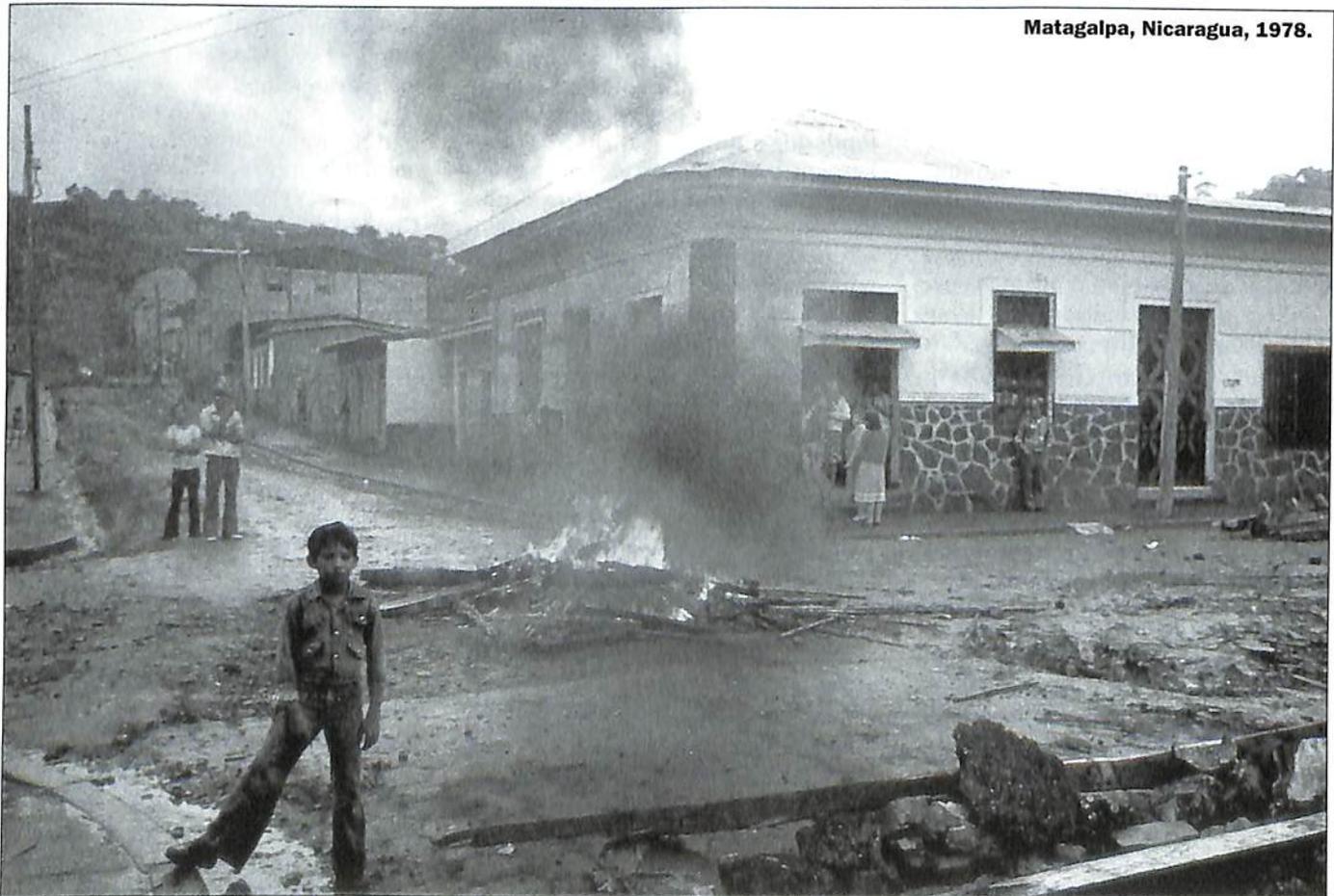
La deuxième s'inscrit dans le droit-fil d'ailleurs de ce qui s'est dit sur le changement de statut. Nous avons été contactés par la direction du *Figaro*, qui nous a demandé carrément de mettre sur pied, alors qu'évidemment il ne s'agit pas d'une formation qui est reconnue puisque c'est une formation que j'ai voulue, je personnalise, excusez-moi, j'aurais pu dire nous pour faire un nous de majesté, mais j'ai préféré dire je, celle de réviseur-éditeur. Parce que depuis trois ou quatre ans, voire un peu plus, on pressentait les évolutions professionnelles qui allaient avoir lieu. En particulier qu'à un moment donné nous serait bien évidemment posée la question, qu'on la juge bonne ou mauvaise est un autre débat, d'ordre syndical mais pas d'ordre professionnel seulement, sur les compétences nouvelles qu'on demanderait aux gens qui interviendraient sur le texte. On a donc décidé de réfléchir au-delà du lecteur-correcteur, et évidemment c'est pensé comme une formation complémentaire et non pas qui remplace le lecteur-correcteur puisqu'on demande que les gens aient au moins une formation de lecteur-correcteur ou l'équivalent pour pouvoir passer

en réviseur-éditeur. Mais nous avons donc commencé à réfléchir à une formation spécifique puisque, bien que cette classification existe dans la convention collective des journalistes, elle est peu ou mal enseignée dans les écoles de journalisme actuellement. Je parle de celle de rédacteur-réviseur. En conséquence, on a tous un peu considéré qu'on avait effectivement une réflexion à mener dans ce domaine, ce que nous avons fait.

Pendant trois ans on s'est retrouvé un peu devant une forme de rejet. En particulier quand un certain nombre de salariés qui voulaient suivre cette formation demandaient un congé individuel de formation et qu'ils passaient devant les commissions professionnelles de Médiafor ou d'autres OPCA. Ils se retrouvaient alors en butte à l'hostilité générale, il n'y a pas d'autre mot, des syndicats de journalistes et de leurs représentants et d'une partie du patronat ou tout ou partie du patronat à l'égard de cette formation puisqu'elle faisait référence à une classification qui n'existait pas, qui était celle de réviseur-éditeur, clin d'œil évidemment à nos camarades d'autres professions du Livre qui, eux, ont butté sur la qualification d'éditeur-

réalisateur. Simplement, la formation proposée, je crois, était infiniment plus, je me permets ce petit commentaire, infiniment plus réfléchi et construite que celle que malheureusement nos camarades typographes ont fabriquée. Et nous ne la partageons pas à 90 % avec les écoles de journalistes mais nous l'assumons intégralement, même si nous étions prêts à en discuter avec certaines écoles de journalisme pour certaines interventions. Il ne nous a pas traversé l'esprit que nous en serions exclus en diminuant en dessous de 50 % de notre taux d'intervention. On peut regretter que sur le papier en fait la formation d'éditeur-réalisateur des camarades typos soit en fait réalisée à 90 % par des écoles de journalistes et à 10 % par Graphisme et communication.

Donc, là-dessus, la direction du *Figaro*, à la suite de discussions avec le Syndicat des correcteurs, et donc son secrétaire, et les délégués de l'entreprise ont ouvert des discussions sur le changement de statut des correcteurs restant au *Figaro*. Et dans ce cas, ce qui semble être, je ne me prononcerai pas, c'est au syndicat de le dire, et y compris au délégué du *Figaro* de vous l'expliquer, je ne dis pas de s'en



Matagalpa, Nicaragua, 1978.

expliquer mais de vous expliquer ce qui a procédé à ce choix. Simplement, en tant qu'école de formation nous avons été approchés par la direction du *Figaro* qui nous a demandé de collaborer avec le CPJ sur l'établissement d'un programme qui s'inspire principalement de notre module de réviseur-éditeur.

On a donc réussi à conclure, il y a deux jours, un principe d'accord avec le CPJ, qui globalement est une formation professionnelle s'adressant aux correcteurs du *Figaro*. On peut imaginer qu'elle pourrait éventuellement s'étendre à d'autres cassetins s'ils en faisaient la demande. Elle est spécifiquement réservée pour l'instant au *Figaro* puisque la convention va être signée par la direction de ce titre. On a là un peu diminué le volume d'heures, mais au lieu des 140 envisagées par un certain nombre de nos camarades au début, nous avons obtenu de la direction du *Figaro* qu'elle s'engage sur une formation de 283 heures. Qui sera ventilée de cette manière : un tiers pour le CPJ, deux tiers pour Formacom. Le tout se faisant dans les locaux du CPJ puisqu'ils sont voisins de ceux du *Figaro*. Je ne vais pas rentrer dans tous les détails, mais sous deux habillages une partie se fera à mi-temps, une partie à temps plein. Voilà. Pour que les choses avancent et que vous compreniez bien que ça possède évidemment un caractère pratique et concret. Et un caractère professionnel qui me semble être inéluctable, ça c'est pour un peu décrire un peu ces problèmes.

Deuxième en entité, dont on a dit peu de chose et dont je trouve d'ailleurs la date de prise, début 2007, un peu tardive, on vous a évoqué Correcteurs.com. J'ai dû intervenir il y a quelques mois puisque cette association, dont je ne vais pas vous redécrire les buts puisque je pense que vous les connaissez, a été amenée à redemander de l'aide au syndicat, puisque le syndicat est totalement partie prenante de cette initiative, parce que elle n'était pas à l'équilibre de ses comptes, et de manière importante. Et donc j'ai posé, moi, personnellement, le fait de son existence réelle en précisant que je ne pensais pas qu'elle serait à l'équilibre à la fin de cette année. Ce n'est même pas un doute, c'est une certitude, même si l'on est qu'au mois de juin, c'est à peu près une certitude et que il fallait simplement on réfléchisse de savoir si seule-

ment on jetait le bébé avec l'eau du bain, c'est-à-dire en l'occurrence si les 30 000 ou les 35 000 euros investis par le syndicat seraient en perte, ou si l'on saurait réfléchir réellement sur l'avenir de cette structure, sachant qu'elle peut éventuellement soumissionner à des appels d'offres au bout d'un an d'existence. Or, la condition d'un an d'existence étant maintenant réunie ; on devrait être dans la position de pouvoir éventuellement soumissionner à des appels d'offres, ce qui ne veut pas dire qu'ils nous seront attribués, on le sait très clairement. On est dans cette situation. Donc, ça, ça implique une réflexion de fond parce que, effectivement, dans la forme actuelle et telle qu'elle est structurée, elle est incapable de prévoir son équilibre à moins d'avoir un marché suffisamment important, à travers justement les appels d'offres, avant plusieurs années. Donc, peut-être y a-t-il d'autres moyens...

À mon avis, il faudrait diminuer la voilure et prendre un certain nombre d'initiatives, mais ça demande une réflexion assez urgente et non pas simplement début 2007. Il me semble que le nouveau comité syndical devra s'en saisir dès la rentrée. Je ne vais pas demander qu'il le fasse en juillet ou en août parce que ce serait illusoire, mais qu'on ait cette réflexion en septembre plutôt qu'en février car je me suis toujours senti comptable des fonds du syndicat et je n'aime pas jeter l'argent par les fenêtres, voilà. Et en même temps je n'aime pas non plus gâcher les occasions qui nous seraient offertes de se positionner sur un certain nombre de marchés sur lesquels on n'était pas réellement présents en tant que professionnels. Je ne vais pas le dévoiler ici parce que je ne veux pas qu'on se mette à rêver sur des choses qui sont hypothétiques.

Quatrième point que je voulais aborder, c'est la situation au *Parisien*. Je vous le rappelle, je suis toujours délégué syndical du *Parisien*. J'ai donc été et suis amené à m'occuper de la négociation au *Parisien*. Je regrette un peu qu'on ne m'ait pas demandé une contribution pour le rapport d'activité sur cette question. Mais, évidemment, le défi, comme partout, c'est le Recapp. C'est un certain nombre de départs, les gens étant qualifiés à le faire éventuellement à partir de cinquante ans, ça ne veut pas dire qu'ils partent à partir de cinquante ans. Il faut déterminer, il faut déterminer les

accords d'effectifs que l'on a et donc ça se traduit inéluctablement par des diminutions d'effectifs. Évidemment. Pour le *Parisien*, cette traduction se fait très clairement sur sept départs puisqu'il y a sept personnes qui dans les accords et selon les règles qui ont été instituées par le *Parisien* à travers la Sicavic, ça implique sept départs d'ici à 2008, chez les ouvriers plus les cadres s'ils y adhèrent d'ici à 2011. Sept départs. Donc, ça nous posait une vraie question, puisque nous sommes vingt actuellement dans l'effectif du *Parisien*. Je vous rappelle pour mémoire que quand je suis arrivé, en 1992-1993, on était treize. À sept de moins, il était inimaginable de pouvoir corriger la même chose. Donc il a bien fallu négocier, et le premier aspect de ces négociations, je l'ai toujours tenu dans ma vie professionnelle et ça n'a donc pas changé, et syndicale, ça été d'essayer de faire que l'on puisse piétonner les gens, même s'ils ne sont pas CDI, dont la vie professionnelle et sociale dépend du travail au *Parisien*. Nous avons obtenu pour l'instant, c'est encore en cours de discussion mais ça doit se finaliser, la reconnaissance de deux suiveurs permanents au sein du *Parisien*. Nous devons maintenant le finaliser en termes de CDI.

Ce qui ne veut pas dire que la permanence sera abandonnée au *Parisien*, mais, évidemment elle va être réduite, et principalement réduits, pour vous traduire en clair, les termes qui seront employés aux remplacements maladie et aux événements exceptionnels. Chacun évidemment peut imaginer ce ne sera pas la première fois qu'on écrira quelque chose de ce type, événements exceptionnels, ce qu'on peut en faire dans les années qui suivent quand on est un peu pugnace et qu'on s'intéresse à la vie collective d'un cassetin. Voilà, mais donc ça se traduit quand même par brutalement sept départs, deux finalisés, ça veut dire un volume de travail qui diminuera. Il fallait prendre un certain nombre de responsabilités, nous les avons prises. On ne peut pas imaginer si dans d'autres cassetins ils ont choisi la solution de continuer à travailler avec la moitié des gens sur le même volume de travail. Nous n'avons pas pu faire ce choix parce que le volume de travail est important. Donc, on a choisi d'alléger la partie, la partie régionale de la correction, de se de se fixer le plus solidement possible, de s'arrimer le plus solidement sur la partie com-

mune, *le Parisien*, *Aujourd'hui en France*, etc., et d'alléger la partie régionale en se disant également que la deuxième étape qui va arriver c'est une étape de modernisation du plateau rédactionnel et donc des conséquences certainement sur l'emploi des journalistes et en particulier des secrétaires de rédaction. Et que peut-être cette discussion qui existe dans d'autres cassetins, comme au *Figaro*, avec d'autres catégories, pourra être ouverte pour reprendre le terrain qui a été perdu sur la correction des régionales.

J'en ai terminé pour ma partie, merci de m'avoir écouté.

Isabelle Petit. – Chaâbane Lakel, à toi.

Chaâbane Lakel. – Bonjour, Chaâbane Lakel, membre du comité. Je ne vais pas réagir. Je vais tenter d'élargir le débat. Camarades, camarades, camarades, les statuts de notre syndicat sont explicites sur le fonctionnement de nos instances, et ce pour garantir la démocratie interne et éviter l'exercice solitaire du pouvoir. Les organes représentatifs et plus parti-



Oaxaca, Mexique, novembre 2006.

culièrement le comité se doivent de réaliser lesdits statuts dans leur comportement quotidien et permettre à tous les syndiqués d'être au courant des affaires qui les concernent. Si des dysfonctionnements apparaissent durant une mandature, ils créent un déficit de démocratie qui se répercute du sommet, le comité, à la base, les mandants. En dernière analyse, il est logique de faire appel pour s'en saisir aux autres instances régulatrices : la commission de contrôle et l'assem-

blée générale. Ce, pour apporter des éclaircissements quant à ce qu'il y a eu lieu ou pas. Pour ne pas assommer l'assemblée avec un inventaire à la Prévert, je voudrais entre autres savoir pourquoi la liste des permanents autorisés à travailler en presse quotidienne, annexée au Recapp, n'a jamais été remise aux membres du comité et pourquoi il n'y a jamais eu de réunion avec l'ensemble des rouleurs pour leur expliquer les nouvelles règles du jeu et leur faire connaître cette liste, alors qu'elle est en possession des employeurs et du gouvernement. Elle aurait pu être mise en ligne sur Internet avec des explications circonstanciées. Les demandes réitérées pour obtenir cette mise en ligne ont été évacuées sous de fallacieux prétextes, entre autres celui de ne pas envenimer les relations entre permanents. Ensuite, il y aurait eu des piétonnages qui n'ont pas été discutés au comité ni actés. Rien n'a filtré de ce qui se passait dans certains cassetins et les membres du comité ont dû se contenter du début de la mandature jusqu'à la fin d'une autre quête qui permettait de noyer le poisson. De plus ce clair-obscur peut créer, crée déjà des litiges en cascade, ce qui m'amène à l'article 9, page 36 des statuts. Permettez que je vous le lise : « S'il y a un litige, le comité syndical et la commission de contrôle peuvent être saisis. Elle décide après avoir entendu les parties. En cas de persistance du désaccord, l'assemblée générale tranche en dernier recours. » Je demande donc la saisie de la commission de contrôle car il me semble que le comité ne peut être juge et partie. Merci !

Isabelle Petit. – Jacques...

Jacques Dumeunier. – Bonsoir, camarades. On vous a effectivement distribué la motion à l'entrée de l'assemblée, je pense que tout le monde l'a eue. On l'a distribuée, on s'excuse, je suis un des initiateurs de cette motion et un des signataires. On vous l'a distribuée parce que elle aurait dû normalement figurer dans le bulletin et être portée comme un point explicite à l'ordre du jour si l'on en croit l'article 71 des statuts, je vous avais dit que j'avais pris les statuts pour une autre raison : « Pour être soumise à l'assemblée générale, toute proposition devant entraîner une décision d'orientation syndicale doit être adressée au comité syndical un mois à l'avance afin que celui-ci puisse l'inscrire à l'ordre du jour et en

donner connaissance aux syndiqués. » Or, cette motion a été déposée au comité le 24 mai, c'est-à-dire un mois jour pour jour avant cette assemblée. Donc, la prise de connaissance par les syndiqués, c'est bien évidemment par la voix du bulletin syndical. Elle aurait dû y figurer et être portée à l'ordre du jour, ça n'a pas été fait et c'est une question sur laquelle on doit s'interroger.

Alors, pourquoi cette motion a-t-elle été déposée ? Tout simplement parce que depuis le début de l'année, un certain nombre d'initiatives ont été prises par d'autres syndicats de la Filpac, visant à modifier les structures syndicales qui nous régissent. Il s'agit de deux projets concomitants et similaires de la SSTP et de la section des rotativistes, qui toutes les deux dans leurs implications conduisaient à la dissolution du Syndicat des correcteurs, et il s'agit de la création récente d'un organisme qui s'appelle Info'Com, qui prétend, lui, syndiquer les personnels des entreprises de presse de toutes catégories, c'est-à-dire ex-ouvriers : correcteurs, photographeurs, employés, secrétaires de rédaction. Donc, correcteurs, et dans le comité syndical de cet organisme qui a été désigné figure d'ailleurs un éminent membre du Syndicat des correcteurs, qui est même membre du bureau fédéral de la Filpac, et ça c'était avec l'appui du secrétaire général de la Filpac alors que c'est en contradiction complète avec les statuts confédéraux. Qui n'admettent pas que plusieurs syndicats CGT puissent recruter sur le même champ de syndicalisation. Cet Info'Com empiète donc sur le SGLCE, qui syndique les photographeurs et les employés, sur le Syndicat des correcteurs, qui syndique les correcteurs, et sur le Syndicat national des journalistes CGT, qui syndique les secrétaires de rédaction et les rédacteurs.

C'est devant l'absence totale de réaction publique du comité face à ces initiatives qu'un certain nombre de camarades ont pensé qu'il n'était pas possible de se taire et de laisser faire, parce que la politique de l'autruche qui consiste à dire ne disons pas ce qu'on pense en espérant qu'on va trouver un arrangement, je ne pense pas qu'elle ait jamais porté ses fruits. Donc il y a eu cette initiative qui a été faite, et on peut constater qu'à l'heure de l'assemblée il n'y a toujours pas de prise de position. Si on lit le rapport

d'activité non signé du bulletin, on voit que l'on parle de beaucoup de choses mais que l'on ne parle pas de ça. On parle de règlement du Comité inter, mais on ne parle pas de ces choses-là. Or, je pense, nous pensons, qu'il doit y avoir un débat. Alors, il y a une réponse indirecte qui a été faite puisque le camarade secrétaire délégué nous a dit « *que le métier, le statut, le syndicat, c'était le Comité inter* ».

Raccourci ! Raccourci ! effectivement, en quelque sorte, c'est le Comité inter ! C'est vrai ! Parce que si nous sommes là, ce n'est pas simplement parce que nous avons un syndicat, de métier, mais aussi parce que nous sommes aussi confédérés, fédérés et reliés à une union départementale... Mais ça, n'importe quel syndiqué depuis l'origine du syndicalisme sait qu'un syndicat professionnel ne peut réellement exister que quand il est relié au plan profession-

Deuxièmement, le statut. Le statut en général, parce qu'en ce qui concerne les correcteurs il n'y a pas un statut mais plusieurs. En effet, on a toujours syndiqué des correcteurs qui avaient en commun le même métier mais qui avaient des conventions collectives différentes : l'édition, le labeur (qui a disparu certes), la presse périodique, la presse quotidienne, etc. Donc, le statut dépend effectivement du soutien du Comité inter, mais il dépend aussi de l'existence du syndicat qui le défend. Et donc le syndicat, bien évidemment, est membre du Comité inter. Et s'il est membre du Comité inter, c'est parce qu'il y a un syndicat ! Hein, bon ! Quand on fait le parallèle avec ce qui existe ou ce qui n'existe plus dans la presse de province ou en province en général, on peut s'apercevoir que les correcteurs, vu qu'il n'y a jamais eu de section spécifique de correcteurs, ont été réduits

mes tout à fait d'accord. Et quand on va lire la motion, je vais quand même vous la lire pour la bonne forme et pour ceux qui ne l'aurait pas eue.

Donc, le problème, ce n'est en aucun cas l'affiliation à la Filpac ou l'appartenance au Comité inter ou les projets de nouvelle organisation au nouveau *Parisien*, qui ne sont pas rejetés par principe. Ce n'est pas ça qui est rejeté, c'est le fait que ces modifications pourraient se conclure par la dissolution de notre syndicat. Donc, je vous lis la motion. [Lire page 33.] La question qui se pose donc est de savoir ce qui le gêne dans cette motion qui consiste à rappeler un certain nombre de principes sur lesquels jusqu'à présent nous étions tous d'accord et à proposer que l'éventuelle modification des structures de coordination au niveau parisien puisse se faire dans la transparence et la démocratie, après avoir rencontré les qualités toutes les



Travail aux champs, Fresno, Californie, 1994.

nel à d'autres syndicats dans une fédération et au plan territorial à d'autres syndicats de la même zone géographique. Et donc il n'y a rien de nouveau sous le soleil ! Le métier dépend donc effectivement d'accords du Comité inter, mais il dépend aussi du Syndicat des correcteurs.

à peu de chagrin. Les derniers îlots de résistance... je ne sais pas où en est la situation à *Sud-Ouest*, mais à un moment donné ils étaient assez nombreux. Je pense donc que le soutien de la Filpac, entre guillemets, n'a pas dû les amener à maintenir des effectifs sensibles. Nous pensons que nous som-

parties prenantes, qu'est-ce qui le gêne ? effectivement ? c'est la question que je pose encore au comité, pourquoi ne pas avoir ouvertement donné pour l'opposition.

Alors, on nous dit que si on affirme comme ça qu'on veut rester un syndicat, on ne sera pas soutenus par nos

amis du Comité inter... Belle solidarité interprofessionnelle ! Belle confraternité syndicale que de considérer qu'on ne soutiendrait une catégorie que si elle acceptait de s'autodissoudre, de disparaître ! Et encore, est-ce que ce serait un bon calcul parce qu'en réalité ce que nous pensons, c'est que la dissolution dans Info'Com ou tout autre avatar qui pourrait sortir de cette tentative qui nous est faite actuellement n'aboutira pas, à notre avis, au maintien d'emplois spécifiques de correcteurs. D'ailleurs, le soutien apporté, on l'a vu, par le Comité inter auprès du SPP, tu viens d'en donner le coup de grâce tout à l'heure. Ce que le SPP reconnaît, c'est des emplois dans la rédaction, pas des emplois de rédacteurs-réviseurs, d'éditeurs-réviseurs ou de tout ce que tu veux. Des emplois dans la rédaction !

Car leur objectif, c'est de nous dissoudre dans une qualification, une pseudo-qualification de sous-secrétaire de rédaction adjoint, c'est-à-dire une qualification qui permettrait à n'importe qui dans les entreprises de presse, les typos comme nous, de faire un peu de mise en page, un peu de correction, un peu de sous-titrage, mais rien qui ait à voir avec le métier qualifié. Et c'est ça qui nous attend si effectivement on entre dans ce type de combinaison. Alors, le soutien qu'il pourrait nous apporter pour aboutir à la disparition de notre métier, je ne crois pas que c'est ce qu'on recherche.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est en ce qui concerne donc le futur rattachement conventionnel des correcteurs de presse. Je dis bien des correcteurs de presse, parce que dans cette affaire il ne faut pas oublier encore qu'on a des camarades dans l'édition, qu'on a des camarades dans la presse périodique, et qu'ils ont droit à l'existence. Ils ont droit à un syndicat, ils ont droit au même syndicat que ceux de la presse parisienne. Parce que, dans l'histoire d'Info'Com, je ne crois pas qu'ils soient prévus. Donc, en ce qui concerne donc le futur rattachement conventionnel des correcteurs de presse, il y a effectivement dans la convention collective des journalistes une qualification de rédacteur-réviseur, dans la convention collective ! Mais dans la grille de qualification de la presse parisienne, cette



Nouvel an, San Cristobal de las Casas, Mexique, 1994.

qualification n'existe pas. Elle n'existe pas ! Pour la faire reconnaître, il faut que les signataires de la convention l'acceptent. Or, qui sont les signataires de la convention collective ? Eh bien, les syndicats patronaux et les syndicats de journalistes, dont le SNJ-CGT.

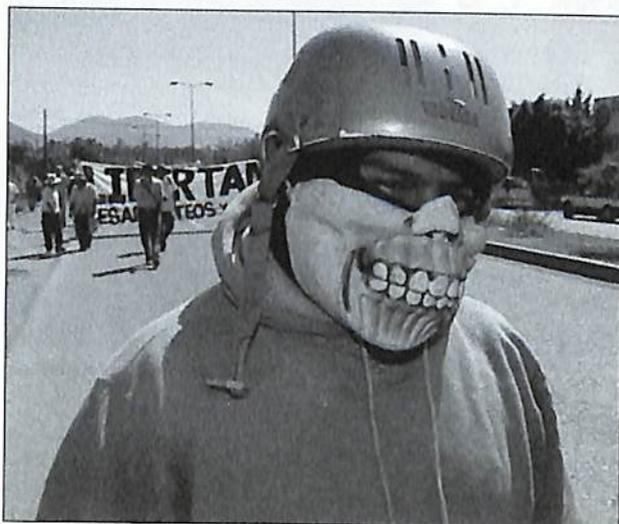
On nous dit que la Filpac va adhérer à la convention collective des journalistes. Muller, dans ce que tu nous as dit, a bien dit « adhérer » et pas signataire, donc ils adhèrent mais ils n'ont pas voix au chapitre. Si on veut effectivement faire reconnaître notre qualification, il nous faut l'accord des syndicats de journalistes, et je pense qu'on peut l'obtenir l'accord des syndicats de journalistes si effectivement on ne revendique que notre métier, c'est-à-dire si l'on explique ouvertement et clairement aux journalistes CGT, et ensuite aux autres, que nous nous souhaitons rester correcteurs et que nous avons un problème conventionnel et que nous leur demandons leur aide pour pouvoir être admis dans cette grille de qualification comme correcteurs, comme rédacteurs-réviseurs, etc., mais qu'en aucun cas il ne s'agit pour nous d'empiéter sur leur métier. Mais pour pouvoir être crus dans cette affirmation, encore faut-il ne pas être considérés comme

étant partie prenante de l'opération Info'Com qui consiste pour ses initiateurs à venir syndiquer des secrétaires de rédaction contre des syndicats de journalistes, contre un syndicat de journalistes. Si l'on participe à cette opération, moi, je trouverais parfaitement normal que les syndicats de journalistes nous disent : « Retournez avec vos copains d'Info'Com, la guerre est déclarée, on n'a pas à vous faire de fleurs pour vous faire rentrer dans la convention des journalistes. » Alors, chercher des soutiens, d'accord, mais en restant nous-mêmes et en examinant le type de soutien. Les cordes qui soutiennent le pendu, il vaut mieux s'en méfier.

Donc, moi, je crois qu'on ne fera pas l'économie d'un véritable débat au sein du syndicat démocratique, préparé par un bulletin, avec une assemblée générale connue, une date de publication du bulletin dès fin de réception des articles connue, afin que chacun puisse s'exprimer et que chacun puisse lire et décider. Mais pour ça, encore faut-il que notre lanterne soit éclairée, c'est-à-dire que l'on sache véritablement ce que pensent, ce que veulent les autres. C'est-à-dire qu'on ne les rencontre pas simplement dans un bistro ou dans un restaurant

en tête-à-tête. Mais ès qualités. Donc, c'est pour ça que nous continuons à proposer que l'assemblée se prononce pour mandater le comité afin qu'il rencontre l'ensemble des parties prenantes et qu'il ait une discussion sérieuse se traduisant par des textes, des dépôts de textes, pour que tout soit porté au débat devant l'ensemble des syndiqués et pour que les syndiqués puissent se prononcer. Parce que sinon, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on va essayer de nous entraîner sur le terrain de « eh bien, camarades, il y a bien d'autres choses à faire, il suf-

aurait-on dans Inf'Com ? On a dit dans le rapport d'activité, on a parlé des délégués syndicaux, d'ailleurs, moi, je n'ai pas très bien compris ce que ça veut dire, si c'était des délégués syndicaux ou des délégués du personnel... Dans n'importe quelle entreprise, il ne peut y avoir qu'un seul délégué syndical par confédération, et s'il y a des catégories nouvelles qui passent secrétaires de rédaction, eh bien ce n'est pas le Comité inter qui décidera du représentant de la CGT. S'il y a un syndicat des journalistes CGT, il dira : « Oh ! Nous, on a voix à notre chapi-



Oaxaca, Mexique, novembre 2006.

qu'on a toujours appelé la politique régionale, qui permettait d'obtenir des accords conventionnels privilégiés pour avoir une unification des conditions de salaire et de qualification. À partir du moment où l'on passe en section syndicale d'entreprise, on passe à une politique d'entreprise, et une politique d'entreprise avec des contrats de travail qui vont finir par être individualisés, puisque l'abandon de la convention collective, c'est l'abandon du contrôle de l'embauche, du contrôle de l'organisation du travail, des effectifs, etc. Donc, ça veut dire que là on passe à une tout autre forme de syndicalisme que celui qu'on a défendu jusqu'à présent. Enfin, pour revenir aux élections professionnelles, dans le Code du travail, c'est simple. Il peut y avoir un ou deux collèges électoraux, il peut y avoir un collège électoral dans les petites entreprises qui regroupe toutes les catégories, il peut y avoir deux collèges électoraux : un, employés, ouvriers et tout ce que vous voulez, et un cadres. C'est par exception que dans les entreprises de presse il y a un collège journalistes, mais ce n'est absolument pas obligatoire ! n'importe qui va porter plainte auprès de l'inspection du travail et il n'y aura pas de collège journalistes. Il y aura un collège cadres et un collège des autres, et dans ce cadre-là n'importe qui peut se présenter à la candidature. Et la liste des candidats CGT, il faudra bien qu'elle soit établie en concertation entre les différents syndicats CGT. Vous voyez donc que le changement de statut, ce n'est quand même pas la mer à boire et ce n'est quand même pas la disparition de tout. En tout cas, ça ne doit pas être le prétexte à la disparition du Syndicat des correcteurs ! Je crois que le Syndicat des correcteurs a encore un avenir. C'est vrai qu'en ce moment il n'est pas très bien parti, et je pense qu'une grande responsabilité provient de l'absence d'expression du syndicat auprès de ses adhérents et publiquement, parce que ça paraît quand même compréhensible que des militants ou des simples adhérents aient du mal à avoir envie de résister quand leur direction ne tient pas fermement la barre. Si effectivement il y a un virage qui est fait, une discussion démocratique qui est menée, si effectivement la direction décide de diriger, eh bien peut-être que là, j'en suis même persuadé, peut-être que là il y aura un sursaut et qu'on arrivera à ce que les camarades se lèvent et repren-

fit d'essayer de limiter les dégâts pour rentrer dans Info'Com »...

Vous savez la méthode, il a parlé tout à l'heure de la réforme des cotisations... Tu sais, camarade, la réforme des cotisations, elle n'est pas encore faite. Moi, je suis responsable en province. Muller, il va peut-être un peu vite, mais elle n'est pas encore faite. Comment ils ont procédé avec Thibault à la CGT ? Ils ont fait adopter au congrès précédant le principe d'une réforme des cotisations. C'était soumis à un congrès extraordinaire. Le congrès extraordinaire n'a jamais eu lieu et on est passé du principe adopté à ce qu'on a discuté au dernier congrès, une répartition du pourcentage. Ce qui fait que, pour eux, c'était déjà fait, il n'y avait plus qu'à discuter de l'intendance.

Moi, je n'ai pas envie, nous n'avons pas envie au Syndicat des correcteurs qu'on soit amené à nous infuser le principe de l'entrée dans Info'Com. Et tout ce qu'on aura à faire, c'est de donner quelques garanties. D'ailleurs, quelles garanties ? Quelles garanties

tre ! » Cela se fera en concertation, mais il n'y en aura pas deux. Il y en a eu deux pendant un moment donné dans les entreprises, il n'y en avait pas au Monde. Il y avait un délégué syndical ouvrier et puis les journalistes CGT n'avaient pas de délégué syndical, mais logiquement ils auraient pu dire : « Nous, on a notre mot à dire. » Mais si on existe encore en tant que Syndicat des correcteurs, effectivement on pourra avoir notre mot à dire. Entre le syndicat des journalistes, entre Info'Com s'il se met en place et entre le Syndicat des correcteurs et le SGLCE, s'il se maintient, il faudra une discussion pour savoir qui est le délégué syndical, qui est le représentant syndical au CE, et qui sont les candidats aux élections professionnelles. Si on rentre dans Info'Com, à mon avis la discussion elle n'ira pas très loin. Dernière chose, avant-dernière chose, sur ce que propose Info'Com, ce que propose Info'Com et ce que proposent d'ailleurs les rotativistes, c'est de passer à des sections syndicales d'entreprise, c'est-à-dire d'en finir avec ce



Oaxaca, Mexique, novembre 2006.

ment le combat pour défendre ce qui a fait notre existence et qui peut permettre dans des conditions différentes, certes, plus difficiles, certes, moins dorées, certes, mais le syndicat ce n'est pas par idéalisme que la plupart y adhèrent, c'est pour des intérêts matériels. Donc, qu'on puisse effectivement continuer à exister et à défendre nos emplois qui sont liés, qu'on le veuille ou non, à notre métier. Parce que si on n'a plus de métier, il y aura des emplois, mais ce ne sera plus les nôtres. Merci.

Isabelle Petit. – Bruno...

Bruno Monthureux. – Bonjour à tous, mes chers camarades, je vais aborder deux choses. Premièrement, le placement à *l'Huma*, ensuite un survol sur *Cantonade* et un peu moins qu'un survol, j'espère, sur la motion déposée par le camarade Dumeunier et signataires. Lors de mon dernier mandat, j'avais rencontré la direction de *l'Huma* avec le secrétaire de l'Inter, Gérard Letréguilly, pour discuter des remplacements des départs en Caats. À commencer par celui de Jean-Pierre Neveu. La direction était prête à remplacer Neveu si je consentais à muter ailleurs Chardonnel. J'ai répondu alors que je ne pouvais garantir à Chardonnel un nombre équivalent de services à celui qu'il effectuait, que je le maintenais dans la place, et que je me contenterais du remplacement de Neveu par un suiveur. Décision ensuite a été prise par le secrétaire au placement de l'époque, avec le secrétaire au placement de l'époque, Viaux-Peccate, d'attribuer cette ligne à Ros de la Grange, Viaux-Peccate se chargeant d'informer le camarade de *l'Huma* s'occupant de la gestion du planning. Désormais le secrétaire délégué du syndicat fait mine d'avoir oublié ce que le

secrétaire adjoint qu'il était alors savait pertinemment. D'autant plus que nous avons abondamment parlé à l'époque du cas Charbonnel. Tout à sa volonté de restaurer l'autorité et le lustre du syndicat à *l'Huma*, l'actuel secrétaire a pris le parti de répondre favorablement à la demande de la direction. Il sort donc Chardonnel et fait piétonner sur Neveu un jeune professionnel plein d'allant, Lefèvre. Ros de la Grange, au motif qu'elle aurait rendu des services à la permanence au moment où elle s'était fait casser le bras, une jambe d'ailleurs, lors d'une agression en sortant du travail, est écartée. Pis encore, alors que cela fait deux ans qu'elle est à *l'Huma*, on lui conteste un statut de suiveur et Perini et Casabonne sont élevés à ce grade, d'après ce que j'ai cru comprendre. Je me souviens de l'époque où Casabonne défendait la veuve et l'orphelin contre la politique du placement conduite par le syndicat. Celle d'aujourd'hui semble pour des raisons évidentes mieux lui convenir. J'appelle ça, moi, de l'opportunisme. Le secrétaire délégué dit que Ros de la Grange devra désormais se contenter de deux services par semaine à *l'Huma*. Il prétend même qu'il s'est mis d'accord avec le délégué syndical du *Parisien* pour lui assurer un complément de services. C'est évidemment faux, car Dutheil ne s'est jamais mêlé et ne se mêle pas de placement, comme d'ailleurs tous les élus correcteurs de l'entreprise. Au *Parisien*, en ce qui concerne les rouleurs, les choses se passent entre les deux cadres du service et les responsables élus du placement. Nous ne vivons pas, nous, sous un régime d'exception à la règle statutaire. Le délégué syndical du *Parisien* n'a pas pu prendre un tel engagement en un moment où l'on négocie la trans-

formation de [inaudible] pagination en postes fixes. Il y a également une seconde raison pour laquelle le délégué syndical du *Parisien* n'a pu prendre un tel engagement, c'est qu'il n'a pas oublié, lui, qu'à la suite d'un conflit social concernant la SDVP sur le site de Saint-Ouen, Ros de la Grange, alors en CDD, a été licenciée avec une vingtaine d'autres ouvriers du Livre. L'atterrissage trouvé fut le suivant pour les titulaires qui ont été réintégrés bien évidemment, mais pour les permanents et CDD, dont Ros de la Grange en particulier, une formation payée par Médiafor, puis transfert dans un second temps à *l'Huma*... au titre de la solidarité. On présente aujourd'hui l'équipe du *Parisien* comme un nid de félons qui ne veulent pas jouer le jeu, certes, nous ne voulons pas jouer le jeu du placement familial. Je rappelle que sous mon mandat, nous nous étions occupés des camarades Louessard et Dubourgeal qui figuraient parmi les rouleurs les plus anciens, par anticipation, c'était d'ailleurs le dernier remplacement qui était possible avec la Caats. Je regrette de ne pas avoir eu le temps de poursuivre cet effort avec l'aide de Viaux-Peccate et de Stanley pour des camarades comme Ros de la Grange, Hébrard et d'autres encore, faute de temps et d'opportunités. Cette histoire pue. Elle témoigne des mœurs en cours dans ce Syndicat des correcteurs si autonome, si autonome qu'il en a oublié par exemple de réclamer à Bolloré la création d'un ou de plusieurs postes de rédacteur-réviseur alors que l'Inter est parvenu à récupérer l'impression sur le quotidien gratuit. Je rappelle qu'à l'époque de *20 Minutes* et de *Metro*, des têtes mieux faites et moins préoccupées de mettre les doigts dans le pot de confiture avaient réussi à obtenir la création de trois postes. De même qu'il aurait été possible d'améliorer les choses au *Figaro* avec le soutien du secrétaire de l'Inter, Gérard Letréguilly, qui n'a pas décollé quand il a appris que le Recapp, accord ouvrier, servait au reclassement de journalistes et d'employés et surtout contre une bien mince contrepartie. Créons des postes, préservons des postes plutôt que de chasser l'un ou l'une pour mettre d'autres à sa place. J'en ai fini pour *l'Huma*, maintenant *Cantonade* et la motion.

Ayant reçu *Cantonade* une semaine seulement avant l'assemblée, il m'est difficile de répondre de façon exhaustive aux allégations et jugements

controuvés des uns, aux réflexions et tribunes libres des autres. Je m'engage à le faire dès que j'aurai retrouvé un peu d'énergie et de souffle. Petite remarque sur la facture de notre bulletin. Le rapport d'activité est à proprement parler étique, sans h, c'est-à-dire minuscule. Il ressemble plutôt à un rapport d'inactivité centré autour du passage inévitable à la convention collective des journalistes. La belle affaire. On nous pré-

question, c'est pour le moins étrange. Cela fait deux étrangetés. Dumeunier nous explique en long et en large que la pérennité du métier de correcteur, tous statuts confondus, est liée à l'existence et au maintien d'un syndicat de correcteurs. Comme je ne peux soupçonner ce camarade d'être un militant du pays du mensonge déconcertant, je me dis que décidément nous ne vivons pas sur la même planète. Mon grand-père était massicotier, mon

destruction. Il y a encore peu, la qualification de rédacteur-réviseur dans la presse périodique et spécialisée était relativement reconnue. Aujourd'hui, elle est largement supplantée par celle de secrétaire de rédaction, la bonne à tout faire des salles de rédaction. Nombre de jeunes camarades sortant de l'école sont confrontés à cette situation, et s'ils corrigent, c'est sous la qualification de secrétaire de rédaction ou de secrétaire d'édition selon les secteurs où ils exercent leur art précaire. L'existence d'un Syndicat des correcteurs n'a nullement contribué à enrayer cette absorption, je passe sur les dizaines de publications gratuites qui sortent chaque mois, fabriquées par des rédactions réduites à quelques chefs d'édition, en fait des OS du desk, où l'on a appris à se passer de nos services et de notre qualification. Par contre, il est vrai qu'en PQN nous avons mieux résisté à cette chienlit érosive, pour la raison que le Syndicat des correcteurs est membre de l'Inter et qu'il a su trouver les appuis nécessaires. La nature du désastre auquel nous sommes confrontés n'a que peu à voir avec la thématique de l'abandon et des traîtres que je vois refluer à l'occasion de la crise létale que nous traversons. L'abandon de la double saisie, de la typographie, de l'éclairage à la bougie et des charrettes à bras par Peyrade n'explique en rien les choses. « *Un syndicat qui a un passé, qui a droit à un avenir* », nous dit-on. Ce à quoi je réponds que ce passé a un sens qui pèse sur l'avenir, l'insulte même puisqu'il nous maintient en dehors des modifications et des modes de production de l'information. Les nouveaux supports se multiplient, et nous en sommes exclus, les nouvelles procédures de production sont en passe de s'imposer et nous en sommes exclus. Contrairement à ce qui est affirmé dans le bulletin, par la génération montante en quête de reconnaissance, le mal ne vient pas du virage réformiste qu'aurait pris le Syndicat des correcteurs en 2000. Je rappelle qu'il y a eu d'avantage de piétonnages en presse entre 2000 et 2005 qu'entre 1980 et 2000. Mais depuis trente ans de succession des plans de portage et des plans sociaux, cela fait trente ans, mes camarades, que tous les dix ans nous divisons nos effectifs de correcteurs par deux ou trois. Avec le Recapp, la messe est quasiment dite. Nous allons nous passer de cent soixante piétons du fait de notre pyra-



Marche de la Cocei, Juchitan, Mexique, 1983.

sente cela comme un Himalaya et le rapport complémentaire n'a fait que confirmer cette chose, bientôt une victoire. Alors que c'est une demande constante des directions du *Monde* et du *Figaro* rejointes par celles d'autres titres depuis le commencement des discussions sur le Recapp. Autre bizarrerie, outre le fait que la motion n'ait pas été publiée. On publie en dernière minute un texte du camarade Dumeunier, intitulé « Sur l'évolution du camarade Berthier », mais en omettant de publier le texte en

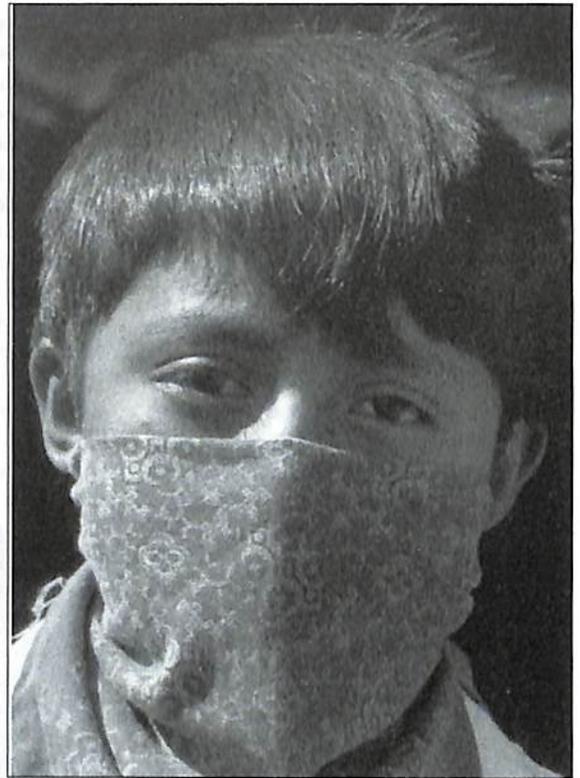
père également, mon frère l'est, pourtant il n'y a pas de syndicat des massicotiers et professions connexes. Il y a vingt ans, on trouvait aisément à s'employer comme correcteur salarié, souvent même dans des cassetins, je l'ai été, des maisons d'édition. Ces postes ont disparu. Les correcteurs d'édition sont en butte à la précarité et à des modes de rémunération contournant le salariat. Le Syndicat des correcteurs, en dépit de l'aide juridique qu'il peut apporter, a bien été en peine d'enrayer ces processus de

mide des âges. On déplore d'ailleurs beaucoup dans la prose de Proust sur le *JO*, dans le tiré à part, le non-rajeunissement des effectifs, à trois reprises au moins si j'ai bien compris. Mais je tiens à rappeler ici, et ce sont des décisions démocratiques et transparentes, pour reprendre une certaine phraséologie, prises en assemblée par les équipes piétons et rouleurs mêlés qui ont conduit au non-rajeunissement. Les correcteurs n'en voulaient pas, et quand Catherine Renouf et moi-même, en charge à l'époque du placement, avons tenté de défendre et de mettre en œuvre le rajeunissement des effectifs au *JO* en dépit d'une opposition unanime, nous avons été combattus, encore et toujours, et défaits politiquement. Pour cette raison, je trouve indécentes ces larmes de crocodile. D'une certaine manière vous l'avez voulu il faut en assumer les conséquences (*inaudible*). Dumeunier dans un mail, je ne sais pas s'il est repris dans *Cantonade*, mais je me souviens qu'il a envoyé un mail à l'époque, nous explique que des crises, nous en avons connu d'autres, que lorsqu'il était en activité, lui, dans sa petite entreprise qui ne connaissait pas la crise les effectifs ont été maintenus. Certes, ce fut le cas au *Monde*, plus aujourd'hui. *Le Monde*, avec l'ex-Socpresse, a été l'un des grands militants du Recapp auprès des pouvoirs publics. Rappelons également que, si les choses étaient douces au *Monde*, les effectifs de correcteurs au *Figaro* à l'époque où soi-disant on remplaçait les départs sont passés de quarante à quinze au *Parisien*, avant qu'ils ne reprennent les ventes de quarante à zéro, et à *France-Soir* de quarante à deux. Sous le régime des FNE, 30 % des départs ont été remplacés, à la louche, avec la Caats environ 70 %. Et il s'agissait là d'un accord sur la réduction du travail et non d'un plan de licenciement avec rupture du contrat de travail. Avec le Recapp et en comptant les passerelles journalistes donc, nous retomberons sur le taux de remplacement des FNE. Eh oui, mes chers camarades, les départs en préretraite ont flingué notre syndicat.

Le camarade Dumeunier souhaite que l'on discute entre nous. Mais c'est très exactement ce que j'avais proposé dans mon rapport oral daté du mois de juin 2005. Qu'est-ce que j'y proposais ? La création d'une commission mixte actifs-retraités, l'évaluation de la situation, la production de contri-

butions et la convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour débattre des différentes options. Un an de débats au sein du syndicat et dix-huit mois de négociation avec les membres de l'Inter et le SNJ-CGT. Et on est loin des accusations de fait accompli, d'ultimatums efficaces portés par le camarade contre les traîtres à l'œuvre dans le syndicat et contre les cédétistes de la CSDP de la section des imprimeurs rotativistes. En passant, je tiens quand même à rappeler que ces fameux cédétistes, épinglés par notre camarade, ont porté haut et fort le combat contre le traité constitutionnel, ce qui n'a pas été franchement le cas du comité et du syndicat juridiquement autonome des correcteurs, plutôt enclins à l'absence et d'une assemblée générale qui est restée silencieuse sur le sujet. Je te rappelle que les seules contributions publiées dans *Cantonade* à propos du référendum en 2005 et du plébiscite en 2000 sont les miennes, signées de mon seul nom. À cédétiste, cédétiste et demi.

Le problème c'est qu'un certain nombre de comitards de l'actuel comité ont tout fait pour que cette commission ne se réunisse pas ou si peu. Nous avons eu droit à deux séances qui se sont tenues à trois semaines de la présente assemblée. Autant dire qu'elle a été enterrée très démocratiquement. J'ai lu donc la motion transparence et démocratie qui se donne pour but, de mon point de vue, de taxidermiser le syndicat et d'interdire au fond, parce que nous nous sommes bien compris, une possibilité prévue par nos statuts : la dissolution du syndicat. La voter en l'état revient à tourner le dos au projet du Comité inter. C'est un choix. Cela revient à tourner le dos au projet du Comité inter qui consiste à créer trois syndicats de filières de métiers et il faudra au syndicat juridiquement autonome des correcteurs en assumer les conséquences. Car tout choix en a... J'ai pu lire ou entendre qu'il s'agissait du retour du syndicat unique. Rassurez-vous, camarades, les partisans du syndicat unique sont hostiles à ce projet de



La Realidad, Oventic, Mexique, 1998.

l'Inter et l'ont fait savoir abondamment dans la presse syndicale. Je reviendrai dans le prochain *Cantonade* sur les difficultés insurmontables que s'est plu à énumérer notre camarade. J'en profiterai pour corriger un certain nombre d'assertions fausses ou approximatives. Pour finir, je lui demande très officiellement d'arrêter de prendre l'ex-bureaucrate céleste que je suis pour une bille avec son subtil distinguo entre orientation syndicale et avenir du syndicat. À l'évidence, les deux sont liés. L'avenir du syndicat est déterminé par son orientation syndicale ou son absence d'orientation. Ce qui est, ce qui semble être souvent le cas. Merci.

Michel Delachair. – Écoutez, au stade du débat, étant entendu que tout le monde a pu voir les signataires... donc, ce n'est pas le texte de Dumeunier, je tiens à te le dire, Bruno, ce n'est pas le texte de Dumeunier mais de plusieurs camarades. Oui, oui, la commodité... Enfin, la commodité, il ne faut pas trop individualiser. Il y a derrière tout ça quand même des correcteurs. Il y a derrière tout ça des cassetins. Il y a... Enfin, bref, la démocratie syndicale exige la prise en considération de chacun et j'essaierai de ce point de vue-là aussi d'être assez bref. Parce que parfois être trop long, c'est aussi une façon de considérer la discussion entre nous. Donc, sur ce plan, je pense qu'effectivement tu as

eu raison de rappeler que, par exemple, la dimension du référendum et du « non » au référendum a été quelque chose qu'il ne faut pas oublier. Je pense que ce sont des débats qui sont parfois un peu trop manquants dans ce syndicat. De la même façon, là, je n'ai pas encore entendu depuis le début de l'assemblée d'aujourd'hui le mot « CPE » de prononcé. Or, c'est évidemment quelque chose de considérablement important. Parce que c'est un recul politique de ce gouvernement. Et je pense que pour tout syndicaliste, pour tout travailleur salarié, c'est une considération et c'est quelque chose à méditer. Que la lutte de classe des étudiants a permis quelque chose de nouveau depuis qui n'avait pas eu lieu depuis pas mal d'années. À savoir, la mise en place d'une politique concertée après par l'Union européenne qui, là, a dû connaître quelques trébuchements, et ça c'est vraiment quelque chose qui est à porter au compte de l'ensemble, non seulement des étudiants et de la jeunesse, mais de ce qui doit rester de personnes et de militants, et de salariés attachés aux valeurs du mouvement ouvrier... et démocratique. Maintenant, sur la question, personnellement, je vais insister sur le *Journal officiel*, sur un point. C'est qu'actuellement il y a donc ce plan de Recapp. Dans ce plan de Recapp, il est actuellement en discussion, pas un travailleur, qu'il soit correcteur ou typographe, n'est au courant exactement de ce texte. Et il serait question qu'il soit signé dans quelques jours. Quand je dis n'est au courant, l'a à disposition, dans ses mains, afin de pouvoir y réfléchir, voire le discuter et l'amender. Alors là, non ! Il y a une forme de discussion spacieuse. C'est une sorte de corédaction de quelque chose. Alors ça, la corédaction, alors oui. Quelqu'un qui est plein de mandats, qui arrive au pouvoir, mais dis donc tu penses ça, alors viens voir avec moi dans un coin, on va discuter du problème, et peut-être que si tu dis ton avis là-dessus, peut-être que je considérerai qu'il sera à prendre en compte dans x ou y réunions... On ne saura pas laquelle... En lieu et place de la démocratie syndicale. Je pense que c'est un problème. Je pense que dans des situations comme aujourd'hui, une négociation, un accord, c'est de l'écrit et l'écrit doit être lu. Et c'est pour ça que je félicite le camarade Dumeunier d'avoir fait (*inaudible*) passer la démocratie syndicale. Là, au

moins, il y a une motion. Là, au moins, y compris s'il est pas publié, c'est dommage, mais il y a une motion. Il y a moyen de discuter, de réfléchir, tout le monde sait que les paroles s'envolent. Seuls les *scripta manent*, les écrits restent, et c'est très très important du point de vue de notre fonctionnement. Donc, au *Journal officiel* actuellement, on nous dit qu'il y a un plan Recapp, et on nous a même dit tout récemment : « Écoutez, il y a deux mois de prime. » Ces deux mois, ils intègrent ce qui avait été obtenu au moment du Caats... Et ce qui avait été obtenu au moment du Caats pour



La Realidad, Oventic, Mexique, 1998.

considérer ces deux mois de prime, par tête, participait des accords spécifiques du *Journal officiel*, et notamment d'un certain article 6 de la caisse des pensions du *Journal officiel* dans lequel il était dit qu'un mois supplémentaire, il y avait déjà un mois conventionnel, serait payé par l'État dans le cadre du départ du Caats. Voilà ce qui a été fait. Et donc, aujourd'hui, on nous ressort ça au *Journal officiel*, pour nous dire voilà, probablement, le Recapp, c'est une forme de glissement, un temps de maintenance, jusqu'à la cessation, la mise en retraite, avec par contre une prime qui donc oscille en fonction du temps qui vous reste à faire. Retraite plus ces mois donc de prime. Je ne sais pas si je m'exprime tout à fait très clairement, mais en tout cas, ce qui se passe, c'est qu'au nom du droit commun quelqu'un qui aurait, disons, trois ans d'ancienneté au *Journal officiel* et qui, disons entre 1985 et 1995, je

ne cite personne, c'est complètement abstrait, aurait travaillé à l'Imprimerie de la presse, aurait des droits validés pour cette époque au moment de la complémentaire. Pour avoir travaillé à l'Imprimerie de la presse. En revanche, pour celui, comme moi, qui a fait sa carrière au *Journal officiel*, premier service 1977, et qui devrait dire « oui, bon, eh bien d'accord, je vais partir en Recapp »... Au nom du droit commun, au nom du système sur lequel auraient été négociées les conditions de départ, cela fait que sa considération spécifique des droits acquis ne serait pas comptabilisée. Il n'y aurait pas de garantie du tout, puisque en fait le Recapp est synonyme d'un départ en licenciement, est synonyme d'un licenciement... Ce qui fait que tous les droits qui sont écrits par la caisse des pensions, par la caisse de prévoyance du *Journal officiel* et qui intègrent que ces droits on ne les a que quand on est en activité au moment de la liquidation de retraite, eh bien ces droits par un coup de baguette magique, par un phénomène de substitution invraisemblable, chacun des salariés en cause se les verrait supprimés. Alors, fameux accords que ces accords particuliers dérogatoires ! Fameux accords ! Mais, dites-moi, ce n'est pas contre le principe de faveur ! Ce n'est pas contre le principe du droit du travail qui fait qu'on ne touche pas aux avantages individuels acquis ! Je pense que si, et je conclurai là-dessus, si c'est la seule conception des droits syndicaux qu'a aujourd'hui l'Inter, cet Inter qui oublie au passage qu'il y a quand même des droits, des droits de salariés, des droits collectifs évidemment ! Eh bien, je pense que, là, il y a un problème, et qu'il y aura un sérieux problème, je pense, avec les salariés en question.

Stefan Viaux-Peccate. – Re-bonjour. Je voudrais reprendre la parole sur le problème qui se pose à *l'Huma*, le problème selon moi. Je souhaite effectivement confirmer que lorsque j'étais secrétaire au placement, dans le comité 2004-2005 dont Bruno Monthureux était le secrétaire délégué, on avait pris la décision, quand je dis on, c'est le comité, de placer Dominique Ros de la Grange à *l'Huma* et sur la ligne de Neveu. C'est-à-dire que, logiquement, quand Neveu partait, c'est Dominique Ros de la Grange qui devait être piétonnée dans la mesure du possible. Donc, quand j'ai reçu *Cantonade* et que j'ai vu que parmi les

candidats il y avait un camarade qui se présentait en tant que piéton à *l'Huma*, je me suis dit : « Tiens, bon, il a été piétonné à *l'Huma*, tant mieux pour lui. » Mais je me suis renseigné aussi après pour savoir ce qu'il advenait de Dominique Ros de la Grange. Et donc, j'ai appris avec surprise que Dominique Ros de la Grange sortait de *l'Huma*. Elle n'était plus que rouleuse et sans être non plus mensualisée. Par conséquent, je souhaite m'élever contre ça. Je pense qu'il aurait été possible de faire autrement et de faire mieux que ça et/ou, si l'on n'a pas pu effectivement définitivement enquiller Dominique Ros de la Grange à *l'Huma*, c'est pour d'autres raisons. Parce que ça tardait. C'est parce que les contacts avec la direction étaient un peu délétères. Et puis que je sache, *l'Huma* jusqu'à ce jour ne s'est pas inscrit non plus dans le Recapp. Mais ç'aurait dû se faire, et ça ne s'est jamais vu qu'un comité défasse ce que le comité précédent avait mis en place, d'une part. Et d'autre part, la manière dont ça s'est passé. Manifestement, ça c'est fait aussi dans le dos de la camarade en question. Donc, je confirme également ce que disait Bruno Monthureux, qui rappelait à bon escient que la camarade en question du temps où elle était au *Parisien* en CDD et lors des événements que tout un chacun d'entre nous a connus, c'est-à-dire le conflit social qui a eu lieu lors, de comment dire, la grève des camarades de SDVP et auxquels le Livre a prêté main forte, les camarades de la presse, les camarades de la fabrication. Eh bien, Dominique Ros de la Grange en a aussi payé le prix fort puisqu'elle a été virée du *Parisien*. C'était normal, ça se fait à ce moment-là quand une camarade, surtout au moment dans le cadre d'une lutte syndicale se fait virer, on la protège après, ça s'est toujours fait, c'est normal. Donc je suis totalement scandalisé, et plus que ça, que cette camarade soit sortie ou qu'elle ne soit plus sur la ligne de la personne qu'elle devait remplacer, et je souhaite le dire haut et fort. Je souhaite aussi dire que le camarade qui faisait la feuille à *l'Huma* et qui n'est pas là aujourd'hui, on l'avait reçu au comité et on lui avait exprimé la position du comité, la décision prise que Dominique Ros de la Grange devait être sur la ligne de Jean-Pierre Neveu, qui était parti. Voilà. Donc il n'y avait aucune raison de remettre ça en cause, et même si je peux comprendre

par ailleurs qu'un camarade qui est au comité, qui travaille pour le syndicat effectivement ne doit pas avoir de souci matériel plus que ça. Là aussi, ça s'est toujours fait. On assure un minimum de services à ces camarades pour qu'ils soient dégagés des contingences matérielles, c'est normal aussi, mais pas de cette manière ! Et donc je demande instamment, moi, au secrétaire, Éric Moreau, et à la secrétaire au placement, Catherine Renouf, et au comité dans son ensemble, d'essayer d'assurer à Dominique Ros de la Grange ce à quoi elle a le droit, car elle a également une ancienneté syndicale qui fait qu'elle a le droit à travailler comme tout un chacun, et peut-être elle encore plus parce qu'actuellement elle est quasiment exclue, au moins de *l'Huma*. Et deux services par semaine, je sais qu'un effort a été fait et qu'elle a pu en avoir cinq sur une semaine, mais sur le mois de juin je ne sais pas ce qu'elle a eu... Et puis je ne veux pas le savoir, je ne veux pas polémiquer. Et c'est tellement évident pour moi que c'est une injustice... Il faut la réparer. Et je veux quand même aussi dire haut et fort, à toi, Éric, que tu ne peux pas dire qu'au comité on n'en avait pas parlé, parce qu'on en a parlé. Tu étais tout à fait au courant quand tu étais secrétaire adjoint de la façon

après, en tête-à-tête, je lui ai encore redit que c'était une décision prise collégialement, en comité, et que ça devait être tenu. Et ça, je veux le rappeler, et je demande que ce soit absolument réparé ! Je parle à titre individuel, en tant qu'ex-secrétaire au placement. Je suis également membre de la commission de contrôle et la commission de contrôle peut être saisie en cas de litige, et donc, voilà, elle est saisie ! Et donc je souhaite qu'il y ait une solution de trouvée ! Il n'est pas question de laisser tomber cette camarade. Voilà ! J'ai parlé.

Éric Moreau. – Bon, je vais répondre. Quand la mauvaise foi devient loi, ça devient compliqué (*salle : inaudible*). Il ne s'agit pas... On ne parle pas de piétonnage en l'occurrence là, c'est plutôt de récusation dont il faudrait parler. Récusation... Dans l'article 10 des statuts, il y a une récusation pour manquements répétés au contrat du travail ou pour insuffisance professionnelle grave. Il n'y a plus de cadre dans l'équipe de *l'Huma*, il y a un délégué du personnel, Jean-Claude Broquet. En fait, il fait tout. Il fait la feuille, il a la responsabilité de la feuille. Il n'a pas demandé de récusation, il a dit que pour des insuffisances professionnelles graves, je ne sais pas si arriver deux heures en retard,



Oaxaca, Mexique, novembre 2006.

dont on avait placé Dominique Ros de la Grange à *l'Huma*. Aujourd'hui, si tu dis que tu n'es pas au courant, c'est faux ! Et quand Jean-Claude Broquet vient au comité et qu'il dit aussi qu'il était pas au courant, c'est faux ! Il est venu, on l'a reçu au comité, on lui a dit. Il n'était pas content pour des raisons personnelles, il avait le droit de dire qu'il était pas très content, mais

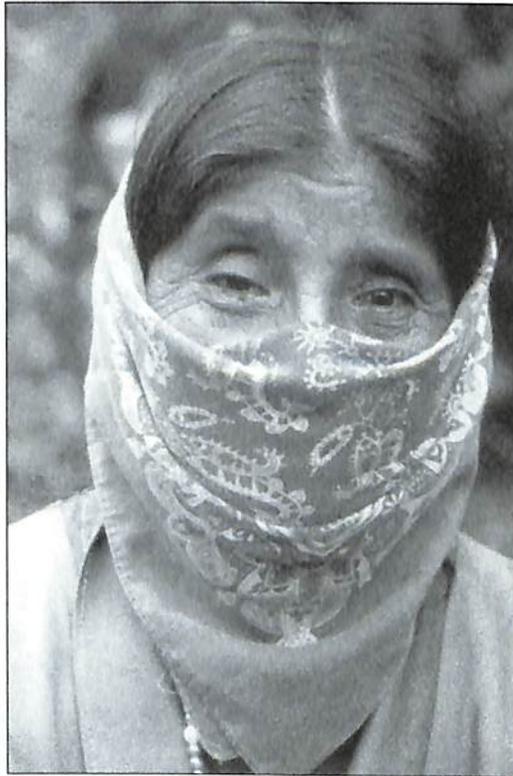
ce n'est pas une insuffisance professionnelle grave, plusieurs fois par semaine, rendre des services, appeler des rouleurs sans passer par le délégué ni la permanence, abandonner son poste en cours de travail. Enfin, j'en cite parmi d'autres, il y a un problème. Alors, donc, ça c'est le premier point. Nous ne sommes pas une instance de jugement, mais c'est plutôt

de ça dont il s'agit, et la comparaison entre Lefèvre et Ros de la Grange, en l'occurrence, on sait que Lefèvre, c'est peut-être le meilleur correcteur sur la place de Paris (*salle : inaudible*), en tout cas réclamé partout. Réclamé partout, pas refusé partout ! puisque sortie des *Échos*, sortie de *la Tribune*, Ros de la..., il y a quand même un problème. Maintenant, je pense que *l'Humanité*, ce n'est pas la poubelle de l'humanité des correcteurs. Et où on envoie, comme autrefois au *JO*, tous ceux qui ne pouvaient pas aller ailleurs. Enfin, le paritarisme a quelque peu changé. Le paritarisme, ça n'est plus le monopole de l'embauche total des correcteurs mais un contrôle de l'embauche. C'est-à-dire que le syndicat propose, et c'est ce qu'on fait ailleurs, propose des candidats, quand on a encore la possibilité que ce soit encore le syndicat qui propose des candidats à un piétonnage, et ce sont les directions qui disposent. C'est ce qui se passe ailleurs, c'est ce qui se passe à *TV Mag*. Par exemple, le syndicat a envoyé les CV de quatre camarades, et la direction, le DRH en a pris une... Il n'a pas pris les quatre... Et il n'a pas eu à se justifier pour ça. Après, tout le monde sait bien aussi qu'à *l'Humanité* il y avait un problème particulier à résoudre. Je dois dire que quand je suis descendu dans l'équipe pour expliquer ce qui se passait clairement et leur dire que la direction souhaitait la sortie de l'un des correcteurs de *l'Humanité*, c'était la première fois que l'équipe voyait un secrétaire du Syndicat des correcteurs depuis de nombreuses années... Et donc je les ai informés de la situation à *l'Huma*. Ensuite, quand Chaâbane dit que le comité n'était pas, n'a pas été saisi de l'affaire... Eh bien, il ne devait pas être arrivé à l'heure à ce moment-là. Là où il y a une autocritique à faire, c'est un manquement aux statuts en l'occurrence. Il n'y a pas de compte rendu de comité depuis à peu près trois ans. Avant que je sois secrétaire. Et même si dans *Cantonade* ça arrive tard, on prend des décisions, et les camarades sont au courant des décisions tardivement avec la publication de *Cantonade*. Il est nécessaire qu'il y ait des comptes rendus de comité. D'ailleurs, il y a Internet et on pourrait faire les comptes rendus succincts des comités, au moins l'ordre du jour.

Il faudra pallier ce manquement l'année prochaine.

Enfin, en ce qui concerne l'interprétation des accords. L'interprétation des patrons, d'une part, et la nôtre, d'autre part. Pour les patrons, il n'y a pas de piétonnages. Il n'y a pas de permanents qui passent en CDI. Je suis content d'apprendre qu'au *Parisien* il va y en avoir. L'interprétation patronale au niveau régional, c'est celle-là. Alors nous, notre interprétation est différente... C'est qu'il n'y a pas de remplacements au niveau régional puisqu'il y a déjà une liste régionale. Même s'il y a dix-huit cents ouvriers du Livre hors NMPP et qu'il y en a six cents qui vont partir en Recapp, au cas où tout le monde partirait, il

n'y a pas remplacements. Eh bien, c'est là que l'Inter intervient, qu'on aura besoin de faire appliquer notre interprétation de l'accord. Ensuite, je crois que le mieux, parce que c'est encore dans les statuts, c'est d'arbitrer, c'est le comité syndical qui arbitre. Donc, le comité syndical arbitre. Et la logique des statuts, c'est aussi quand il y a des propositions, quand il y a une possibilité de piétonnage, eh bien, ça doit être annoncé. Le comité syndical propose aux directions en fonction des critères qui sont dans les statuts, qui bien sûr sont toujours interprétables... Et puis est-ce qu'il est juste aujourd'hui de privilégier seulement l'ancienneté syndicale quand on sait que les départs, l'âge du capitaine général des correcteurs, c'est la première de nos difficultés... En tout cas, dans les statuts, la première chose incontournable, c'est la qualification professionnelle. Dans la qualification professionnelle, ce n'est pas indiqué dans les statuts, c'est indiqué à côté, dans la récusation, l'aptitude à intégrer une équipe, je dirais que ça fait partie des qualités professionnelles. En tout état de cause, c'est vrai, il faut en discuter en comité syndical. Et d'ailleurs pour *le Parisien* on n'a pas eu de discussions à ce sujet, puisqu'on m'annonce qu'il y a deux piétonnages possibles. J'imagine que ce sont des suiveurs du *Parisien*. Est-ce que normalement on ouvre un appel à candidatures au *Parisien* et est-ce que c'est le comité syndical qui décide ? Logiquement, ça devrait être ça, mais on sait aussi qu'au comité syndical il faut tenir compte de l'équipe, de ce que dit l'équipe, de ce que disent les délégués, de ce que dit le délégué syndical, et de l'intérêt pour la catégorie, pour le métier, pour le syndicat, et essayer de trouver une, la meilleure solution dans tous ces critères qui peuvent amener à un piétonnage. Et donc, effectivement, il peut y avoir contestation, il peut y avoir consultation de la commission de contrôle, mais en tout cas, on ne peut que proposer... Et le comité syndical, c'est le paritarisme... Il ne peut que proposer... Il ne peut pas décider. C'est déjà bien de proposer parmi les camarades qui sont présents dans le syndicat, tant que c'est encore possible, puisque, par exemple, au *Figaro* on nous a imposé deux journalistes. Un d'ailleurs est un charmant mon-



La Realidad, Oventic, Mexique, 1998.

en reste mille deux cents. Mais, dans ces mille deux cents, il y a des piétons et des permanents. Notre interprétation, c'est qu'il faut trouver des solutions sociales pour les permanents. Les patrons ont touché de l'argent de l'État et avaient intérêt à ce que la liste soit la plus nombreuse possible, à ce qu'il y ait le plus de camarades dans cette liste pour avoir des fonds d'autant plus importants. Alors donc il y a deux interprétations différentes : l'interprétation syndicale et l'interprétation patronale. Lors de la réunion du 21 juin, la réponse patronale, c'est *niet* ! Rien ! Il n'y a de départs que s'il

sieur qui était correspondant pendant vingt ans du *Figaro* au Vatican... Qui a 57 ans, qui va sortir à 58 ans de Formacom... Et il a bien fallu... Et on en a discuté avec les délégués... C'était probablement la meilleure solution et un refus, une position tranchée alors qu'on change de convention collective n'étaient pas évidents.

Il est logique que, pour les postes possibles, le comité syndical soit informé et tranche en fonction d'un certain nombre de critères, dont la qualité professionnelle. Et je rappelle les accords du 30 novembre : le niveau de formation requis, c'est le diplôme d'État de lecteur-correcteur ou équivalent. Donc, on pourrait commencer par le diplôme d'État. Pour les camarades qui travaillent en presse depuis plusieurs années, un critère pourrait être le stage de rédacteur-réviseur, qui s'adresse à ceux qui sont déjà correcteurs. Les camarades doivent être informés, au moins dans le bulletin, même s'il y a quelque délai entre les décisions et l'information sur ces décisions. Et donc l'engagement du prochain comité syndical pour le peu de piétonnages qu'il y aura sera d'informer. C'est d'abord voir qui est susceptible d'accéder à ces postes, en fonction d'un certain nombre de critères définis par le comité syndical en accord avec les statuts, et surtout de publier les décisions du comité syndical

Arlette Gatulo. – Je voulais faire un petit compte rendu de la formation professionnelle. C'est la décomposition, voilà, on a un beau métier, une belle décomposition... On a eu une dernière réunion pour fixer un petit peu la politique à suivre pour la formation professionnelle au *JO*. Et le résultat des courses, c'est qu'il va y avoir des appels à candidatures, et donc des profils de poste à déterminer, un peu comme dans l'administration, et à ça il faudra que les équipiers répondent et suivent les formations adaptées à ces nouveaux postes. Or, pour l'heure, on ne sait pas ni sur quoi on va travailler ni de quelle façon on va travailler. Donc, c'est un peu l'inconnu. Par conséquent, ce que je voudrais savoir, si c'est prévu dans les accords, on parle bien de définition de métier ? Et là encore, à terme, on va dans les trois ans à venir demander aux correcteurs du *JO* qui ne sont pas des rédacteurs véritablement, qui ne peuvent pas être vraiment assimilés à des journalistes puisqu'ils n'écrivent pas, c'est plus une, disons une spécialité vraiment

particulière au *JO*, qui consiste à vérifier, à avoir presque une compétence juridique en plus de la correction... Donc, on a un protocole d'accord. Mais derrière il n'y a pas d'applications concrètes possibles. En conséquence, pour la formation professionnelle, c'est un vrai problème. Voilà. Donc, moi, je viens un petit peu en faire état. Je répète ce que j'ai dit déjà à la dernière assemblée un peu d'une autre façon et j'aurais voulu savoir ce qu'il en était puisque, voilà, on a un stage d'éditeur-réviseur de prévu pour octobre et on cherche donc des candidats, des personnes intéressées pour suivre cette formation. Mais ça pose un peu un problème parce qu'éditeur-réviseur il y a de la rédaction, il y a des

être une façon de faire les choses dans l'ordre. Savoir ce qu'il en est de nos camarades rouleurs, qui eux aussi font partie, devraient faire partie à terme des effectifs et qui ont droit comme les autres à la formation. Or, ils échappent complètement au financement, c'est le bazar total là aussi, il n'y a aucune transparence à ce sujet. Voilà, c'est problématique. On ne sait pas non plus les personnes listées, c'est toujours le même problème. On ne peut pas le prendre en compte parce qu'on ne connaît pas exactement leur situation. Voilà... Donc j'aimerais avoir des réponses un peu précises à ce sujet. On dit aussi à des personnes qu'elles vont partir, on ne sait pas dans quelles conditions, c'est... C'est impossible à



Oaxaca, Mexique, novembre 2006.

choses qui n'intéressent pas à proprement parler le *JO*. Par conséquent, on est obligés d'avoir recours à des CIF, donc à des demandes individuelles de formation pour avoir juste ce titre d'éditeur-réviseur, ce qui est peut-être politiquement intéressant mais concrètement ne nous amène pas à grand-chose... Sans compter qu'il faut remplacer ces gens qui partent en formation et que là non plus rien n'est prévu. Si on ne va pas négocier à la direction qu'il faut remplacer les gens qui partent de toute façon en formation, on ne va nulle part. De plus, on peut comprendre à terme qu'au *JO* on a vingt correcteurs qui devraient rester, vingt ou trente je ne sais pas. Mais on ne veut plus des correcteurs, c'est clair. On est là mais on ne veut pas de nous. Donc, il faudrait aussi voir ce qu'il est possible de faire syndicalement... Sans compter qu'il y a peut-

gérer, voilà. J'ai terminé... j'ai calmé un peu le jeu ? Il n'y a plus qu'à me remercier. (*Brouhaha.*) C'est la coterie X qui gagne contre la coterie Y, la prochaine fois c'est la coterie Y contre la coterie X.

Isabelle Petit. – Cinq minutes de temps de parole, pas plus !

Élisabeth Proust. – Je voudrais faire une défense et une illustration, si possible, de la motion qui a été lue tout à l'heure par Jacques Dumeunier et à laquelle je m'honore d'avoir participé au niveau de la rédaction. Je le fais d'autant plus volontiers qu'en tant que membre du comité je peux attester que, longtemps, je veux dire tout l'hiver et jusqu'à il y a trois semaines environ, la position que recouvre cette motion était celle du comité de façon très très majoritaire, sans qu'il y ait eu de vote mais simplement en discussions dans le cadre du comité, ensuite

au cours des assemblées que nous avons réunies, soit dans le cadre de commissions de la presse, soit spécifiquement sur ce problème. Il était clair que les membres du comité, en tout cas des membres actifs. Vous savez que dans chaque comité il y a toujours un certain nombre de copains qui bien qu'élus ne participent pas toujours. Eh bien, parmi tous ceux qui étaient là régulièrement, c'était effectivement la position très majoritaire qui était apparue comme telle, je crois au moment où René Berthier et le camarade Duthéil sont venus au comité justement dans l'objectif de défendre l'existence du Syndicat des correcteurs en tant que tel. Et un sentiment globalement partagé dans l'ensemble s'est converti à cette date-là, c'était en février dernier, en une position relativement claire qui disait : « Eh bien, nous sommes d'accord pour envisager dans le cadre du Comité inter comment on peut renforcer d'une part l'organe de coordination qu'est le Comité inter, et d'autre part comment nous pouvons aussi envisager... » un rapprochement structurel avec... »

(Début des perturbations...)

Claire Delenclos. – (Depuis la salle.) Bonjour à tous, le secrétaire délégué ne respecte pas les statuts... (Brouhaha dans la salle.) Que fait le secrétaire délégué ? Il ne fait rien !

René Berthier. – Et alors ?



La Realidad, Oventic, Mexique, 1998.

Claire Delenclos. – Et alors quoi ?

Jacques Dumeunier. – Tu veux parler, tu t'inscris !!

Claire Delenclos. – Tu t'inscris...

Jacques Dumeunier. – Oui tu t'inscris ! Comme tout le monde...

Claire Delenclos. – Oui, je vais m'inscrire... C'est comment ton nom ?

Élisabeth Proust. – Élisabeth Proust.

Claire Delenclos. – Bonjour, Élisabeth Proust !

Jacques Dumeunier. – (À Claire Delenclos.) Tu nous emmerdes, la ferme ! T'as compris, tu ne vas pas nous faire la loi, non !

Élisabeth Proust. – Claire, si tu permets, je voudrais continuer, nous redébattons ultérieurement... Je termine ce point-là en disant que jusqu'à peu près il y a trois semaines nous étions tous convaincus qu'il fallait garder l'autonomie du syndicat, cette personne morale, ce syndicat de métier auquel nous sommes en réalité tous attachés et dont nous voyons bien, partout, que ce soit dans l'édition que ce soit y compris dans la presse quotidienne et y compris au JO, que nous en avons besoin pour défendre notre métier, nos interventions, leur qualité, les emplois qui vont avec, et aussi les camarades et la population donc assez spécifique encore une fois qu'ils constituent. Donc, cette motion

a cessé d'être perçue, notamment par Éric, comme pertinente à partir du moment où en réalité la pression au sein de l'Inter en faveur d'une refondation telle qu'elle avait été programmée de longue date s'est accentuée. Moi, je voudrais un peu ici défendre Éric, du fait que je suis bien consciente que ce n'est pas facile. C'est vrai que cette pression-là, on ne peut pas la sous-estimer. Pour autant, devons-nous y céder, nous y plier comme une nécessité et comme une chose imparable ? Loin s'en faut.

René Berthier. – C'est un des éléments de base de la démocratie. Une direction syndicale n'est pas omnisciente, omnipotente, elle peut aussi hésiter, faire des erreurs, être responsable d'échecs, mais au moins il faut le dire, voilà. Donc, je pense qu'on a perdu un an et,

dans la situation actuelle, on ne peut plus aujourd'hui avoir les prétentions ou émettre les exigences qu'on aurait pu émettre il y a un an et que malheureusement on n'a pas faites.

Isabelle Petit. – Chaâbane, c'est à toi.

Chaâbane Lakel. – Bon, je vais faire court parce qu'il y avait... Le début, je vais l'abandonner. Les transformations techniques qui ont bouleversé l'économie et les relations sociales depuis la fin des années 1960 n'ont pas épargné la presse. Le régime particulier qui a régi les relations instaurées au sein de la presse entre ouvriers du Livre et éditeurs a subi une érosion constante lors de ces trois dernières décennies. La loi Buchet n'a plus que la peau sur les os. Les kiosques ferment les uns après les autres, les centres d'impression ont à subir la concurrence des entreprises de labeur. Dans les sièges éditoriaux, nous exerçons encore notre métier mais nous avons perdu le monopole de la fabrication. Au fil des plans et des restructurations, la base sociologique des personnels à la sortie des titres s'est élargie, et ce à nos dépens. Nous ne faisons plus que de la figuration. La montée en puissance des salariés à statut de journaliste, liée à l'informatisation poussée de l'outil de production, n'a pas été perçue avec suffisamment d'acuité par les syndicats des catégories du Livre et du prépresse. Les journalistes ne renonceront pas à la saisie directe et au montage des pages. Les ex-typographes, ex-photocompositeurs, ex-photographeurs ne sont pas des [inaudible], pas plus que les correcteurs, qui en renonçant à corriger sur papier ont poussé vers la sortie les ouvriers en charge du corrigé. Ils ne remonteront pas à la source qui les a vus naître, car elle est asséchée. Quand partout seront implantées des nouvelles plates-formes éditoriales, les seules positions professionnelles durables seront, excusez-moi, le seul positionnement professionnel durable concernera l'édition et le contrôle des textes. Que faire alors ? Rien ? et subir une nouvelle mise en concurrence entre correcteurs et secrétaires de rédaction. Les frontières entre les métiers sont depuis des lustres déjà de véritables passoires et c'est à un transfert massif des tâches de fonctionnement dévolues aux ouvriers vers d'autres catégories de salariés auquel nous assistons. Sans apporter de véritables réponses, professionnelles et syndicales à cet état de fait. Si



Oaxaca, Mexique, novembre 2006.

d'aucuns, grandes âmes, veulent s'en tenir à des définitions de territoires professionnelles, conventionnelles ou syndicales d'ores et déjà caduques, ceux-là ont déjà fait le tiers des positions des ouvriers du Livre et de la présence de la CGT sur le plateau rédactionnel. Quant à ceux qui vont crier : « Le métier ! le métier ! », ils parlent non pas d'un emploi qui doit se transformer et s'adjoindre de nouvelles tâches, mais d'un métier rêvé, dont la pureté sent le formol. Nous ne proposerons pas une extinction du métier, mais sa lente disparition programmée dans un environnement aux transformations techniques accélérées. Loin de nous de considérer les salariés à statut de journaliste en ennemis, il s'agit plutôt de jauger correctement la situation. Eux gagnent du terrain, par défaut, et sont en butte à une précarisation et à une déqualification croissantes. Et nous, nous en perdons avec une régularité de métronome en dépit de la reconnaissance que l'on veut bien nous concéder. Nous fabriquons les mêmes titres en un même lieu et notre intérêt, pour peu que l'on surmonte les divisions corporatistes qui font le miel de nos patrons est le même : instituer un rapport de force à même de faire reculer la formidable régression sociale qui guette l'ensemble des salariés de la presse. La crise que traverse la presse papier est sans précédent : concentration, multiplication des supports, 15 milliards de dollars de recettes publicitaires pour le Net dont une partie sert à financer la presse en ligne, aventurisme financier et industriel des directions, etc. Mais le pire est à venir avec la mise en

concurrence au sein du même groupe de presse de titres payants et gratuits : Bolloré, *le Monde* et *le Figaro* ont des projets équivalents. Seuls deux titres avaient réagi contre l'implantation des gratuits dans une indifférence quasi générale des autres corporations, qui s'étaient contentées de condamnations morales. Nous risquons fort et sous peu d'en payer collectivement le prix si nous nous entêtons à refuser de construire avec les salariés des sièges éditoriaux le métier des filières de métier que nous appelons de nos vœux. Il ne s'agit plus de discuter du sexe des anges, des relations matrimoniales intersyndicales d'un passé lointain ou récent. Reconstruire le fétichisme organisationnel, l'attachement affectif à une structure inadaptée aux réalités de l'heure constitue des freins à même de créer les dommages syndicaux dont on ressent déjà les effets. Il est demandé aux correcteurs de participer à la construction d'un nouveau syndicat, c'est-à-dire de réfléchir à son organisation, à ses statuts, à sa ligne de défense, à sa plate-forme revendicative, etc. Il est demandé aux correcteurs d'être présents à tous les niveaux de décision, de prendre toute leur place dans l'aventure politique qui se dessine au lendemain des accords signés en presse parisienne par le CILP, car il y a une vie après les plans sociaux. Merci

Isabelle Petit. – Jacques Dumeunier, c'est à toi.

Jacques Dumeunier. – Je ne vais pas être très long. C'est vrai qu'on vient d'assister quand même à un triste spectacle, qui pousse à penser, à croire que le syndicat n'a plus grand-

chose à faire. Entre ceux qui viennent décocher leur venin et qui vont faire un tour au bistrot, ceux qui invectivent les autres, ceux qui interpellent le secrétaire, le secrétaire qui dégage aussi pendant un bon moment, etc. Ce n'est pas possible, on ne peut pas discuter comme ça. Cela ne peut pas continuer comme ça ! La moindre des politesses, c'est d'écouter et d'échanger les arguments. Moi, je veux bien, mais ce n'est pas la peine... Si le secrétaire n'était pas là, je ne serais pas intervenu. On doit avoir un échange. Bon, cela dit, moi je ne suis pas pour les attaques personnelles ni pour les invectives. Je suis pour discuter arguments contre arguments et je ne m'associerai pas aux attaques contre le secrétaire. Il fait son boulot ! Moi, je pense qu'il le fait, non pas mal, moi je pense qu'il se trompe, point à la ligne ! Mais je n'irais pas dire : « Tu ne fais pas ton boulot » ou « Tu fais mal ton boulot ». Premièrement, pour être secrétaire du syndicat, il faut déjà en avoir quand même, hein ! Alors, un peu de respect ! (*Salle, Annick Béjean* : « Avoir quoi ? Avoir quoi ? ») Du courage, du courage... (*Salle* : *contestation inaudible.*) Du courage. Bien, moi, au point où en est le débat, moi, ce qu'a dit le camarade Berthier, c'est gentil. Mais, moi, je croyais quand même que le but du mouvement syndical n'était pas de s'adapter à la réalité mais de la combattre. Moi, je me suis toujours battu là-dessus. Alors, moi, je ne m'adapte pas à la réalité. Moi, je crois que c'est encore possible. C'est vrai que la situation n'est pas brillante et le spectacle offert... D'ailleurs ça continue, ça continue à discuter... Le spectacle offert n'est pas très réjouissant et je pense que si, effectivement, on crée les conditions d'un véritable débat et si on se ressaisit, on a de larges possibilités de s'en sortir. D'autant plus que tant qu'on existe, on est incontournable. Tant qu'on existe, on est incontournables : la preuve, c'est que l'opération Info'Com qui a été annoncée à grand renfort de..., etc., à un moment, on n'en entend plus parler, et la Chambre typo, elle existe toujours en tant que CSTP, hein ! Donc, il y a eu une offensive, un coup de force qui a été tenté. Pour le moment, ils attendent, donc rien n'est fait. Alors, moi, je pense qu'on peut effectivement réussir. Je retiens l'engagement du secrétaire d'organiser à l'automne une assemblée générale, spécifiquement sur cette question, préparée

par un bulletin, dont on connaîtra la date de clôture du dépôt des articles afin que tout le monde puisse s'exprimer. Mais, cela dit, moi, je pense que l'on ne peut plus retarder l'échéance sur les prises de position de principe parce qu'on n'a aucun intérêt à perdre du temps là-dessus et à laisser ceux, nos amis, entre guillemets, avancer en pensant qu'ils rentrent dans du beurre. Je pense qu'il faut prendre position et je maintiens qu'on vote ma motion. Enfin, la motion des camarades qui l'ont présentée.

Éric Moreau. – Je propose une résolution qui s'ajoute au rapport d'activité que j'ai fait à l'assemblée générale. Selon l'article 39 de ses statuts, le Syndicat des correcteurs est partie constitutive du Comité inter. Le Comité inter élabore un cahier revendicatif portant notamment sur la lutte contre la précarité souvent présente dans les sièges éditoriaux et pour la sécurité sociale professionnelle. Le Comité inter déclare avoir pour objectif de se constituer en union syndicale avec la création de trois syndicats de filière de métiers : un syndicat des métiers de l'édition, un syndicat des imprimeries de la presse et du labeur, un syndicat de la distribution. Le Syndicat des correcteurs, partie constitutive de l'Inter, s'engage à participer à toute discussion pour analyser, cerner les difficultés, voire les impossibilités du projet du Comité inter. Ce sont bien les syndicats et sections professionnelles constitués qui mèneront ces discussions.

En ce qui concerne le Syndicat des correcteurs, j'ajoute : « L'assemblée générale demande au comité syndical de produire un bulletin spécial de *Cantonnade* sur ces questions d'orientation syndicale et propose comme date de bouclage le 30 septembre 2006. » On peut repousser, mais je pense que tous ceux qui veulent intervenir et publier leurs interventions dans ce bulletin peuvent le faire avant le 30 septembre 2006, en vue de préparer une AG extraordinaire en octobre. Voilà.

Jacques Dumeunier. – Tout doit être publié, tout doit être porté à la connaissance, désolé !

Éric Moreau. – Plutôt que se focaliser sur des questions de procédure, la proposition d'un bulletin extraordinaire consacré aux orientations syndicales avec une date de bouclage peut-elle être retenue ? C'est vrai que la date de bouclage, normalement, il faudrait qu'elle précède d'une certaine durée,

disons un mois, l'assemblée générale extraordinaire. On pourrait le faire comme ça...

Jacques Dumeunier. – Je répète. Moi, le simple fait que vous preniez l'engagement de tenir une assemblée générale à la rentrée avec une date limite pour publier les contributions, je suis d'accord, je le retiens. Ce n'est pas la peine de le faire voter. Le comité l'a décidé et personne ne va dire : « Non, non, on ne veut pas d'assemblée, on ne veut pas. » À moins qu'il y en ait qui soient pour la dissolution du syndicat sans qu'il y ait de discussions avant ? C'est peut-être possible d'après ce que j'ai cru comprendre. On en est presque là, on en est presque là puis-



La Realidad, Oventic, Mexique, 1998.

que c'est le syndicat qui est responsable du fait que ça se dégrade partout. Mais oui ! C'est ce que j'ai entendu. Bien. Mais cela dit, en ce qui concerne une motion, moi, je suis pour maintenir celle que l'on a proposée et je suis pour affirmer que nous sommes pour notre autonomie. Ce qui est à discuter, c'est effectivement comment on va se coordonner d'une autre manière qu'on l'était actuellement. Moi, je ne conteste pas, par exemple, la volonté des rotativistes de constituer un syndicat de l'imprimerie qui va absorber les ex-photographeurs, une partie du départ, les électromécanos, le labeur, etc. C'est leur affaire ! C'est leur affaire ! On n'a pas à intervenir, c'est leur champ professionnel. Mais qu'au moins ils nous laissent notre liberté de nous organiser et de nous coordonner

avec eux. Voilà. (*Intervention dans la salle inaudible.*) Je me retourne vers le secrétaire, je ne l'invective pas ! Voilà. Bien. Donc, c'est pour ça que, moi, je suis pour que cette motion soit soumise au vote.

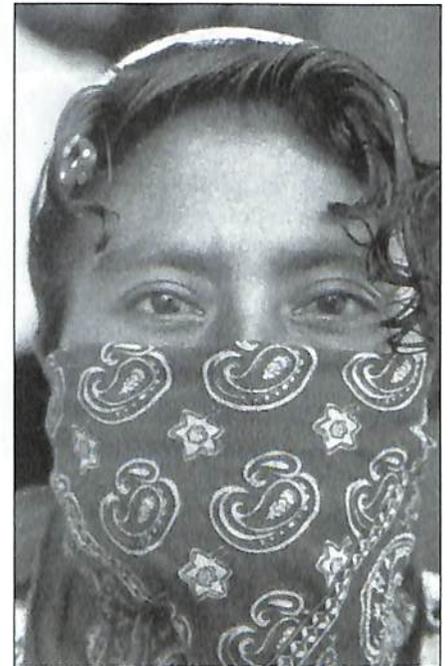
Isabelle Petit. – Si tu veux bien, c'est Annick. Après, il y a Duberne, puis Mikel...

Annick Béjean. – On va enfin arriver au débat que j'attendais depuis un moment. C'est-à-dire est-ce qu'on dissout le syndicat, ça fait plus de deux ans qu'on en parle. Ça fait bien deux ans, hein Éric ? Et qu'est-ce qu'on lit dans le rapport d'activité ? Rien ! On attendait je ne dirais pas une position, mais au moins une analyse. Mais il n'y a rien dans le rapport d'activité qui nous donne des pistes pour savoir ce qu'en pense le comité syndical. L'affaire est quand même importante, il s'agit de dissoudre ou non le Syndicat des correcteurs... Il faut savoir qu'il y a déjà eu deux réunions de commission de la presse sur cette affaire. D'ailleurs, tu y étais et tu n'as même pas pris la parole. Moi, je l'avais demandé, le bulletin, ça fait un moment qu'on le demande. Cela aurait été bien qu'on trouve ça, qu'on trouve cette promesse dans le rapport d'activité ! Je veux dire que ça ne mange pas de pain, il ne se serait pas cassé une patte à écrire. On attend au moins des promesses ! Dans le rapport d'activité, Éric aurait pu marquer : « L'affaire est importante, on va organiser le débat. Il s'agit de dissoudre ou non le Syndicat des correcteurs ! Il s'agit de discuter. Donc, on va avoir une assemblée générale, on va revoir les statuts, on va faire plusieurs discussions. On va peut-être inviter à la limite la Chambre typo pour discuter, pour que les correcteurs posent des questions. Il y a des choses à faire... » On ne trouve rien ! Ce rapport d'activité est vide... En plus, bon je le savais parce qu'Éric nous l'avait dit, nous découvrons qu'il y a quatre secrétaires de rédaction qui ne sont peut-être même pas à la CGT, d'ailleurs j'en doute, et qui vont devenir correcteurs. Alors si c'est ça le contrôle de l'embauche, c'est de la rigolade ! Jusque-là, les passerelles, ce n'étaient que les ouvriers du Livre, souvent les typos, mais je vais dire avec des secrétaires de rédaction, et puis quoi encore ! Je ne sais pas, il y a un changement d'orientation qui est très... noir... Bon, on entend maintenant que les correcteurs vont avoir le statut de journalistes, mais ça mériterait une assemblée générale,

une orientation pareille ! On a l'impression que c'est décidé tout seul, comme ça personne ne discute, on n'a pas d'information, rien. Je trouve que c'est un peu embêtant. Maintenant, je vais mettre les pieds dans le plat. Quelque part, quelque part les rotos ont fait leur petit monde. Ils ont dit : « Et Dieu créa le monde. » C'est un peu les rotos, ça. On va faire d'un côté la distribution, là les rotos avec leur labeur, et ici les salles de rédaction. Et les typos seront les chefs, et c'est eux qui vont réunir tout le monde sous leur main, sous leur contrôle, sous leur houlette. Oui, c'est ça... Ils sont bien gentils, les mecs, mais de quoi ils se mêlent. Ils ne vont quand même pas décider de ce que nous on va devenir. Mais ça arrange les rotos de bien ordonner comme ça tout le monde. Cela dit, il faut savoir que les typos, c'étaient des mecs qui avant avaient la saisie... et la correction. Bon, grâce à nous, ils ont perdu la saisie, ils ont perdu la correction. (*Rires dans la salle.*) Grâce aux journalistes... Ben oui, puisqu'on a fait la saisie, la correction sur écran ! Alors ils ont perdu la correction, et c'était notre sauvegarde à nous. On se sauvait en faisant la correction sur écran. Ils ont perdu la saisie à cause des journalistes, alors vous vous retrouvez avec des mecs qui n'ont plus de qualification. Oh merde ! On n'a plus de qualification ! Alors qu'est-ce qu'il dit Peyrade ? Oh, eh bien, c'est simple les mecs, on va en avoir une de qualification, on va devenir secrétaires de rédaction, et puis on fera de la correction. Peyrade l'a écrit ! dans *Impac*. On va faire de la correction et secrétaire de rédaction. C'est-à-dire qu'ils prennent le boulot des journalistes et le boulot des correcteurs. Il faut savoir en plus que ces mecs-là, avant, lorsqu'il y avait l'Inter, ont quitté l'Inter. Ils ont foutu l'Inter en l'air, ils ont trahi. Il y avait une alliance qui était rotos-correcteurs-typos. Ils ont été se coller du côté de la fédé qui nous voulait du mal. Après, ils sont allés avec les photograpeurs, ça n'a pas marché. Ils se disputent. Ils ne veulent plus se voir. Après, ah oui, ils sont allés avec les journalistes. Les journalistes ne peuvent plus les voir, ils leur envoient des lettres d'insultes. Alors, vous avez ces gens-là qui ont trahi tout le monde, ce sont les Iago de service, et vous voulez qu'on aille s'allier avec eux ! Et qu'ils nous prennent en plus la correction ? Mais faut être dingue ! On est en train de se jeter dans la gueule du loup ! Moi, je trouve ça vraiment nul ! Alors

maintenant, ce que dit Berthier est vrai, nous manquons de militants, de militants dans nos entreprises. Donc, je regarde le directoire de notre école et je dis : « Chers camarades, est-ce que vous recrutez bien, est-ce que vous recrutez les militants dont on a besoin ? » Bon, parce qu'il y a un problème, un problème de recrutement, il faut le dire. Il y a un problème de recrutement. Je sais que Formacom va très bien, mais le syndicat ne va pas bien, alors ce serait bien que les deux... Je ne sais pas comment, ce que vous faites pour le recrutement, mais à mon avis, il y a un os. Bon, eh bien, c'est ce que je voulais vous dire. Moi, j'ai envie de dire comme mon camarade Duberne. Je crois qu'il faut tenter de survivre. Cela dit, la question maintenant est de savoir si cette union, cette espèce de fusion syndicale, apporte du travail aux correcteurs et conserve leurs acquis. Quand on va fusionner avec des mecs qui vous prennent le boulot, qui ne fonctionnent pas démocratiquement comme vous, qui n'ont pas la rotation des mandats, ce sont les délégués qui votent, qui sont porteurs de voix. Et quand vous voyez un secrétaire, Peyrade, excusez-moi, qui n'est pas... un camarade, qui a quasiment vendu son syndicat à la fédé... Je ne sais pas, moi, je n'ai pas confiance dans ces gens-là ! Quand on sait au JO ce qu'ils ont fait avec les correcteurs, quand même ! Et vous allez vous jeter dans la gueule du loup ! On ne va quand même pas s'allier avec des gens comme ça ! Ce qui serait beaucoup plus juste à la limite, ce serait de s'allier avec les journalistes ! Mais apparemment ils ne veulent s'allier avec personne. Ce serait beaucoup plus correct et beaucoup plus intelligent ; ce serait plus normal qu'on soit avec les journalistes. Avec les typos !... Ils n'ont plus de boulot, ils ne font plus rien, ils sont obligés de piquer, ce sont des parasites ! Ils piquent le boulot des autres, et après ils s'étonnent que les journalistes ne veulent pas les voir et que les correcteurs regardent en l'air quand ils veulent s'allier avec eux ! On peut faire une alliance syndicale... On peut faire une alliance syndicale avec les typos, avec les photograpeurs dans les salles de rédaction, avec les journalistes. Et puis, si on a envie de se marier, on se mariera. Mais pour l'instant, on dit : « On est fiancés, on fait des trucs ensemble, on fait des petites sorties, on va au restaurant, on voit. Et puis

après, on verra bien si ça marche. » Alors les typos, ils disent : « Ah non ! il n'en est pas question ! Si vous faites une alliance syndicale avec nous, c'est à condition que vous fusionniez avec nous. » On n'a pas le droit de nous faire du chantage comme ça ! Et il y a bien pire, mes camarades, je vais tout vous dire... Figurez-vous que si on fait ressortir cette bande au comité syndical, c'est parce qu'il y a un chantage qui est exercé sur nous. C'est-à-dire que les typos, vous savez que l'on perd des postes puisque les gens partent, avec la pyramide des âges, tout ça, et alors on pourrait, on devrait pouvoir en rembaucher quand même pour garder nos effectifs. Et alors, en gros, le chantage c'est les typos et les rotos qui nous disent : « Si vous ne faites pas syndicat unique avec les typos, eh bien, on ne vous soutient pas auprès des patrons »... Ce n'est pas joli ! Donc, moi, je vote, mon cher Éric, contre ton rapport d'activité, qui est vide, et puis ce serait bien que dans le rapport d'activité, le prochain que tu fasses, tu t'intéresses un petit peu aux choses socia-



La Realidad, Oventic, Mexique, 1998.

les : le Ceseda, les immigrés, la répression contre les jeunes, toutes ces choses-là. Ce serait bien quand même que le syndicat s'ouvre un peu sur l'extérieur, au lieu de rester entre nous, comme ça, et je voterai donc la motion de Jacques Dumeunier et Elisabeth Proust, voilà. (*Brouhaha.*)

Éric Moreau. – On vote d'abord sur l'amendement, et après on vote sur la

motion. Pour répondre à Annick, qui dit que les typos prennent le boulot des autres, etc., il faut quand même rappeler l'historique de la commission de la carte. Tu regardes sur Internet : en 1960, il y avait 8 092 journalistes professionnels ; en 2005, il y en a 32 498, qui a pris le boulot à qui ?...

Raymond Dubern. – Bon, moi, je voterai la motion Dumeunier en fonction, donc, de deux signatures, celle du camarade Gomel et celle de la camarade Proust. Pourquoi ? Parce que la camarade Proust, c'est le JO. C'est le premier cercle du paradis, c'était la super-presse. Ils pensent que pour l'avenir, le maintien du syndicat comme entité indépendante, c'est encore ce qu'il y a de moins mauvais pour essayer de se défendre. Le camarade Gomel, lui, il est dans l'édition. Signalons aussi d'autres crises. C'est quoi d'autres crises ? C'est que depuis quarante ans ce syndicat est le syndicat des correcteurs de la presse. Il n'a jamais été vraiment celui de l'ensemble des correcteurs. Alors, s'il y a un secteur qui a de l'avenir, c'est précisément ceux qui sortent de Formacom et qui ne vont pas dans la presse, parce qu'il n'y a plus de place ils vont ailleurs ! Ils se syndiquent pas, mais en tout cas c'est là qu'il y a un avenir, s'il doit y en avoir un... Et nous, par ailleurs, Gomel, qu'est-ce qu'il nous dit. Il nous dit : « Moi, je fais un procès à Gallimard, j'ai besoin pour ça d'avoir une entité juridique indépendante... » Eh bien, rien que pour ça, je vote pour cette motion-là. Ce qui n'est pas à mon avis contradictoire avec ce que propose le camarade, mais ça, il aurait dû le mettre dans son rapport moral. Enfin, une assemblée générale, sur « Est-ce qu'on se suicide ou est-ce qu'on essaie de survivre. » C'est tout. (Applaudissements).

Hervé Lefèvre. – J'interviens un peu sur une autre question, dans le débat d'orientation du syndicat. Comme mon nom a été évoqué plusieurs fois, je me suis senti obligé de venir répondre. Je comptais le faire par écrit, pour que ce soit plus clair... Bon, ce qui n'a pas été évoqué dans les histoires de *l'Huma*, c'est un peu les conditions dans lesquelles je suis arrivé là-bas. Il s'agissait que s'ouvrent

un certain nombre de négociations à *l'Huma* et notamment sur le départ de camarades qui étaient qualifiés dans la Caats. Aucune négociation n'avait été entamée sur le départ de ces copains, leur éventuel remplacement... La direction avait posé comme préalable que l'on déplace un copain suiveur qui posait problème... Je ne m'étendrai pas sur la question, c'était un problème de double appartenance syndicale, si on veut faire vite. Donc, moi, j'étais suiveur de mon côté, à *la Tribune* ; il fallait qu'un poste se libère pour permettre que ce copain continue à travailler en presse. On m'a donc demandé de laisser la place que j'occupais à *la Tribune*, où j'étais aussi délégué d'équipe.

Ce copain rouleur à *l'Huma* a repris ma ligne à *la Tribune* et je suis arrivé là-bas. Et là, la direction était beaucoup plus favorable à parler des remplacements, notamment celui de Neveu, qui était parti en Caats. Par conséquent, la direction syndicale m'a dit que ce piétonnage était faisable, que ce ne serait pas le premier

Malgré tout, moi, je me retrouve dans une situation assez inconfortable... Par conséquent, ce piétonnage tant convoité, eh bien, je le remets dans le pot commun, et puis je souhaite bonne chance à celui qui prendra la place, à Ros de la Grange, si elle n'a pas déjà tout fait pour ne pas l'avoir, mais c'est pas fait.

Isabelle Petit. – Oui, Éric.

Éric Dailly. – Je m'appelle Éric Dailly, je suis rouleur aux *Échos* pour ceux qui ne me connaissent pas. Bon, ce texte, vous en avez eu connaissance, il pointait quelques dysfonctionnements, on va dire. Quelques erreurs à notre sens qui avaient été faites et qui nous avaient entraînés dans la situation qu'on connaît aujourd'hui. Or, on avait pointé qu'on avait tendance à se centraliser, enfin au niveau de la CGT générale. On avait pointé que l'adhésion à la CES avait provoqué des déficits de cotisations, par exemple. Ça a été évoqué par Éric tout à l'heure, mais insuffisamment. La refondation syndicale enfin, je voterai aussi qu'il est impossible de voter en

même temps sur les propositions. Sur les problèmes du placement, à mon avis tout vient de la signature du Recapp et aussi des listes fermées qui ont été établies dans les cassetins. Parce que la permanence, le boulot à faire et forcément tout ce dont on a parlé au sujet des problèmes de *l'Huma* forcément, c'est lié à la signature du Recapp, aux départs non remplacés. D'ailleurs, on voit comme c'est un peu tricoter-détricoter dans les cassetins qui

vont négocier la manière dont on peut sauver quelques emplois là où ils devraient tous disparaître. Voilà. J'ai pas été très bon, mais je vais m'arrêter là.

Ah oui, si, je voulais dire encore une autre chose, je propose, quant aux services, que l'on sache combien il en reste, ce qui est attribué par la permanence et ce qui est attribué par les cassetins. Parce que, forcément, le secrétaire au placement ne peut pas faire l'impossible, mais ça a été quand même signé. Le Recapp a été signé par le Syndicat des correcteurs, les listes fermées dans les cassetins ont été faites et le travail est moins partagé qu'avant. Ça, il faut bien le constater !



Oaxaca, Mexique, novembre 2006.

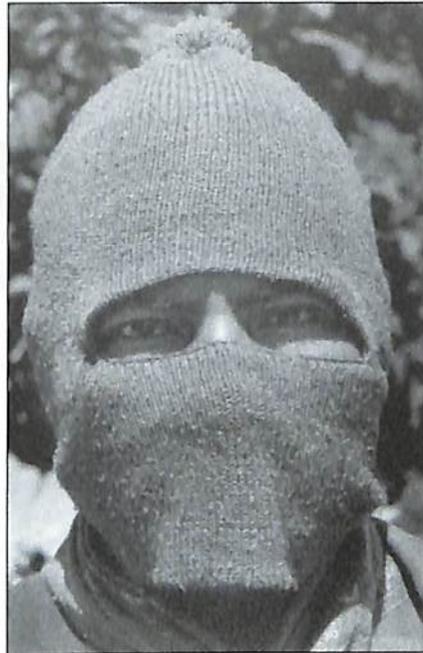
car la direction s'engageait à ce que l'ensemble des gens qui portaient en Caats, dans le cadre du Recapp maintenant, soient remplacés. Moi, le statut de rouleur, ça m'allait assez bien comme situation. J'ai trente-cinq ans, je n'ai jamais trop couru après le boulot, surtout à plein temps. Peut-être y a-t-il des choses dont je n'ai pas été au courant, mais il y a une personne qui est absente et dont les oreilles doivent siffler, c'est Jean-Claude Broquet, qui est le délégué à *l'Huma*. Qui est, je le dit, une personne honnête. Quand il m'a dit que le remplacement de Jean-Pierre Neveu n'était pas prévu et que sa ligne n'était promise à personne, a priori j'ai plutôt tendance à le croire.

Michel Delachair. – C'est simplement en remarque à la discussion tout à l'heure, de Dutheil, comme quoi ça fermerait le débat que de voter d'ores et déjà cette motion telle qu'elle est. Je pense que c'est un argument qu'il faut rejeter, car, en fait, on a le droit dès maintenant de dire que ce syndicat pour qu'il survive doit respecter les méthodes démocratiques et transparentes de préparation des débats dès lors que son existence est mise en cause. Moi, personnellement, ma philosophie est faite. Je ne cache pas que je suis pour ce débat maintenant, tel qu'on va l'organiser, tel que le propose Éric Moreau. Je suis pour la défense inconditionnellement de ce syndicat. Je pense, profondément, que toutes les tentatives de faire un syndicat unique, parce que c'est de ça qu'il s'agit, c'est quelque chose qui va dans le cadre des plans patronaux. Et pour moi, il n'y a pas de difficulté à le dire. Alors, la question de voter, c'est dire déjà que nous allons respecter les statuts et faire qu'il y ait une discussion ! Mais, quant à la conclusion, précisément, moi, en ce qui me concerne, je tiens à vous le faire savoir, quand je vais voter pour cette motion, c'est parce que je suis pour la défense dès aujourd'hui. Cela, afin que l'ensemble de nos copains correcteurs qui ne sont pas venus aujourd'hui, qui ne sont pas là, bénéficient d'une sorte de balise avant la discussion de quel est l'état d'esprit, la photographie actuelle de notre syndicat ! C'est même notre responsabilité, notre devoir une fois qu'on est venu à cette assemblée générale de donner d'ici là, comment dire, la photographie de la position actuellement des correcteurs à l'ensemble des adhérents, en pleine démocratie. Donc, votons, et j'appelle à voter pour.

Isabelle Petit. – Mikel, et on en termine avec les interventions.

Mikel Lapeyre. – Bon, je voulais faire un petit point, essayer de résumer un peu, en quelques mots. Alors pour résumer concrètement, nous fixons la date d'une assemblée exceptionnelle au 28 octobre, c'est un samedi. Nous publierons un *Cantonade* spécial qui expliquera les différentes positions, avec date de bouclage le samedi 28 septembre. Et je rappelle à Chaâbane que je l'ai invité à de nombreuses reprises à exprimer les positions qu'il défend au comité. J'espère qu'elles seront exprimées dans le futur *Cantonade*.

Élisabeth Proust. – J'en ai vraiment pour deux secondes, c'est très



La Realidad, Oventic, Mexique, 1998.

rapide. Je ne voudrais pas que le camarade Berthier continue de se fourvoyer, ce n'est pas vrai qu'au sein du Comité inter depuis un an il y a des discussions... Trois minutes... sur la refondation syndicale. Elle s'appelle comme ça, ce n'est pas moi qui l'ai nommée ainsi. Ce n'est pas vrai, parce que je suis membre de ce Comité inter, en tant que secrétaire adjointe chargée du JO, et j'atteste qu'il n'y a eu pratiquement aucune discussion à ce sujet. Nous avons eu un échange comme ça, rapidement, sur ce problème, étant quasiment sommés de dire ce que nous allons faire. Et ça, c'était courant février, je crois. Et je me souviens qu'à ce moment-là j'ai dit au camarade Peyrade : « *Eh bien, ce qui nous soucie, nous, c'est qu'on voudrait garder notre identité. Notre base me demande, et donc on est d'accord pour des discussions bien entendu, mais on voudrait savoir comment s'organiserait notre rapprochement de sorte qu'on garde une autonomie.* » Il ne m'a pas dit que c'était possible. Il m'a dit que c'était tout à fait impossible. Donc, les discussions à ce moment-là... Il ne m'a pas dit : « Bon, eh bien, organisons des discussions. » Non, il a été question dernièrement, il y a trois semaines, je crois, d'avoir une rencontre toute la journée, quasiment un séminaire, pour discuter. Et bien entendu, j'étais tout à fait d'accord pour y participer, quoique je voyais ça d'un œil un peu réticent, mais enfin j'étais d'accord pour y aller. Ça ne s'est pas tenu pour des raisons annexes, d'emploi du temps et autres. Mais il y a eu des discussions toute l'année au

sein du Comité inter sur ce problème. J'atteste qu'elles ont été ni démocratiques ni transparentes. Parce que je les ai ignorées et que ce n'est pas faute de m'intéresser à ce problème. Alors ça recouvre quoi ? C'est qu'on a essayé de nous faire avaler de façon bureaucratique quelque chose que nous n'étions pas prêts du tout à avaler ! Alors on peut reprocher au comité peut-être, moi je pense que c'était une erreur, de ne pas clarifier lui-même les choses rapidement. De dire que notre position était effectivement que nous voulions entrer dans des discussions en proclamant haut et fort que nous voulions garder notre identité, notre autonomie, la personne morale que nous constituons et notre autonomie et de gestion et de négociation. Ce qui ne veut pas dire que nous fermons le débat, loin s'en faut ! La motion ne ferme pas du tout le débat. Je vous lis le paragraphe qu'on n'a aucune raison de supprimer. Il dit que « *nous sommes ouverts à toute proposition susceptible d'aboutir à un rapprochement structurel de l'ensemble des syndicats du prépresse, lequel pourrait également prendre la forme d'une union syndicale* ». Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on est ouvert effectivement aux discussions, qu'on est ouverts à un rapprochement structurel, ça veut dire qu'on va étudier la question des écoles, la question des plates-formes éditoriales, tout ce qu'on voudra. Et que la proposition que nous faisons, de l'union dans l'union, elle était une éventualité. Il y a le conditionnel. Donc, il n'y a aucune raison de dire que ce paragraphe-là ferme le débat, loin s'en faut. Il a le gros avantage, par contre, réuni au précédent, d'affirmer effectivement que nous tenons à notre identité, c'est vrai ! Et ça ne veut pas dire que les discussions sont closes, c'est simplement sur une base juste. Et en ce qui concerne les dates de l'assemblée prochaine, que tout le monde souhaite et que tout le monde avalise, je voudrais souligner que le 30 septembre pour la clôture des textes ça me semble un peu tôt, parce que nous devons discuter avec nos camarades de l'édition qui ont d'ailleurs fait une réunion à ce sujet, dont je n'ai eu aucun retour parce que j'étais dans mes négociations et que j'ai pas eu le temps de les solliciter. Ça veut dire qu'à la rentrée, avec les vacances, ça va être un peu juste. En conséquence, je vous propose de prendre un peu de temps et de considérer que la remise des débats, des textes, ce serait le 30 octobre, et puis



Matagalpa, Nicaragua, 1978.

on sortirait rapidement les textes. Si ça ne vous semble pas possible, on verra, mais enfin soulignons qu'avec nos camarades de l'édition on n'a pas discuté assez. Ils sont extrêmement intéressés à cette affaire et la commission qu'ils ont mise en place cette année rejoignait l'intervention édition et presse périodique, c'est dire tout l'intérêt de l'affaire.

Isabelle Petit. – Élisabeth, merci, je rappelle...

Arlette Gatulo. – Bon, moi, je vais finir, j'en ai pour une minute, c'est une demande personnelle que je fais à Élisabeth, en tant que déléguée du personnel à la Sacijo, c'est de réunir les personnes listées, c'est-à-dire les précaires, de faire une réunion avec eux et de savoir au cas par cas ce qui leur arrive. De façon que ce soit rendu public et que tout le monde soit au courant de ce qui se passe. Voilà, j'ai fini !

Élisabeth Proust. – On ne l'a pas fait parce qu'on attend toujours l'accord de Bercy, pour l'instant c'est gelé, mais c'est prévu et on va le faire.

(Brouhaha dans la salle.)

Isabelle Petit. – On vote la motion de Jacques Dumeunier ?

(Vote de la motion, comptage et recomptage : 17 voix.)

Isabelle Petit. – Rapport d'activité : 3 pour, 6 contre et 12 abstentions.

Christophe Dulieu. – Résultat des élections.

Pour les retraités :
169 inscrits, 79 exprimés.

Collard :	79
Monnin :	78
Béjean :	79
Lagrué :	78
Desaubri :	79
Bertrand :	79
Devriendt :	77
Vigier :	78
Dubern :	78
Roux :	79

Pour la commission de
contrôle des retraités :

Bouffartigue :	79
Joncour :	78
Fontaine :	79
Nuevo :	78
Laurent :	78

Pour les actifs : 702 inscrits,
247 exprimés.

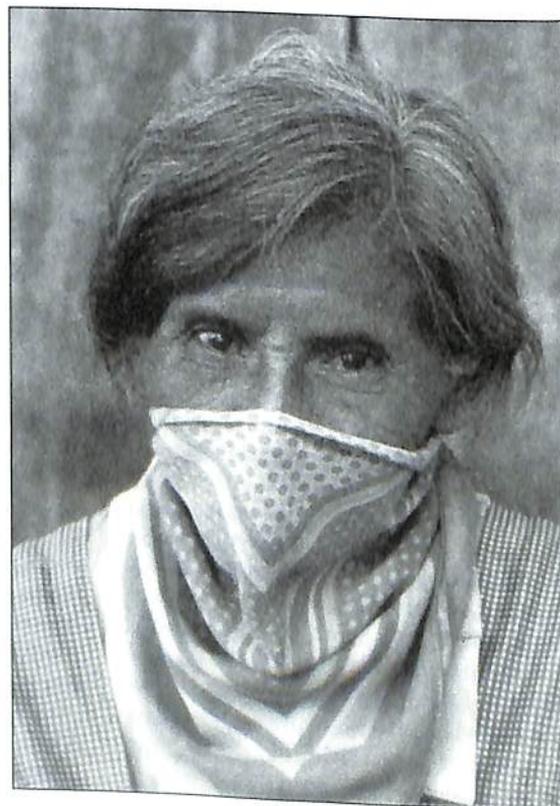
Lapeyre :	198
Moreau :	191
Violet :	209
Carreno :	200
Proust :	199
Rousseau :	191
Renouf :	217
Duprey :	206
Martinez :	210

Hébrard :	198
Guernalec :	202
Sançois :	204
Legarric :	208
Zhivolava :	205
Monthéard :	211
Lefèvre :	211
Lakel :	162

Pour la commission de contrôle

Viaux-Peccate :	207
Monthureux :	204
Quéré :	225
Casabonne :	214
Terasson :	221

FIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.



La Realidad, Oventic, Mexique, 1998.



Montreuil, le 20 juin 2006

FÉDÉRATION
DES TRAVAILLEURS
DES INDUSTRIES
DU LIVRE DU PAPIER
ET DE LA COMMUNICATION

DECISIONS DU CEN DES 6 ET 7 JUIN 2006

1. REPARTITION DE LA COTISATION

Votée au 48^e congrès, par notre délégation en particulier, cette nouvelle répartition va s'appliquer très rapidement pour être mise en place au 1^{er} janvier 2007.

La modulation du pourcentage pour les fédérations est à hauteur de plus ou moins 4%. Elle a été examinée par le CEN en fonction du manque de 230 000 euro sur le budget fédéral du fait du nouveau système qui privilégie les syndicats locaux ou d'entreprise. Elle a également été analysée en regard du taux de cotisation qui peine à être au niveau du 1% du salaire, décidé il y a bien longtemps, ainsi que du nombre de timbres réglés qui devrait être de 12 dont 1 FNI et qui plafonne à 8 en moyenne.

Le CEN a pris la décision de faire passer le prélèvement en faveur de la fédération de 29 à 33%. Cette décision suppose que les débats s'organisent avec les syndicats qui auront à prendre, à la rentrée, une orientation concernant cette modulation.

Il convient toutefois de remarquer que les UD se mettent, dès juin 2006, en ordre de marche et interviennent également sur cette question de la modulation.

Mais, à n'en pas douter, la machine est en marche, le nouveau système va être mis en œuvre ce qui suppose une appropriation de cette question par tous les syndicats de la Fédération.

Le CEN a pris une position de principe : 33% de la cotisation pour la Fédération. Aux syndicats d'apprécier de telle manière que le nouveau système ne se traduise pas par une baisse de l'activité fédérale engagée sur tous les fronts : labeur (négociation de la convention collective), presse, édition, publicité, papier (assises nationales et régionales) etc...

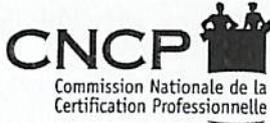
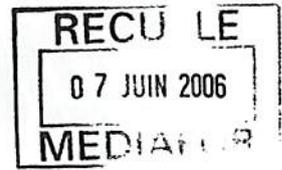
Deux groupes de travail seront constitués pour examiner avec l'UFICT et l'UFR leur financement en fonction de leurs activités spécifiques.

La décision finale se prendra en novembre avec l'aval des syndicats.

2. ADHESION A LA NOUVELLE ORGANISATION INTERNATIONALE

En application de l'article 47 (dernier alinéa) des statuts, le CEN, en cohérence avec sa délégation au 48^e congrès, décide d'approuver, au CEN des 26 et 27 juin 2006, l'adhésion de la CGT à cette nouvelle internationale.

MLT pour info 7.6.06.



CPNE PRESSE

Monsieur J.P. PEIGNIER
Président

Monsieur M. BRUNOT
Vice-Président

8 rue Sentier
75002 PARIS

} Copie 7.6.06

GA/MDR/06.06.n°5835

A Paris, le 2 juin 2006

Messieurs,

La Commission Nationale de la Certification Professionnelle a été saisie d'une demande d'enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles d'un titre intitulé : « **Lecteur-correcteur en communication écrite** », au niveau IV, présentée par FORMACOM., association COFORMA, en collaboration avec le syndicat des correcteurs.

Il conviendrait d'informer la Commission sur l'opportunité d'une telle certification professionnelle accessible par la formation et la VAE, eu égard aux emplois existants. Il conviendrait aussi d'éclairer la Commission sur la cohérence entre le libellé proposé et ces emplois et sur le niveau de formation demandé.

Je vous remercie donc de bien vouloir me communiquer ces informations, qui seront portées à l'avis de la commission plénière lors de la séance du 13 juillet 2006.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées

George ASSERAF
Président de la CNCPC

Commission Nationale de la Certification Professionnelle
80 rue Lecourbe
75015 Paris
Tel : 01.44.38.31.53 (65)/Fax 01.44.38.31.99
www.cncp.gouv.fr / info@cncp.gouv.fr

MOTION

adoptée par l'assemblée générale ordinaire
du 24 juin 2006

Les correcteurs réunis en assemblée générale ordinaire le 24 juin 2006, saisis de projets de nouvelles formes de regroupement des syndicats parisiens de la FILPAC, considèrent que l'association dans un syndicat propre de tous les professionnels de la correction, par-delà leurs différences d'intervention et leurs références conventionnelles, demeure un outil essentiel de défense de leur métier et des intérêts matériels et moraux de la population spécifique qu'ils constituent.

Adhérents d'un syndicat fédéré dès sa naissance et confédéré depuis la création de la CGT, ils restent conscients que cette défense ne peut être efficacement assurée qu'en liaison avec les autres regroupements syndicaux de la profession et confirment leur attachement à la coordination des orientations et des actions au niveau parisien.

Dans cet esprit, ils se déclarent :

- favorables à toute proposition visant à renforcer l'action et le rôle de coordination du CILP, et à le constituer en Union syndicale ;
 - ouverts à toute proposition susceptible d'aboutir à un rapprochement structurel de l'ensemble des syndicats du prépresse, lequel pourrait également prendre la forme de l'Union syndicale,
- cette forme d'association, largement en usage à la CGT, unissant librement des syndicats qui gardent, selon les principes du fédéralisme, leur autonomie d'orientation et de gestion, chaque composante s'interdisant d'empiéter sur le champ de recrutement d'une autre
- en conformité avec les statuts confédéraux.

Afin de vérifier la compatibilité des différentes propositions avancées avec ce qui précède, l'assemblée générale invite le comité syndical à entamer un cycle de rencontres bilatérales avec nos partenaires parisiens de la FILPAC : CSTP, SGLCE, Imprimeurs rotativistes...

Elle engage dans le même temps le comité à rencontrer sans délai le Syndicat national des journalistes CGT, afin d'examiner en outre avec lui les conditions et conséquences du prochain rattachement conventionnel des correcteurs de la presse parisienne.

Si l'avenir de la CGT dans les différents secteurs de la presse et de la communication dépend sans aucun doute de sa capacité à renouveler ses formes d'intervention, il ne sera assuré que dans la transparence et la démocratie.

Déclaration commune du **Syndicat des correcteurs-CGT** et du **Syndicat national des journalistes-CGT**

Conscients de la nécessité absolue, pour les syndicats CGT de la presse,

- d'ignorer les querelles et divisions actuelles
- d'unir leurs forces afin de lutter efficacement
- contre la précarisation des emplois et la diminution des effectifs ;
- pour la défense des statuts et des conventions collectives ;
- pour une presse d'information libre et de qualité,

le SNJ-CGT et le Syndicat des correcteurs (SDC-CGT) décident :

- d'étendre à la presse quotidienne l'accord de double appartenance syndicale qui régit, depuis quinze ans, leurs relations en presse magazine ;
- de présenter des listes communes aux élections professionnelles (comité d'entreprise et délégation du personnel) ;
- de participer ensemble à la concertation nécessaire pour la nomination des délégués syndicaux CGT, des représentants CGT au CE, etc. dans les centres éditoriaux ;
- de se concerter et de s'appuyer mutuellement dans les négociations, face à la partie patronale ;
- d'associer le secrétaire délégué du SDC-CGT (actuellement Éric Moreau) au bureau national du SNJ-CGT ;
- de faire reconnaître et figurer, dans l'avenant à la convention collective des journalistes de la presse quotidienne, la qualification de rédacteur-réviseur (déjà existante en presse magazine) et de négocier le coefficient de cette qualification en presse quotidienne dans la grille hiérarchique des salaires ;
- d'œuvrer ensemble, dans le respect mutuel de leur spécificité professionnelle, à la défense et à la revalorisation du métier de journaliste et de la qualification de rédacteur-réviseur, en vue de garantir la fiabilité et la qualité de l'information requises par la presse dans un pays libre et démocratique ;
- de favoriser le rapprochement et la coordination des différentes représentations CGT dans les sièges éditoriaux, afin d'atteindre les objectifs communs dans le respect de l'identité de chacun.

Le présent accord entrera en vigueur après avoir reçu, d'une part, l'avis favorable du Comité national du SNJ-CGT et, d'autre part, le vote favorable de l'assemblée générale statutaire du SDC-CGT.

Rapport d'activité

pour l'assemblée générale extraordinaire

Approuvé par un vote du comité syndical, dans sa séance du 20 novembre 2006, le compte rendu de mandat ci-après sera proposé à l'approbation de l'assemblée extraordinaire du 16 décembre prochain.

Le 24 juin dernier, l'assemblée générale statutaire adoptait la motion reproduite page 33.

Sur la base de cette motion, nous étions en charge d'organiser un cycle de réunions bilatérales, avec nos partenaires traditionnels (rotativistes, SPPS, typistes et photogreveurs), mais aussi avec le SGLCE et les journalistes du SNJ-CGT. Le nouveau comité a effectivement rencontré, durant les mois de septembre et d'octobre 2006, l'ensemble des syndicats et sections de la FILPAC, du moins ceux concernés par le projet parisien de réorganisation structurelle, dit des trois syndicats de filières de métiers.

De ces différentes discussions ou confrontations, dont les pages suivantes tentent à la fois l'analyse et la synthèse, nous avons pour notre part retiré la conviction que le Syndicat des correcteurs et les correcteurs eux-mêmes n'avaient rien à gagner, mais tout à perdre, dans le futur « syndicat de l'édition ».

Nous avons également acquis la certitude, au-delà des effets d'annonce d'une politique effrénée de quasi-marketing de la part de la Chambre typo, siglée « Info'Com », que celle-ci était totalement isolée dans sa démarche au sein du prépresse. Car l'ensemble des organisations CGT présentes dans les sièges éditoriaux s'opposent aujourd'hui résolument à ce qu'elles perçoivent comme une OPA inamicale sur leurs propres syndiqués.

A contrario, des entretiens renouvelés avec le SNJ-CGT, mais aussi avec les photogreveurs et le SGLCE, nous ont convaincus qu'avec ces organisations il était possible d'agir ensemble, sur des objectifs délimités en commun, face au nouveau Syndicat de la presse quotidienne (SPQN), tant au niveau régional qu'au jour le jour, dans les entreprises.

Nous ne voulons pas d'un retournement d'alliance

L'orientation que nous préconisons ne consiste pas à lâcher le Comité inter dans lequel nous nous situons aux côtés des rotos, depuis toujours, pour construire un Comité inter *bis* avec le SGLCE ou quiconque d'autre.

Nous avons souligné, auprès de nos camarades rotativistes, par lesquels d'ailleurs nous avons souhaité commencer le cycle de nos entretiens, que notre syndicat était membre de droit de l'Inter et qu'il n'était pas envisageable qu'on prétende nous en exclure au motif que nous ne voulons pas abandonner notre syndicat de métier.

Et les rotos, en la circonstance, tout en soulignant à leur tour que notre refus de nous intégrer sans histoire dans le schéma précité leur posait problème, tout en nous incitant à chercher un accord avec la Chambre typo, pour autant, ne nous ont pas donné le sentiment d'être prêts à nous contraindre. Reste que depuis l'été dernier, et en tout cas depuis septembre, plusieurs négociations qui devaient être conduites dans le cadre de l'Inter, pour appuyer des revendications propres à la correction, sont restées au point mort. Et il s'agit pour nous de négociations essentielles, à savoir la reconnaissance de notre qualification de rédacteur-réviseur en presse quotidienne, la défense de nos effectifs dans le cadre du RECAPP, en premier lieu au *Monde*, l'insertion de correcteurs sur le gratuit du *Monde*-Bolloré, et j'en passe.

Il semble qu'en l'espèce certains espèrent et veulent attendre quelque bouleversement de situation lors de notre prochaine assemblée. Alors, que tous ceux qui, chez nous, n'aiment pas trancher, ont facilement des états d'âme, voudraient ménager la chèvre et le chou, que tous ceux qui prisent plus que tout l'abstention, la chaise vide ou l'empêchement, que tous ceux-là le sachent : il faudra parler clair. Car si nous confirmons, lors de notre prochaine assemblée, notre volonté de rester ce que nous sommes, un syndicat de tous les professionnels de la correction, syndicat de métier, fédéré et confédéré à la CGT, alors nous serons en mesure de faire aboutir, d'une manière ou d'une autre, nos revendications et, en outre, de peser dans le débat régional. Mais il nous faut pour cela une affirmation et un positionnement clairs de notre organisation syndicale, le Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction.

À l'inverse, les attermoissements, les divisions ou les majorités étroites seraient, en l'espèce, de nature à nous paralyser gravement. Que chacun se mobilise donc et mobilise chacun : c'est un syndicat que l'on défend !

Nous jugeons Info'Com particulièrement hostile à notre endroit

Il faut savoir que la rentrée de septembre a largement bousculé les conditions de notre rencontre avec les typos. À l'origine, nous souhaitions expliciter devant eux les avantages et les avancées que représenterait la création d'une union syndicale du prépresse, au sein du nouvel Inter encore en gestation – dont il est prévu qu'il soit constitué en une union syndicale, et non plus en organe de simple

coordination, comme l'Inter actuel.

Cette optique, que nous avons appelée celle de l'Union (du prépresse) dans l'Union (régionale), fondée sur le mandat du 24 juin, nous semblait pouvoir constituer un moyen terme réaliste entre le refus des uns de se faire harakiri et le refus des autres de retourner au statu quo ante.

D'autant que sur plainte du SNJ-CGT auprès de la Confédération (contre l'adhésion unilatérale de la Filpac et de la CSTP à la convention collective des journalistes), le bureau confédéral venait de rendre (le 5 septembre) un arbitrage qui avait conduit le bureau de l'Inter à décider d'adresser une lettre au SNJ-CGT, afin de mettre en œuvre une politique de rapprochement...

Las ! Le 8 septembre, un tract Info'Com demandait au Monde « l'ouverture de négociations avec l'ensemble des syndicats couvrant la convention nationale des journalistes (SNJ, CFDT, SNJ-CGT et Info'Com-CGT) », afin d'obtenir tous renseignements concernant le gratuit prévu en partenariat avec le groupe Bolloré, et aussi des précisions sur la politique des droits d'auteur qui y serait appliquée...

Comme l'arbitrage prononcé trois jours plus tôt par Bernard Thibault au bureau confédéral avait posé pour principe premier que la conduite des délégations de la CGT concernant les journalistes serait placée « sous la responsabilité politique du SNJ-CGT », ce dernier a immédiatement rompu tout contact avec Info'Com. S'est ensuivi un communiqué de l'ensemble des syndicats CGT des services éditoriaux du Monde, puis une floraison de tracts, sur l'ensemble des sites, émanant des photgraveurs, du SGLCE, des cadres, des journalistes... qui condamnaient tous, à l'unanimité, les prétentions hégémoniques d'Info'Com.

Concernant les correcteurs du Monde, il y a lieu de souligner que ceux d'entre eux – hors Recapp – appelés à rester dans l'entreprise avaient tous été basculés sur la convention collective des journalistes avant les faits. Si bien que nous avons jugé particulièrement hostile à notre endroit l'attitude d'Info'Com qui a consisté en l'espèce à nous ignorer totalement, alors même que la CSTP savait que nous étions prêts, dans le cadre de l'Inter, à demander des effectifs correcteurs sur le gratuit de Bolloré.

L'Union syndicale du prépresse ou le réalisme écarté

Ce contexte détestable a paradoxalement eu pour effet de crisper la CSTP dans ses certitudes et dans sa volonté de continuer la politique du fait accompli. Courant septembre, nombre de tracts ont continué d'autoproclamer sans vergogne, dans les entreprises, la CSTP-Info'Com en tant que syndicat de la presse parisienne mais aussi magazine, de l'édition, de la publicité, du multimédia et de la com. (« tous secteurs où la CGT est déjà organisée » – en vue de recruter journalistes, ouvriers, techniciens, cadres, employés..., enfin « tout ce qui bouge ». Car les tracts adverses se sont bien sûr alors succédés, étalant au grand jour, devant les patrons de presse certainement réjouis, une CGT autant critiquée que divisée.

Mais cela Info'Com ne veut pas l'entendre, mais cela Info'Com ne veut pas le voir, se contentant de proclamer qu'à chaque contre-attaque, de son côté, « elle montera une marche ». Dans l'escalade ?

Alors, le 29 septembre dernier, quand nous avons pu rencontrer, dans une réunion bilatérale, la forte délégation

de la Chambre typo qui nous attendait – tous délégués syndicaux, délégués du personnel, membres du bureau et secrétaires réunis –, la proposition que nous leur avons faite de renoncer à passer en force, d'abandonner les pratiques hégémoniques qui confinent au mépris, et de savoir « donner du temps au temps », nul ne l'a seulement entendue.

Et notre contre-proposition, visant à considérer sérieusement la possibilité, dans les sièges éditoriaux, au sein d'une Union syndicale du prépresse, de coordonner, renforcer, approfondir les revendications ainsi que les solidarités et synergies de l'ensemble des syndicats CGT existants, nul n'a seulement voulu l'écouter.

Pourtant, la situation sur les plateaux rédactionnels est complexe, elle aurait vocation à être analysée et traitée avec toutes les organisations concernées.

Ainsi, des menaces précises et lourdes pèsent et vont de plus en plus peser sur le statut et la convention collective des journalistes. Par ailleurs, tout le monde s'attend que la prochaine offensive patronale vise massivement les secrétaires de rédaction, dans la mesure où ils seront vite trop nombreux par le double effet, d'une part, de l'intégration des ex-ouvriers du Livre dans les fonctions de SR et, d'autre part, de l'automatisation généralisée de la mise en page.

Dans ces conditions, la stratégie d'Info'Com – qui vise en outre à chasser sur les terres du SNJ-CGT – ne pouvait qu'être perçue comme une menace inadmissible, non seulement par le SNJ-CGT lui-même, mais encore par l'ensemble des organisations syndicales de journalistes. Car toutes se sont toujours battues pour défendre un seul et même statut pour l'ensemble des journalistes, que ceux-ci soient journalistes secrétaires de rédaction ou journalistes de plume.

Pour la défense du statut et de la convention collective des journalistes

Nos rencontres et discussions avec les dirigeants du SNJ-CGT nous ont permis, quant à nous, de comprendre et d'entrer dans leur problématique. À leurs yeux, la défense du statut unique du métier de journaliste est primordiale. S'y agrègent, par voie de conséquence, la défense et la revalorisation d'un certain nombre de qualifications qui en font partie – et dont le souci s'accroît avec l'intégration dans les salles de rédaction des ex-ouvriers du Livre.

Ces derniers, le SNJ-CGT a en effet l'ambition qu'ils deviennent d'authentiques journalistes, parce que leur qualification initiale peut à terme être menacée, et parce que patronat comme pouvoirs publics visent, de longue date, à casser le statut et faire éclater la convention collective. Plusieurs rapports ou études, dont le récent Rapport Montaigne, préconisent ainsi, avec insistance, que soit distingué à l'avenir le statut du journaliste rédigeant, qui possédera la carte de journaliste, de celui du journaliste technique, seulement détenteur de la carte de presse, lequel ne pourra plus, quant à lui, bénéficier de l'abattement fiscal des 30%, non plus que de la clause de cession.

Pour le SNJ-CGT, c'est là le type de schéma qui découle implicitement des accords du 30 novembre 2004, ce pourquoi il a condamné l'accord précité.

En ce qui nous concerne, nous correcteurs, le SNJ-CGT comprend que nous nous revendiquions comme exerçant un métier spécifique, qui explique et justifie notre attachement au syndicat de métier qui est le nôtre. D'ailleurs, le

SNJ-CGT, ainsi qu'il le souligne lui-même, est également un syndicat de métier, en opposition, comme le nôtre, aux orientations d'Info'Com, qui prétend ce type d'organisation syndicale aujourd'hui dépassée. Sauf que la CFDT de Nicole Notat, pour avoir voulu procéder avec ses journalistes à la façon d'Info'Com, a perdu dans l'affaire l'ensemble de ses militants et adhérents de la presse écrite comme de l'audiovisuel, et vu sa direction passer tout entière au SNJ-CGT... Dont acte.

Reste que les correcteurs de presse, en cessant d'être ouvriers du Livre, basculent du même mouvement sur le statut (unique) de journaliste. Dès lors, le mieux (et nous en sommes convenus de part et d'autre) consiste à étendre et appliquer, en presse quotidienne, l'accord de double appartenance qui régit, depuis longtemps, les rapports du Syndicat des correcteurs et du SNJ-CGT en presse magazine.

Enfin, en ce qui concerne notre positionnement, le SNJ-CGT souligne que notre intervention dans le processus d'édition implique que nous soyons intégrés à la population des journalistes, avec bien sûr une qualification différente de celle des secrétaires de rédaction, cette qualification étant clairement définie dans le code du travail et en presse magazine, mais encore à faire reconnaître en presse quotidienne.

Pour la qualification de rédacteur-réviseur en presse quotidienne

C'est là une revendication pour nous prioritaire, que nous avons déclarée comme telle depuis l'hiver dernier, qui a manqué de peu d'être entérinée par le SPP cet été, puis qui a été retoquée, son examen étant repoussé à l'automne, au niveau des entreprises, notamment au motif qu'il fallait à la base recueillir d'abord l'accord des journalistes... Mais dans les entreprises, les directions, cet automne, se sont évidemment mises à couvert du niveau régional.

Bref, les patrons de presse ont jugé possible et utile de passer en force, soit sans l'aval des journalistes, pour reconnaître aux ex-typos la qualification de secrétaire de rédaction. Mais ils ne semblent guère pressés d'appuyer la revendication des correcteurs de faire reconnaître, sur le champ professionnel qui est le leur, et le leur seulement, une qualification pourtant reconnue par le code du travail et la convention collective des journalistes pour la presse magazine.

Il y a certainement de quoi s'interroger devant ce type de contradictions apparentes. Toujours est-il que nous devons obtenir, et vite, la reconnaissance de la qualification de rédacteur-réviseur dans l'avenant à la convention collective des journalistes de la presse quotidienne, et que nous devons également négocier le coefficient qui sera attaché à ladite qualification dans le cadre de la grille hiérarchique des salaires.

Pour cela, nous avons besoin, par la force syndicale, de faire admettre au patronat la légitimité de notre revendication. Et c'est ce que nous avons entrepris de faire, cet été, dans le cadre de l'Inter, qui avait écrit au SPQN en ce sens et même, à cet effet, pris rendez-vous pour septembre – avant que ledit rendez-vous ne fût annulé... Nous allons devoir reprendre les contacts auprès de nos partenaires habituels, tous les contacts qui sont de nature à peser auprès du patronat. Et nous allons pouvoir le faire d'autant plus efficace-

ment que le présent rapport moral sera voté clairement et même massivement.

Mais il reste que nous avons aussi impérativement besoin – pour que soit insérée et reconnue la qualification de rédacteur-réviseur dans l'avenant à la convention collective des journalistes de la presse quotidienne – de l'accord de l'ensemble de ses signataires, et donc des journalistes eux-mêmes. De la même façon, la négociation du coefficient qui sera affecté à cette qualification implique que nous soyons compris et soutenus par ces mêmes journalistes.

C'est dans cet esprit, et de façon à établir sur des bases claires et confiantes les rapports de solidarité syndicale que nous sommes désormais appelés à nouer avec le SNJ-CGT, que nos deux organisations ont ensemble rédigé la déclaration commune page 34 – déclaration qui sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre prochain.

Encore une fois, il ne s'agit pas là d'un retournement d'alliance auquel l'opportunisme, la faiblesse ou l'aveuglement pourraient seuls nous conduire. Il s'agit pour nous, avec réalisme, de prendre en compte le nouveau statut qui devient nôtre, et que nous aurons comme tel à défendre en presse parisienne : celui de journaliste, rédacteur-réviseur.

Pour le comité,

Élisabeth Proust



Les cangaceiros Maria Bonita et Lampiao, Brésil, 1936.

Comment se posait à nous la question avant l'assemblée de juin dernier ou les termes de l'enjeu

Ce texte, pour l'essentiel tiré d'une contribution d'avril 2006, non parue dans le précédent *Cantonade*, peut constituer un complément d'information pour juger de l'orientation aujourd'hui défendue par le comité syndical. Il éclaire, en effet, la façon dont les débats ont été conduits, de l'automne 2005 jusqu'à l'assemblée générale du 24 juin 2006, et s'efforce de clarifier les termes de l'enjeu.

CE N'EST QU'AU PRINTEMPS 2005 que l'idée d'un rapprochement fusionnel avec la CSTP a pour la première fois été effleurée devant moi, par Bruno Monthureux, à la sortie d'une réunion, au coin d'un comptoir, entre le sucre et le café. Quelques semaines plus tard, le secrétaire délégué évoquait brièvement la question – également pour la première fois – au sein du comité syndical. Il en parla comme d'une nécessité évidente dans le cadre d'une recomposition syndicale des métiers du Livre déjà programmée – si bien qu'il ne s'ensuivit aucun débat. Ni ce jour-là, ni aucun autre.

Nous fûmes quelques-uns à exprimer l'idée, entre le café et le sucre au coin du comptoir, qu'alors nous devrions garder une autonomie dans la future restructuration. Il nous fut répondu qu'on essaierait.

Puis, ce fut l'assemblée statutaire du mois de juin 2005, le rapport du secrétaire et, sur ce point, l'annonce et le lancement du débat :

Refus de la « politique de l'autruche » ; pour la création de « trois syndicats, un par filière (édition, impression, distribution) » ; oui à « un syndicat des métiers de l'édition regroupant le nôtre, la CSTP, les photographeurs, les journalistes, les employés et les cadres ».

Point de discussions, à cette occasion non plus, sur le sujet. Mais on nous avait annoncé qu'on avait un an pour ce faire. Le comité procéda à l'élection des secrétaires, répartit les responsabilités et, comme chaque année, s'égailla pour des vacances forcément méritées.

Une promesse de débats et rien de plus

Je rappelle tout cela afin que nul n'en ignore : en septembre 2005, le nouveau comité héritait d'une promesse de débats, à l'initiative des promoteurs de la future recomposition syndicale. Et de rien de plus.

Bruno Monthureux avait clos l'assemblée en affirmant : « *Je ne me mets pas totalement hors circuit et j'ai bien l'intention de travailler à l'avènement de ce nouveau syndicat. J'irai voir le nouveau comité pour travailler dans ce sens...* »

Pour nous, au comité, l'activité de la rentrée s'avérait plutôt chaude. Sans nouvelles du projet de recomposition syndicale et, très majoritairement, plutôt réservés, méfiants ou opposés à la dissolution-fusion du syndicat, nous avons traité les dossiers les plus urgents et laissé celui-là venir. Non sans faire savoir à Bruno Monthureux, par l'entremise de

Chaâbane Lakel et à plusieurs reprises, que nous l'invitions dès qu'il le voudrait ou le pourrait à développer devant nous sa position.

À l'Inter, fin novembre 2005, nos partenaires abordèrent le sujet. Pressés (sur le mode un peu impatient) de faire connaître rapidement notre accord, nous répondîmes que le débat, chez nous, venait seulement d'être lancé, que de toute façon il ne serait pas sage de vouloir passer en force et qu'au demeurant le fait que les journalistes tiraient à boulets rouges sur le projet en montrait les limites et les risques.

À nouveau sollicité par l'entremise de Chaâbane de venir au comité présenter son point de vue, Bruno finit par venir à une commission de la presse où il ne put que constater l'hostilité générale des camarades à l'idée de voir disparaître le syndicat des correcteurs.

S'ensuivit la parution du *Cantonade* de décembre 2005, dont les différents textes consacrés au sujet exprimaient tous le même refus, à l'exception de l'édito « *Vivre ou laisser mourir* », qui ouvrait – pour la première fois dans le bulletin – la discussion. Puis ce fut l'assemblée de décembre et, comme on le sait, le même type d'interventions unanimement « contre », Bruno n'étant pas là et Chaâbane n'ayant pas pris la parole. À noter : le *Cantonade* suivant, prévu en mars (et qui fut à tort reculé pour attendre la tenue du congrès de la CSTP), reste de la même veine : totalement réfractaire à la dissolution – sans aucune prestation contraire des défenseurs de la fusion.

Ne jouons pas sur les mots

Car, ne jouons pas sur les mots, le projet de « refondations syndicales », tel que présenté dans le bulletin de mars 2006 de la Chambre typo, s'il repose sur une « Union syndicale régionale regroupant les syndicats des différentes filières de métiers (édition, impression, distribution) », n'en constitue pas moins, pour ce qui concerne le secteur dit de l'édition, un syndicat unique. Soit un syndicat dans lequel, aux côtés des autres salariés des centres éditoriaux, les correcteurs et leur propre organisation syndicale sont invités à se dissoudre – abandonnant à d'autres ou à vau-l'eau aussi bien permanence, école, diplôme et biens sociaux que correcteurs isolés et traditions libertaires.

Soyons clairs : à l'heure actuelle, il n'est prévu aucunement que le syndicat des correcteurs puisse continuer d'exister de quelque manière que ce soit, en tant que tel,

dans la future organisation syndicale dite de l'édition. C'est donc bien à notre dissolution qu'on appelle, et même à laquelle on nous enjoint de procéder.

Eh bien, nous disons tranquillement que, cela, nous ne pouvons pas l'admettre et que nous ne l'admettrons pas !

Nous sommes persuadés de la nécessité de renforcer la coordination régionale que constitue le Comité inter, éventuellement en lui donnant la personnalité juridique que comporte le statut de l'union syndicale. Nous comprenons le souci et le choix de nos camarades rotativistes de s'ériger en un syndicat de la filière impression. Nous comprenons également, étant donné l'évolution de leur métier dans la révolution informatique, la nécessité pour nos camarades typos de se rapprocher des SR – et nous partageons, nous soutenons l'objectif qu'ils se donnent de renforcer la CGT dans les sièges éditoriaux ; même si nous divergeons totalement d'eux quant à la stratégie à adopter pour cela... Enfin, nous sommes conscients des dimensions de l'offensive patronale actuelle – qui vise tout simplement à éradiquer du prépresse les ouvriers du Livre, ainsi que des moyens formidables que constituent à cet effet, à la fois, les nouvelles technologies, le capitalisme financier et le poids de l'idéologie ultra-libérale.

Nous entendons participer au combat commun pour résister et nous adapter aux conditions nouvelles de la fabrication des titres, en vue de reconstruire un rapport de forces et renforcer notre influence dans les entreprises.

Mais, face au projet de recomposition syndicale présenté conjointement par nos camarades rotos et typos, nous demandons aux uns comme aux autres de comprendre, à leur tour, et de respecter notre position.

Au sein du comité 2005-2006, nous étions très, très majoritairement convaincus de la nécessité d'assurer la pérennité du Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction. De cela, et de l'ensemble du projet de recomposition syndicale, nous avons voulu saisir démocratiquement l'ensemble des syndiqués.

Et personne, à vrai dire, ne devrait s'étonner ni pouvoir nous reprocher une telle démarche.

On savait, et on sait, où on habite

René Berthier, dans un texte racontant comment, en février dernier, il débarqua un soir au comité, flanqué de Denis Dutheil, pour exprimer son « refus féroce » de voir le Syndicat des correcteurs disparaître, a l'air de penser qu'il avait alors en face de lui un collectif qui ne savait plus guère où il habitait...

Je veux détromper René à ce sujet. Non seulement nous étions déjà, alors, très majoritairement, voire quasi unanimement – c'est-à-dire à la notable exception de Chaâbane – résolu à défendre l'indépendance du syndicat des correcteurs, mais Eric Moreau nous avait déjà, depuis plusieurs semaines, convaincus que ce que nous devions demander, à la fois, dans le cadre de l'Inter et au niveau des entreprises de presse quotidienne, c'était la qualification de rédacteur-réviseur.

Bref, notre position était claire, même si René devait utilement lui apporter, ce soir-là, un aliment substantiel en nous proposant d'avancer, en direction de nos partenaires de l'Inter, la proposition de substituer à l'idée de la fusion celle de l'union syndicale. Celle-ci a l'avantage d'autoriser et d'organiser les rapprochements, les solidarités et syner-

gies, tout en permettant à chacun de rester juridiquement autonome. C'est-à-dire libre de rompre avec l'Union, si un jour il le juge nécessaire, comme libre de s'engager dans une fusion devenue l'aboutissement naturel d'un processus réussi de véritable imbrication.

La très grande majorité du comité, là encore, fut favorable à l'idée de présenter cette solution à nos partenaires de l'Inter. C'était et c'est en effet une option qui prend en compte, autant que possible, le besoin d'une coordination renforcée du prépresse et, en même temps, la nécessité que continue de vivre notre syndicat de métier, seul à même à nos yeux de défendre la spécificité du travail des correcteurs (où qu'ils interviennent) et celle de la couche sociologique qu'ils constituent (dans les entreprises comme à domicile).

Le comité syndical continue donc de savoir parfaitement où il habite, soit à la Bourse du travail, dans les murs de laquelle il prend seul les décisions qu'il juge conformes à l'intérêt de ses mandants, et à ce pour quoi ceux-ci l'ont mandaté.

Le comité syndical 2005-2006 a ainsi décidé qu'en l'es- pèce, étant donné la question soulevée – et compte tenu des pressions exercées (notamment de l'extérieur) pour qu'il y soit répondu de la façon impérativement indiquée –, il n'était pas du tout adéquat de constituer une commission pour en débattre.

Au regard de la démocratie syndicale

Le comité syndical 2005-2006 a estimé préférable, au regard de la démocratie syndicale, de saisir du problème l'ensemble des syndiqués. Ce qu'il a fait à travers, nous l'avons vu, une assemblée générale, deux bulletins, trois commissions de la presse, et un certain nombre d'échanges et de contributions mis en ligne sur la liste de diffusion.

Il avait été envisagé de continuer par l'appel à des réunions régulières de l'ensemble des camarades des différents secteurs concernés – cela jusqu'à l'assemblée de juin, sur la base d'une réunion le samedi matin, toutes les trois semaines. L'idée, qui avait été émise par plusieurs participants à la commission de la presse d'avril dernier, malheureusement, a tourné court. Une autre suggestion avait été faite, à cette même occasion, qui visait à faire paraître rapidement un quatre-pages de « contributions » des camarades, de façon à éclairer le débat par des tribunes présentant les différents points de vue ou analyses qui traversent actuellement le syndicat. Cette proposition avait, également, été jugée intéressante, mais il était déjà évident qu'elle ne pourrait pas être mise en œuvre.

C'est que souvent, vis-à-vis des tâches militantes ou de la simple organisation de la communication et des échanges, nous manquons de forces et de temps.

Néanmoins, nous avons été capables de présenter une orientation claire lors de l'assemblée de juin dernier et de voter, en connaissance de cause, la motion reproduite page 34. Tout cela a peut-être paru un peu « longuet » à certains. Ils se consoleront sans doute à l'idée que la voie démocratique prend toujours plus de temps que celle du fait accompli, mais qu'elle ouvre des perspectives autrement fondées et donc solides.

C'est bien sûr ce que nous avons fait valoir à nos camarades du Comité inter, avec la conviction qu'ils devaient comprendre et accepter notre position, celle-ci étant cohérente

et éminemment respectable. On nous dit : que pourriez-vous faire sans l'Inter ? Mais nous sommes à l'Inter ! Et si nous avons toujours jugé cette structure particulièrement efficace, c'est aussi et peut-être surtout grâce à la force du consensus qui a toujours été sa loi et sa raison d'être. Vision un rien idyllique, diront certains ? Certes, mais c'est bien pourquoi l'Inter sort à peine de dix ans de crises. Parce que

d'aucuns ont voulu y jouer du rapport de forces et de la politique du fait accompli.

L'avenir de l'Inter mérite lui aussi débat, que nous contribuerons à impulser.

Élisabeth Proust

Avril 2006

Compte rendu de la rencontre du 8 septembre 2006 entre la Section des rotativistes et le Syndicat des correcteurs

I. Sur l'attachement des deux parties à la notion de syndicats de métier et leur différence de positionnement quant à celle de catégories

Pour les camarades rotativistes

Leur combat en la matière remonte déjà à 1994, ils continuent aujourd'hui, très clairement, d'être dans la même démarche qui est celle d'une opposition fondamentale à la disparition des syndicats de métier.

Toutefois, dès le début des années 90, l'évolution technologique les a conduits à chercher à résoudre les problèmes d'interférence qui commençaient à se poser avec les camarades du départ. Malheureusement, l'accord alors recherché et trouvé (qui visait à préserver des postes) n'a pas tenu. Avec les photgraveurs, ils ont adopté la même politique de décloisonnement (et pendant quinze ans, celle-ci a permis de sauver un certain nombre d'emplois).

En ce sens, pour les rotativistes et leur secteur d'intervention, la notion de catégories (depuis déjà pas mal d'années) ne veut plus dire grand-chose.

Or s'ajoutent aujourd'hui, d'une part, le fait que les nouveaux outils d'impression ne sont plus discriminants entre la presse et le labeur et, d'autre part, que les centres d'impression sont de plus en plus, juridiquement, économiquement et géographiquement, indépendants des centres éditoriaux. C'est pourquoi la mise en place d'un syndicat des imprimeries parisiennes (presse et labeur) résulte, pour les rotativistes, de l'évolution technologique et de la nécessité de ne pas laisser partir le travail, voire de le récupérer là où cela sera possible.

Mais à leurs yeux les métiers demeurent et ce sera aux camarades de ces métiers, de la Presse ou du Labeur, qu'il appartiendra naturellement de les représenter.

Pour le Syndicat des correcteurs

Il ne saurait être question (et, sur ce point, la motion de son assemblée générale souveraine du 24 juin 2006 est particulièrement claire) de renoncer à son autonomie de ges-

tion, de représentation et de négociation dans la défense d'un métier qui lui incombe avant tout.

Car aujourd'hui les correcteurs, à la différence d'autres catégories (du prépresse ou du secteur de l'impression), ne sont pas menacés par l'évolution de la technologie qui tendrait à la disparition de leur champ d'intervention professionnel, mais bien plutôt par la volonté politique et économique de l'ultra-libéralisme régnant, qui vise à dissoudre leur métier dans un ensemble indifférencié de tâches dites techniques, au mépris de la lisibilité et de la fiabilité de l'écrit.

En ce sens, le Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction juge que sa dissolution dans un syndicat dit de l'édition ne pourrait que conforter l'objectif patronal de division du travail entre salariés polyvalents, dans le seul souci de la rentabilité maximale. A contrario, le Syndicat des correcteurs s'estime en charge, non seulement, des emplois explicitement dédiés au métier qu'il a pour vocation essentielle de protéger et promouvoir, mais encore de la défense de la langue française.

Et le Syndicat des correcteurs est particulièrement heureux d'entendre, de la part des camarades rotativistes et de leur premier secrétaire, qu'il faut effectivement des correcteurs pour défendre cette conception de leur métier, que ce combat-là va bien au-delà de la question des emplois, qu'ils le soutiennent et s'en reconnaissent partie prenante, notamment dans le cadre du CILP.

II. Sur l'attachement des deux catégories à la politique régionale

Pour la section des rotativistes

Celle-ci souligne qu'elle ne dit pas : « voilà pourquoi nous sommes conduits à créer notre syndicat des imprimeries », et puis : « circulez, il n'y a rien plus rien à voir ». Car la section des rotativistes et leur futur Syndicat des imprimeries parisiennes sont parfaitement conscients qu'ils ont besoin et continueront d'avoir besoin de la coordination du comité Inter pour la politique partenariale.

Dans le cadre des rapports paritaires, les exigences du rapport de forces impliquent que la structure régionale continue de parler d'une seule et même voix.

Quant aux camarades correcteurs, il n'est pas question de les écarter de l'Inter, non seulement en raison des solidarités ayant joué dans le passé, mais encore parce que personne n'est en situation de leur dire ce qu'ils doivent faire. De même que les rotos ont décidé pour eux-mêmes de leur orientation, de même les correcteurs ont à décider de la leur.

Pour le Syndicat des correcteurs

Celui-ci est parfaitement conscient que, sans le soutien du CILP, son existence elle-même et ses possibilités de lutes passées, présentes et à venir, en presse parisienne et au-delà, auraient été et seraient extrêmement affaiblies.

C'est d'ailleurs pourquoi le Syndicat des correcteurs est fondamentalement hostile à l'organisation du travail syndical en sections d'entreprises, telles que prévues dans le syndicat dit de l'édition – ce type d'organisation ne pouvant, à terme, que dynamiser la politique régionale.

Les correcteurs soulignent d'ailleurs, à cet égard, que la démarche récemment entreprise en concertation avec la CSTP – mais sans la présence et donc l'appui du secrétaire du CILP – et qui visait à obtenir, de la part du SPQN, la reconnaissance pour les correcteurs en presse quotidienne de la qualification de rédacteur-réviseur, s'est malheureusement soldée par un échec.

Alors que la revendication, en soi, ne paraissait présenter aucune difficulté majeure, ni pour le patronat, ni pour les syndicats de journalistes, nous avons été renvoyés à la perspective de négociations au niveau des entreprises. C'est que ladite revendication, pour parfaitement légitime et facile à défendre qu'elle soit, devait en réalité être posée au niveau régional, et donc par et au sein de l'Inter. Ce qui doit, au demeurant, être entrepris dans les jours prochains.

Le Syndicat des correcteurs termine sur ce point en redisant son attachement indéfectible à la politique régionale qu'il a contribué, dans le passé, à défendre vigoureusement, aux côtés des camarades rotativistes et, à cette occasion, en leur tendant la main.

III. Sur le refus des correcteurs d'adhérer à un syndicat dit de l'édition

Pour les camarades rotativistes

Il y a évidemment un problème, parce que leur démarche propre s'inscrivait dans un projet global, celui dit des trois syndicats de filières de métiers, dont la cohérence et l'attraction sont aujourd'hui affaiblies par ce que certains rotos estiment constituer « un virage à 180 degrés » de la part des correcteurs.

Les rotos pensaient, sur la base des discussions qu'ils avaient eues avec le précédent secrétariat des correcteurs, que ceux-ci avaient accepté l'idée du syndicat de l'édition, et qu'un effet d'entraînement faciliterait leur propre démarche en direction des autres catégories impliquées par le projet des deux grands syndicats de l'impression et de la distribution.

À la veille de créer leur Syndicat des imprimeries parisiennes, dans la dernière ligne droite, il n'est bien sûr pas

question, pour les camarades rotos, de reculer. Ni d'ailleurs de faire pression en quoi que ce soit sur le Syndicat des correcteurs pour qu'il infléchisse sa position.

Sauf qu'ils soulignent les difficultés et les dangers que pourraient faire courir à l'Inter des divisions qui aboutiraient à ce que certains correcteurs (par exemple du groupe Amaury) adhèrent à Info'Com, une dualité de représentation des correcteurs pouvant alors apparaître au sein de l'Inter.

En tout état de cause, les rotos estiment que des discussions entre la CSTP et le Syndicat des correcteurs peuvent seules, désormais, permettre aux deux partenaires d'avancer, et notamment aux correcteurs de juger quelle place et quels moyens pourraient leur être réservés, dans la défense de leur métier, au sein du syndicat de l'édition.

Pour le Syndicat des correcteurs

Il est clair que le virage à 180 degrés a été réalisé, en réalité, par le précédent secrétaire (lequel jusqu'en novembre 2004 défendait avec conviction « un métier, un statut, un syndicat »), alors qu'il devait adhérer, quelques mois plus tard, au concept d'un syndicat (de fait) unique de l'édition. Et cela, sans que le moindre débat n'ait irrigué les syndiqués, non plus que le comité syndical lui-même. L'annonce de cet étonnant retournement fut d'ailleurs seulement et très succinctement prononcée lors de l'assemblée générale de juin 2005. Et beaucoup, alors, n'y comprirent pas grand chose.

Aujourd'hui le Syndicat des correcteurs, après plusieurs mois de réels débats, est mandaté jusqu'à sa prochaine assemblée – prévue en octobre prochain – pour étudier, au cours de rencontres bilatérales, la possibilité de conjuguer le maintien de l'indépendance du Syndicat des correcteurs et la possibilité d'un rapprochement structurel avec l'ensemble des syndicats du prépresse.

Ledit rapprochement pouvant prendre la forme juridique d'une union syndicale, les correcteurs soulignent pour leurs camarades rotos qu'il s'agirait là, en réalité, d'une solution dont l'intérêt n'est pas à sous-estimer. Ils jugent pour leur part, en la proposant, qu'ils adoptent une démarche à la fois unitaire (parce que s'efforçant de prendre en compte la situation telle qu'elle a été – indépendamment d'eux – engagée), pragmatique parce que de nature à « *laisser du temps au temps* », et enfin assez sage parce que soucieuse de ne pas passer en force (notamment vis à vis des camarades du SNJ-CGT, dont la rencontre, à ce sujet, a pu être jugée particulièrement éclairante).

En ce qui concerne les risques de division, les correcteurs déclarent aucunement ne les sous-estimer mais avoir l'intention de les traiter dans les meilleurs délais, en s'appuyant fermement sur le sens de la responsabilité des uns et des autres.

Enfin, ils entendent prendre très rapidement rendez-vous avec leurs camarades typos.

Relevé des positions du SNJ-CGT et du Syndicat des correcteurs

Rencontre du 7 septembre 2006

DU CÔTÉ DU SNJ-CGT

I. Analyse par le SNJ-CGT du type de réorganisation syndicale aujourd'hui souhaitable.

1°) La façon dont les choses ont été engagées, par la FILPAC et par la CSTP, n'est pas la bonne. Parce qu'elle aboutit à une situation de rapport de force préjudiciable à tous.

2°) Il faut revenir aux décisions du 47^e congrès confédéral (prolongées par celles du 48^e congrès) qui ouvrait la voie à la recomposition des champs fédéraux : il manque aujourd'hui une grande fédération de la communication, comprenant la fédération du spectacle, la FAPT (fédération des activités postales et des télécommunications), la FILPAC et le SNJ-CGT – le but n'étant pas la disparition des syndicats mais la poursuite des efforts de rapprochement déjà entrepris, auxquels la FILPAC n'a d'ailleurs, jusqu'ici, jamais participé.

3°) Au sein de la fédération du spectacle, les syndicats sont tous syndicats nationaux.

Le SNJ-CGT est également syndicat national, il a rang de fédération et lorsqu'il siège, c'est au même niveau que la FILPAC. Le SNJ-CGT qui, un temps, a examiné l'idée de créer des syndicats de sites est aujourd'hui convaincu de la nécessité de maintenir fortement, au sein de la CGT, un syndicat des journalistes, en raison des spécificités propres à ce métier.

II. Analyse par le SNJ-CGT des décisions issues de la réunion entre le Bureau confédéral de la CGT, le SNJ-CGT et la FILPAC – en présence de Michel Diard, Michel Muller et Marc Peyrade –, le 5 septembre 2006.

1°) Michel Diard souligne qu'au cours de cette réunion le Bureau confédéral, dont Bernard Thibault, a condamné à l'unanimité la démarche de la FILPAC et de la CSTP d'adhérer, unilatéralement et sans concertation, à la convention collective des journalistes.

La protestation du SNJ-CGT à l'encontre de la démarche précitée, avec menace de recours à l'action judiciaire en l'absence d'arbitrage du Bureau confédéral, a donc été entendue.

2°) Bernard Thibault a souhaité qu'une solution puisse être trouvée grâce au rôle de facilitateur que le Bureau confédéral est susceptible de jouer, en faveur d'une normalisation des rapports de l'ensemble des protagonistes autour de l'idée d'une nouvelle grande fédération.

3°) Pour la période intermédiaire,
– les discussions bilatérales devront reprendre entre la FILPAC et le SNJ-CGT ;

– en ce qui concerne les relations paritaires, lorsque le champ conventionnel impliquera la présence d'un représentant de la FILPAC au sein de la délégation, celle-ci sera conduite par le SNJ-CGT, sous son contrôle et sa responsabilité politique — ceci après préparation commune de la rencontre, afin qu'il n'y ait qu'un seul et même point de vue défendu ;

– enfin, il est convenu que le SNJ-CGT participera au prochain congrès de la FILPAC du dernier trimestre 2007.

La normalisation souhaitée devenant effective, le SNJ-CGT serait alors en mesure de lever l'hypothèque judiciaire pour le moment maintenue.

III. Analyse par le SNJ-CGT de la situation des secrétaires de rédaction issus des rangs des ex-ouvriers du Livre.

1°) Le SNJ-CGT a combattu l'accord du 30 novembre 2004 parce qu'il donnait, là encore sans concertation avec les syndicats de journalistes, le statut de journaliste aux « éditeurs-réalisateurs », avec le seul appui de la partie patronale, trop heureuse de voir enfin aboutir son plan de liquidation des ouvriers du Livre.

2°) Le SNJ-CGT continue de penser que la démarche de Marc Peyrade était en l'espèce et en tout état de cause trop hâtive, car malgré l'évolution des outils rédactionnels qui réduisent les tâches techniques, un certain nombre de celles-ci demeurent. Que les journalistes refusent et continueront de refuser d'accomplir.

3°) La chambre typo, suivie par les photographeurs, a souhaité que tous deviennent SR. Et cela a eu des effets dévastateurs sur nombre de journalistes pigistes qui, du coup, ont cessé de travailler. Il en a résulté un affaiblissement du SNJ-CGT face au SNJ autonome, lors des dernières élections professionnelles de juin 2006.

Mais, en outre, d'ici cinq ans, le prochain plan social visera les SR, et ce plan-là n'aura rien à voir avec les conditions de départ du RECAPP.

4°) Pour le SNJ-CGT, la solution consiste à faire des ex-ouvriers du Livre de véritables journalistes, afin de leur donner les moyens de rebondir. Notamment à travers de nouvelles qualifications pour lesquelles ont été avancées les appellations de rédacteurs graphistes, rédacteurs iconographes, rédacteurs documentalistes...

Le SNJ-CGT estime avoir vocation à syndiquer ces nouveaux journalistes – et il refuse d'envisager qu'Info'Com. puisse désigner parmi eux, qui plus est unilatéralement, des représentants syndicaux.

DU CÔTÉ DU SYNDICAT DES CORRECTEURS

I. Exposé par le Syndicat des correcteurs de sa volonté de garder, dans le cadre des projets syndicaux de réorganisation de la presse parisienne, son autonomie de gestion, de représentation et de négociation :

1°) Lecture de la motion adoptée en ce sens par l'assemblée générale statutaire, le 24 juin 2006 – dont le SNJ-CGT prend acte.

2°) Le Syndicat des correcteurs souligne son intention de continuer à représenter ses mandants devant la partie patronale,

– dans le cadre du Comité inter où il entend continuer de siéger, avec le statut – qui a toujours été le sien – de syndicat indépendant ;

– dans les entreprises, où il entend garder la représentation des correcteurs, pleine et entière, que ceux-ci soient restés ouvriers du Livre, ou bien deviennent journalistes avec la qualification de rédacteur-réviseur.

Étant entendu que les accords existants, dits de double appartenance, entre le SNJ-CGT et le Syndicat des correcteurs devraient permettre aux deux parties de trouver aisément les moyens de travailler ensemble en pleine compréhension et solidarité.

3°) Le Syndicat des correcteurs souligne également, à cette occasion, que son champ d'intervention professionnel, qui est parfaitement spécifique, n'entre aucunement en concurrence avec celui des journalistes secrétaires de rédaction, anciens ou nouveaux.

De ce point de vue, il s'agit donc pour lui de continuer à assurer la défense d'un métier indispensable à la lisibilité et à la fiabilité de l'écrit, et dont il a toujours eu la responsabilité première, dans l'intérêt de tous.

II. Concernant la qualification de rédacteur-réviseur.

1°) Elle correspond parfaitement au métier des correcteurs de presse quotidienne, dès lors qu'ils basculent sur le statut de journaliste. En effet,

– d'une part, la qualification de rédacteur-réviseur, telle qu'elle figure dans la convention collective nationale des journalistes, est identique à celle qui définit dans l'accord du 30 novembre 2004 le « cœur de métier » du correcteur/lecteur-réviseur ;

– d'autre part, dans son article L. 761-2 qui porte sur la définition du journaliste, le code du travail précise que les rédacteurs-réviseurs sont assimilés aux journalistes professionnels en tant que collaborateurs directs de la rédaction.

2°) Néanmoins, dans les discussions paritaires, les correcteurs n'ont pu jusqu'ici obtenir des patrons de presse la reconnaissance de cette qualification. Le SPP ou SPQN accepte le principe de « l'évolution professionnelle des correcteurs au sein des rédactions » mais, quant à la qualification de rédacteur-réviseur, insiste sur la nécessité d'obtenir au préalable l'accord des journalistes.

3°) Au demeurant, les correcteurs n'ont jamais souhaité « passer en force » pour obtenir, en presse quotidienne, un statut et une qualification qui leur sont largement imposés :

Ils ont au contraire le souci que leur démarche soit comprise, voire appuyée par les journalistes. À preuve la motion (précitée) de leur assemblée générale du 24 juin dernier qui donne explicitement mandat à leur comité syndical « de rencontrer sans délai le SNJ-CGT, afin d'examiner avec lui les conditions » de leur nouveau rattachement conventionnel.

EN CONCLUSION

Historiquement lié et partie prenante depuis toujours du Comité inter, le Syndicat des correcteurs entend continuer d'agir et négocier dans ce cadre, qui reste pour lui l'expression la plus solide et la plus cohérente de la solidarité des métiers de la presse, du moins jusqu'ici.

Mais désormais le Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction est aussi résolument tourné vers une presse et une communication de l'avenir qui nécessiteront de nouveaux rapprochements, de nouvelles structures, de nouvelles solidarités complémentaires.

C'est pourquoi le Syndicat des correcteurs – qui devrait rapidement, dans le cadre de l'Inter, à nouveau solliciter le SPQN pour que soit reconnue aux correcteurs de presse quotidienne, passés journalistes, la qualification de rédacteur-réviseur – demande dans cette démarche son appui au SNJ-CGT, et au-delà à l'ensemble des journalistes des services éditoriaux.

Le SNJ-CGT en prend acte, estimant la chose possible. D'autant plus que sa propre vision des nouvelles qualifications revalorisées (de rédacteur graphiste, rédacteur iconographe, rédacteur documentaliste...) semble parfaitement complémentaire de la nôtre quant à la qualification de rédacteur-réviseur.

Réunions du 19 septembre et du 25 octobre 2006

Ces deux réunions ont été consacrées à l'évocation de la situation en presse parisienne, marquée par l'avalanche de tracts Info'Com qui ont, sur la période, inondé les sites éditoriaux.

Elles ont également permis d'approfondir les points de convergences entre les deux syndicats et la façon dont ils pourraient, à l'avenir, associer leur action pour répondre à la situation présente, et aussi à la restructuration prévue au niveau confédéral.

I. Évaluation de la situation en presse parisienne

1°) La population des journalistes syndiqués n'atteint plus, aujourd'hui, que 10 % des effectifs de la catégorie (alors qu'elle en a constitué autrefois près de 75%). Certains des syndicats de journalistes (telles FO et désormais la CFDT) ne représentent plus grand-chose. Dans ce cadre, l'implantation du SNJ-CGT, avec 1 200 cotisants n'est pas tellement moins importante que celle du SNJ autonome (environ 2 000 adhé-

RAPPORT D'ACTIVITÉ

rents) – lequel, toutefois, détient un poids prépondérant aux élections pour la carte de journaliste.

Un véritable travail de restructuration syndicale est donc bien nécessaire aujourd'hui, dont l'intégration d'ouvriers du Livre dans les salles de rédaction pourrait être l'occasion et l'avantage. Mais pas de la façon dont Info'Com veut l'imposer, et s'imposer.

2°) D'abord, remarque le Syndicat des correcteurs, parce que la politique ultra-volontariste de la Chambre typographique a suscité et affiché divisions et désordres – dont les patrons se sont saisis pour geler ou repousser les rencontres et négociations en cours ou prévues (ainsi au *Monde*, à *L'Équipe*, aux *Échos* ou à *la Tribune*).

Par ailleurs – comme le fait valoir le SNJ-CGT – prétendre syndiquer tout le monde, faire le tri, et après s'inscrire dans le projet de réorganisation fédérale, constitue une démarche erronée. Car il existera dans l'avenir plusieurs champs fédéraux nouveaux. Le SNJ-CGT, à cet égard, est très soucieux que soit distinguée l'information, de la communication, et qu'une structure nationale des journalistes perdure.

3°) De ce fait et dans ce cadre, les correcteurs étant attachés à leur syndicat de métier et la double appartenance constituant une bonne solution (aux yeux des deux parties) pour permettre de concilier statut unique du journaliste et spécificité de la qualification de rédacteur-réviseur, il est tout à fait envisageable de faire perdurer, dans l'avenir, désir de travailler ensemble et maintien de la structure ad hoc. Car le SNJ-CGT considère favorablement la volonté des correcteurs de garder leur spécificité professionnelle, et cela d'autant plus que le but de l'opération Info'Com est bien la liquidation des métiers et des syndicats de métier. En ce sens, les deux organisations ont le même point de vue et les mêmes intérêts.

4°) Les patrons ont visiblement choisi le statut de journaliste pour l'appliquer à tous, ce qui ne laisse pas d'être inquiétant, ce statut étant en principe extrêmement protégé : cela peut parfaitement être analysé comme une volonté de casser et le statut et la convention collective.

Pour le SNJ-CGT, les correcteurs en prenant le statut de journaliste s'intègrent à la population des journalistes, avec leur qualification spécifique de rédacteur-réviseur. Mais cela ne pourra pas être le cas pour toutes les qualifications. Le problème a déjà été soulevé en presse magazine pour les rédacteurs documentalistes, par exemple, et il faudra examiner la convention collective ainsi que le statut qui pourra, en l'espèce, s'appliquer.

D'un autre point de vue, au *Monde*, le SNJ-CGT s'est montré réticent à admettre la qualification et le coefficient retenus pour les ex-ouvriers du Livre passés secrétaires de rédaction. Selon lui, l'accord risque de consacrer l'existence de SR au rabais. Le SNJ-CGT aurait souhaité mieux définir leurs fonctions et leur garantir des formations plus longues. Ce qui aurait sans doute impliqué un travail en commun, dans la confiance et le souci de l'intérêt de chacun.

II. Les moyens d'agir ensemble

1°) Les correcteurs soulignent vouloir garder, comme ils l'ont déjà dit, leur ancrage au sein du Comité inter,

lequel est d'ailleurs seul à même de pouvoir les appuyer dans un certain nombre de domaines. Ainsi, par exemple, pour négocier le remplacement des effectifs paritairement reconnus comme nécessaires à la production. En l'espèce, d'importantes négociations au *Monde* sont, sur ce sujet, restées en suspens, de même que la négociation telle qu'elle était prévue sur le gratuit de Bolloré.

Quant à la reconnaissance, en presse parisienne, de la qualification de rédacteur-réviseur, celle-ci implique que l'Inter à nouveau (car il l'a déjà fait) s'exprime clairement et fortement à ce sujet, tant au niveau régional qu'au sein des entreprises.

2°) Toutefois l'appui du SNJ-CGT, concernant cette revendication, est également indispensable et celui-ci l'inclura à l'ordre du jour de ses prochaines négociations sur la revalorisation du métier de journaliste et la définition des nouvelles qualifications qui lui sont liées.

En outre, décision est prise par les deux parties d'établir ensemble la définition à la fois la plus précise et la plus large possible de la qualification de rédacteur-réviseur, telle qu'elles souhaitent la voir reconnue en presse quotidienne.

En ce qui concerne la négociation du coefficient de rémunération correspondant, le Syndicat des correcteurs souligne que, lorsque les correcteurs changent de statut, ils ne changent pas de métier et ne devraient donc subir aucun système d'abattement ou de compensation au regard de leur précédent salaire d'ouvrier du Livre. Le SNJ-CGT est favorable à ce point de vue, d'autant qu'il souhaite impulser une politique de revalorisation de la grille des journalistes.

Enfin et d'une façon générale, les correcteurs expriment leur volonté de pouvoir, dans le cadre de la double appartenance, être membres négociateurs des délégations syndicales appelées, face au patronat, à traiter des questions concernant les rédacteurs-réviseurs.

3°) Afin d'acquiescer dans les meilleurs délais une vision globale des problèmes existants ou susceptibles d'apparaître au fur et à mesure du basculement des correcteurs sur leur nouveau statut, les deux parties décident de prévoir une réunion commune de leurs délégués et représentants syndicaux.

Parallèlement, une déclaration commune entre le Syndicat des correcteurs et le SNJ-CGT sera mise au point, dans le but d'établir sur des bases claires et solidaires le nouveau rattachement conventionnel des correcteurs, ainsi que le rapprochement syndical et professionnel des deux catégories de personnels, dans le respect de leur identité et de leur spécificité, sur la base de leur statut commun.

Compte rendu de la réunion du 27 septembre 2006 entre la CSTP-Info'Com et le Syndicat des correcteurs

A) POSITIONS DÉFENDUES PAR LE SDC

Le projet Info'com vise à rassembler, dans le prépresse, l'ensemble des salariés des services éditeurs, quels que soient leur métier, leurs fonctions ou leur statut, sur la base de la section syndicale d'entreprise. D'ores et déjà, et depuis plusieurs jours, la campagne quasi publicitaire de recrutement que la CSTP-Infocom impulse, dans les sièges éditoriaux, le proclame : il s'agit bien de rompre et de rompre totalement avec la conception du syndicat de métier, telle qu'elle avait toujours prévalu jusqu'ici dans le Livre.

Or, si Info'com juge désormais les syndicats de métiers corporatistes, diviseurs et définitivement obsolètes, pour notre part, nous jugeons que nous avons toujours besoin du nôtre.

Pourquoi nous ne pouvons pas adhérer au projet d'Info'Com.

I. Nous avons en charge la défense d'un métier

1°) Nous fondons notre position sur l'accord-cadre du 30 novembre 2004, lequel définit très précisément notre « cœur de métier », en réalité tel qu'en lui-même il demeure, et tel qu'il demeurera sur les chaînes éditoriales les plus performantes, si toutefois nous savons nous battre pour cela.

Les typos sont, quant à eux, dans une tout autre situation. Ayant pour l'essentiel perdu leur métier d'origine, se sentant il y a deux ans à peine « le dos au mur », ils ont aujourd'hui réussi à « rebondir », à sortir par le haut de l'impasse. Grâce aux accords du 30 novembre 2004, qui reconnaissent leur positionnement aux côtés des SR dans les salles de rédaction, les typos basculent en effet, ou vont basculer sur le statut de journaliste. Dès lors, leur objectif est d'abord d'ancrer et de développer la syndicalisation de la CGT dans les salles de rédaction et, au-delà, dans les services éditeurs. Mais en empiétant sur le champ de syndicalisation des autres syndicats et sections CGT du prépresse.

Par contre, pour les correcteurs devenus ou qui deviendront journalistes, en même temps que rédacteurs réviseurs, leur travail reste ou restera fondamentalement le même, les logiciens d'aide à la correction étant, en réalité, impuissants à le changer.

2°) Et si un jour la correction devait se trouver diluée sur les futures plateformes rédactionnelles, le métier changeant d'abord de nature et puis disparaissant, ce ne pourrait être que sous l'effet d'une double logique patronale et syndicale. Dangereux concours, triste alliance objective dont un « grand » syndicat « de l'édition », ouvert à tous (employés, SR, journalistes..., et correcteurs - rédacteurs réviseurs), non seulement ne nous protégerait pas, mais accélérerait la dynamique d'écrasement.

Car la crise majeure que la presse subit depuis des années, l'érosion de ses chiffres de tirage en même temps que du nombre de ses annonceurs — sans parler des directions financières qui ont remplacé partout, à la tête des titres, « les grands patrons de presse » d'autrefois — tout cela tend à déterminer une logique de réduction implacable des coûts. Et donc particulièrement des emplois, des tâches et des étapes de la correction, au profit d'un contrôle de qualité minimal, effectué dans la hâte par du personnel polyvalent et/ou poly-apte.

En ce sens, nous avons besoin du syndicat de métier qui est nôtre, le Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction, pour défendre notre positionnement, notre qualification, notre métier, et nos emplois.

3°) Car, de plans sociaux reconduits en PMV supprimées, de suppléments « banalisés » en élections de cadres non remplacés, ou de départs bloqués en attente de remplacements, à force d'entendre que la correction n'est pas menacée, qu'elle est appréciée et reconnue indispensable, les correcteurs finissent en réalité par ne plus corriger... Parce qu'ils ne sont plus assez nombreux dans les cassettes ou sur les plateformes éditoriales pour absorber la totalité de la charge de travail.

Et quand nous sommes dans ce type de situation, nous savons bien que nous avons besoin de notre syndicat de métier pour revendiquer notre droit et notre devoir de corriger.

Il est certain que, dans cet exercice, il vaut mieux que nous soyons accompagnés, que nous ayons avec nous l'appui du Comité Inter. Il n'empêche que les correcteurs veulent négocier pour les correcteurs et s'occuper de leurs propres affaires.

Pourquoi nous défendons l'idée d'une union syndicale du prépresse

II. Nous avons en charge la défense d'intérêts moraux et matériels qui nous sont propres

1°) Nous avons en charge la défense de la langue française. Et à cet égard, nous avons été sensibles au fait que nos camarades rotos aient souligné, lors de notre rencontre avec eux, le 7 septembre dernier, qu'ils considéraient cette mission, essentielle pour nous, comme de la responsabilité, aussi, de l'Inter et de la politique régionale.

Cela étant, quand nous constatons que notre négociation avec la direction du Monde, pourtant engagée dans le cadre de l'Inter, dès avant l'été, est depuis en souffrance — dire au point mort —, nous ne laissons pas d'être inquiets et amers. Il s'agit d'une négociation dont nous avons la conviction, confirmée par des éléments d'informations puisés à bonne

RAPPORT D'ACTIVITÉ

source, qu'elle pourrait rapidement aboutir.

Devons-nous penser qu'une sorte de pression morale est susceptible d'être exercée contre nous par ce biais, pour tenter de nous contraindre à accepter ce que nous ne jugeons pas acceptable, et ce au mépris de l'exigence de qualité d'un grand journal d'information comme celui-là ?

2°) L'exercice et la défense de notre métier sont liés étroitement à la destinée de notre école, Formacom, laquelle a été créée, soutenue par notre syndicat et des générations de militants qui n'ont compté ni leur temps ni leurs forces pour contribuer à en faire ce qu'elle est devenue aujourd'hui.

C'est l'école du syndicat, notre comité est représenté à sa direction et nous ne saurions envisager qu'elle ne soit plus, dans l'avenir, étroitement liée à la collectivité que nous constituons en tant qu'association syndicale des correcteurs-CGT.

Or, comment pourrions-nous garder avec elle ces liens concrets substantiels si nous perdions la personne morale, ou si l'on préfère, la personnalité juridique que constitue notre syndicat ?

3°) En tant que syndicat, nous avons la responsabilité, à travers le contrôle de l'embauche — pour le placement ou même vis-à-vis des piétons de presse — d'une population spécifique, souvent rentrée tard dans la profession et donc plus âgée que celle des autres catégories, comportant quelquefois des fragilités, ou bien des tempéraments ou bien encore des façons d'être et de vivre qui ne seraient sans doute pas « assimilables » ailleurs que chez nous.

Ideologiquement, nous sommes solidement ancrés dans la tradition syndicale ouvrière du Livre. Mais avec une sensibilité libertaire qui a traversé jusqu'à nous, quasiment sans faiblir, les différentes générations politiques, tous courants, fractions, majorités et minorités confondus. Nos modes de fonctionnement syndical, la rotation obligatoire des mandats, les assemblées générales souveraines, l'élection du comité syndical tous les ans ainsi que de son secrétaire comportent des inconvénients, mais elles nous définissent et nous nous reconnaissons en elles. Nous restons réfractaires.

CONCLUSION

Nous pouvons envisager de participer à un rapprochement structurel du prépresse, dans la mesure où nous garderions notre identité, et donc notre autonomie de gestion et d'orientation.

L'unité ne se décrète ni ne s'impose sous le chantage ou la pression.

Nous proposons à nouveau à nos camarades typos d'examiner sérieusement la proposition qui est la nôtre et qui consisterait, au fond, à prouver le mouvement en marchant.

Nous leur demandons d'en finir avec la politique du fait accompli et du passage en force qui relève visiblement, aujourd'hui, de la fuite en avant.

Ni les photogreveurs, ni le SGLCE, ni les cadres, ni les correcteurs ne veulent s'inscrire dans le projet Info'com. Celui-ci a ulcéré le SNJ-CGT.

Ce n'est pas là la moindre erreur qui ait été faite, au regard de la nécessité d'unir un jour

la CGT de la presse quotidienne dans la défense des statuts, des conventions collectives et de la liberté de l'information.

B) POSITIONS DÉFENDUES PAR LA CSTP-INFO'COM

I. Syndicat de métier et syndicalisation

1°) La notion de métier ou de rassemblement de métiers n'est plus aujourd'hui syndicalement pertinente dans le prépresse, sachant que les salles de rédaction sont remplies d'une immense majorité de non-syndiqués. Dans ces conditions, cela a-t-il du sens de vouloir garder un syndicat de métier qui, de toute façon, est menacé lui aussi par les nouvelles technologies ? Évidemment, des professionnels adaptés sont nécessaires pour défendre la qualité de l'écrit. Mais faut-il pour autant qu'ils aient en propre un syndicat ?

D'ailleurs, dans un syndicat commun, on ne voit pas pourquoi les ex-typos ne défendraient pas les correcteurs et la langue française. Là où les mutations se sont faites, les typos ont toujours préféré les correcteurs aux logiciels de correction. Les fonctions demeureront. On peut dire aussi que les intérêts des correcteurs, dans un syndicat commun, seront défendus à hauteur de ce qu'ils seront, de combien ils seront, et réciproquement.

Mais, pour la CSTP, la véritable question désormais c'est de savoir quel est l'intérêt commun. Et ce qui compte à cet égard, c'est de rassembler, de réunir l'ensemble des salariés, alors que les outils actuels ne le permettent pas.

2°) Le problème de la syndicalisation se pose en réalité, aux yeux de la CSTP, depuis plus de quinze ans et elle a tout essayé en la matière : le rapprochement avec l'UFICT, puis le SGLCE, puis avec les rotos, le Comité inter rénové, celui « des 4 syndicats »... C'est dire qu'en matière d'alliances et de rapprochements, tout a été tenté, et que rien n'a marché.

Il ne s'agit donc pas de faire aujourd'hui comme si on découvrait les problèmes qu'on n'a pas su résoudre.

Au-delà de la restructuration syndicale, ce que la CSTP tente depuis quinze ans, c'est de repositionner les ouvriers du Livre dans les salles de rédaction, redonner par là de l'air à la CGT du Livre et trouver une piste afin de sortir de la logique des plans sociaux et de la défense des métiers qui disparaissent.

Cette sortie de l'entonnoir, ce sont les accords du 30 novembre 2004 qui l'ont permise. Grâce à eux, pour la première fois conventionnellement, une porte de sortie s'est ouverte. Et là, il y a eu ceux qui voulaient signer, pour assurer une restructuration au niveau de la lutte. Et ceux qui ne voulaient pas signer, à savoir le SGLCE.

II. La question des structures

1°) C'est sur cette base que s'est construit le projet des trois syndicats de filières de métiers, lequel consiste à sortir du décloisonnement des syndicats de métiers. Il a été mesuré qu'à partir du moment où les métiers évoluaient on risquait de perdre le syndicat et le métier.

Info'Com, ce n'est que le début de la logique de la modernisation. Car le meilleur moyen de défendre l'écrit, c'est un statut qui dépasse les frontières du statut et des métiers.

Cela bouscule les lignes et donc les fondements structurels

des fédérations et des syndicats nationaux. Mais si on veut résister, la CGT a besoin de faire du neuf : sans abandonner la défense de l'écrit, il faut retirer les scories.

L'ensemble du projet suscite des oppositions. Il se heurte au SNJ-CGT, lequel défend, contre lui, sa propre spécificité professionnelle et le caractère national de son organisation. Il se heurte également au SGLCE, lequel appelle à un regroupement dans un syndicat nouveau ; mais où il ne s'agit que de regrouper des spécificités, dans un faux syndicat unique, un syndicat où les plus gros l'emportent.

Le projet Info'Com, c'est aussi la tentative de constituer un mouvement pour déplacer les lignes au niveau de la Filpac, conformément aux orientations du dernier congrès confédéral pour les fédérations. En l'espèce, il n'y a qu'une alternative. Soit une fédération « vendue par appartements » (culture et information – La Poste – le papier-carton), soit une nouvelle fédération regroupant la culture et ce que représente la Filpac-La Poste (au niveau de la distribution, La Poste ne représentant pas beaucoup plus que les NMPP). Autrement dit, le choix va s'opérer entre le dépeçage et le regroupement. Or, si c'est le dépeçage qui l'emporte, que deviendront les syndicats de métiers ? Et le redéploiement ? Et le renforcement de la CGT ?

2°) La CSTP s'est donné un an à dix-huit mois, à l'issue desquels, avec le congrès fédéral, il sera examiné comment procéder à des rapprochements structurels ou comment modifier les statuts d'Info'Com-CGT et créer des sections d'entreprise. Et ça va bouger ! Le tract du *Monde* (au lendemain de l'arbitrage du Bureau confédéral entre la CSTP et le SNJ-CGT) a suscité effectivement de vives réactions. Mais cette option-là sera prise dans toutes les entreprises, parce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement. Il n'est pas possible, pour la CSTP, de surseoir ou d'attendre. Cela étant, la porte reste ouverte, et elle restera toujours ouverte pour des rapprochements structurels. Dans l'immédiat, le Syndicat des correcteurs propose une Union syndicale. Mais c'est une proposition incompatible avec le projet Info'Com.

III. Sur les enjeux, la manière et les rythmes

1°) La CSTP, soulignant que le projet dit des trois syndicats avait, à l'origine, reçu l'appui du précédent secrétariat des correcteurs, déplore ce qui est perçu comme un revirement récent. Elle entend bien que les correcteurs continuent de revendiquer leur appartenance au CILP, mais rétorque que le Comité inter « canal historique », en réalité, n'existe déjà plus ou bientôt plus. Car il va y avoir une autre coordination, sur d'autres bases. Et on s'y passera au besoin de la voix des correcteurs.

L'enjeu de la politique régionale, c'est désormais l'existence même de la CGT dans ce qui fut le bastion du Livre. Le risque aujourd'hui, ce n'est pas la disparition des fonctions ou des métiers. Le risque, c'est la disparition de la CGT. Les plans sociaux passent partout et il devient urgent de savoir parler aux salariés. Aujourd'hui, le Livre uni ne suffit plus. Le projet Info'Com ne vise pas à s'adresser aux typos et aux correcteurs mais aux salariés.

2°) Quand la CSTP a déclaré s'être donné dix-huit mois

« pour aboutir », ce n'était pas une sorte d'ultimatum pour quiconque, mais une façon de se donner les moyens de dissoudre cette même CSTP dans Info'Com, le moment venu. Quand la CSTP-Info'com a décidé de « monter une marche de plus » en adhérant à la convention collective des journalistes, c'était en réplique à la vive réaction du SNJ-CGT à l'adhésion unilatérale de la Filpac. Et chaque fois qu'il y aura ainsi nécessité de riposter, il y aura une marche de montée.

Mais le conflit entre les deux organisations n'est pas inéluctable. Peut-être que le SNJ-CGT pourra maintenir, en raison de la spécificité de son métier, son organisation nationale. Et peut-être un partage des rôles pourra-t-il s'opérer entre les sphères publique (FR3 par exemple, soit l'audiovisuel) et privée (soit la presse écrite).

3°) Info'Com n'est pas un syndicat de SR ou de typos, de journalistes, de cadres ou autres, c'est une organisation qui s'adresse à tous ceux-là, et qui reste ouverte. Il y a encore dix-huit mois à courir, ça peut être vingt-quatre, c'est à construire. Ce n'est pas abouti.

Par contre, toutes les structures syndicales de la presse vont être bousculées, par Info'Com-CGT et Les imprimeries parisiennes. Mais c'était nécessaire pour maintenir une médiation entre la restructuration et les salariés. Les tensions peuvent s'aggraver, éventuellement un conflit très dur, dans la distribution, peut éclater.

Reste qu'Info'Com se constitue mais n'est pas finalisé. Fondé sur des sections d'entreprise, elles-mêmes centralisées sur les fonctions de métiers, ce sera un syndicat multi-conventionnel.

EN CONCLUSION

Il y a des moments historiques à ne pas manquer. Il est sûr que désormais un train est parti à grande vitesse. Dans ces cas-là, il est possible de partir rapidement dans le décor... Rédacteur réviseur, c'est également quelque chose – une qualification – à ne pas manquer.

Des rencontres du Syndicat des correcteurs avec le SGLCE, la section des photograpeurs et SPPS

Nous n'avons plus ici ni le temps ni la place de rendre compte des réunions que nous avons tenues, d'une part, avec la section des photograpeurs, d'autre part, avec l'ensemble du SGLCE, entre mi-septembre et mi-novembre.

Par ailleurs, une rencontre prévue de longue date avec le SPPS a dû, plusieurs fois, être remise. Et, finalement, elle n'a pas encore eu lieu.

Nous entendons, dans un prochain numéro de *Cantonade* ou, peut être, un quatre-pages, à la fois présenter une synthèse des points de vue en présence et approfondir notre propre réflexion sur le débat fédéral et confédéral.

En attendant, que l'ensemble du SGLCE et des photograpeurs le sachent :

Nous apprécions leur volonté de respecter notre identité, nos spécificités et notre souci de ne pas rompre avec nos alliances traditionnelles.

Nous partageons avec eux la certitude que l'expression, dans les sièges éditoriaux, du volontarisme exacerbé de la CSTP-Info'Com désoriente, divise et affaiblit la CGT – gravement – au point que nombre de militants y redoutent désormais la sanction des prochaines élections professionnelles.

Enfin, que chacun le sache, aux côtés de ces camarades et de tous ceux qui voudront nous soutenir, nous sommes à présent résolus à nous battre, afin d'exiger des directions patronales, site par site, le respect des accords d'effectifs paritairement reconnus et des qualifications professionnelles induites par les accords régionaux de la presse parisienne.

Analyse critique du projet de « refondation syndicale » dit des trois syndicats de filières de métiers

Le texte suivant a été rédigé au cours de l'été dernier, en prévision des rencontres bilatérales que la motion du 24 juin nous avait donné mandat d'organiser – et nous l'avons communiqué à nos camarades rotos, avant notre première rencontre avec eux. À vrai dire, il s'agissait surtout, à l'origine, d'un document de travail à vocation interne, visant à clarifier les positions du comité syndical. Nous le présentons ici car il dit l'essentiel des divergences qui existent aujourd'hui entre la CSTP-Info'Com et le Syndicat des correcteurs. Et aussi parce qu'il souligne en quoi le projet de refonte syndicale porté par la CSTP et la section des imprimeurs rotativistes repose à nos yeux sur plusieurs contradictions fondamentales

Le projet de refonte syndicale porté par la CSTP et la section des imprimeurs-rotativistes repose à nos yeux sur plusieurs contradictions fondamentales.

1) La notion de syndicat de métier non seulement disparaît dans l'organisation du prépresse mais elle y est ouvertement combattue.

a) Un syndicat de métier, le nôtre, totalement absent de la vision « Info'Com ».

Alors que l'ensemble de la démarche, selon le bulletin des rotativistes (cf. leur « Édito » de mars 2006), est fondée – en opposition au projet du SGLCE – sur le respect « des filières de métiers et des salariés de chaque filière, (...) avec

leurs particularités en termes de positionnement professionnel et de composition sociologique », le projet ne prévoit en réalité, pour les métiers du prépresse, qu'un syndicat unique dit de l'édition.

Soit, un syndicat dans lequel les correcteurs perdraient leur autonomie de gestion, de représentation et de négociation, au profit d'une structure qui pourrait supporter (sans vouloir forcer le trait) l'accusation des rotos eux-mêmes à l'encontre du projet SGLCE de « syndicat unique où s'entremêle tout et rien... » – et où nous ne pèserions rien.

Cela, notons-le bien, dans un contexte abondamment décrit ces temps derniers à travers la presse syndicale de branche, où l'ultra-libéralisme mondialisé prend appui sur la révolution technologique du siècle pour réduire ses coûts, et rentabiliser ses investissements à marche forcée. Si

bien que notre métier, les emplois qu'il justifie et la population qui l'exerce sont plus que jamais, et plus que d'autres encore, menacés.

b) Des syndicats de métier considérés comme dépassés et corporatistes.

Nous ne pouvons donc souscrire aux propos de Marc Peyrade lorsque, dans son intervention d'ouverture au VIII^e congrès de la CSTP, il présente les syndicats de métier comme dépassés du fait de l'impact des nouveaux supports informatiques sur la presse écrite. Certes, on ne peut être que d'accord avec lui lorsqu'il souligne que « *la typographie n'est plus le passage obligé de la communication écrite* ». Et ceci explique sans doute cela. Mais nous ne pouvons, pour notre part, le suivre lorsqu'il propose l'abandon de notre forme actuelle de syndicalisme qu'il juge au passage « *par définition corporatiste, axée sur un métier, une catégorie professionnelle* »...

L'accord-cadre du 30 novembre 2004, lequel, nous en sommes d'accord, « *ouvre une opportunité de reconstruction qu'il faut saisir* », est parfaitement clair : le métier de correcteur / lecteur-réviseur existe sur les nouvelles plates-formes éditoriales, à vrai dire tel qu'en lui-même, en tant qu'élément spécifique et indispensable de la chaîne graphique, et quelle que puisse être, en définitive, son appellation.

Or nous entendons nous battre pour que ce métier, le nôtre, perdure et s'étende sur tous supports, dans la presse écrite ou audiovisuelle, payante ou gratuite, dans la com' comme dans la pub, sans oublier bien sûr l'édition – des livres. Car de ce métier, lui-même garant de l'intelligibilité de la langue, de l'information, de la communication, et donc in fine de la culture et de la démocratie, nous sommes et nous nous voulons le garant, en tant que Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction.

2) L'organisation du travail syndical, au sein des entreprises, est conçue différemment par la section des imprimeurs rotativistes et par la CSTP, à la fois du point de vue organisationnel et de ce qui le sous-tend

a) Au niveau des principes.

Marc Peyrade (toujours dans son intervention d'ouverture au VIII^e congrès de la CSTP) défend le principe de la section syndicale d'entreprise, selon lui « *la plus adaptée au défi d'unité syndicale (...), la plus à même d'éviter l'isolement et l'éparpillement, le désintérêt et l'étroitesse corporatiste* », car en « *organisant les salariés en vertu de leur seule condition de salarié elle est le meilleur creuset de l'unité indispensable à la satisfaction des revendications* ».

Quant aux rotativistes, ils expriment plutôt (toujours dans leur éditorial de mars 2006 et toujours à l'encontre du projet SGLCE) une critique qui nous semble très pertinente à l'égard de la « *dimension gestionnaire* » des sections d'entreprise, et de ce type de syndicat « *où les dirigeants laisseront leurs mandants à la merci d'accords négociés entreprise par entreprise* » – pour la plus grande satisfaction d'un « *patronat désireux de détruire les accords régionaux et de branche* ».

En ce qui nous concerne, nous estimons que les sections d'entreprise, si elles devaient se généraliser en presse quotidienne pour le secteur éditorial, constitueraient nécessairement une force centrifuge au regard de la politique régionale que nous souhaitons tous, au contraire, fonda-

mentalement motrice pour l'ensemble de la presse et de la communication.

b) En ce qui concerne l'aspect organisationnel.

À la différence des camarades typos, qui ne conçoivent qu'une seule structure syndicale pour l'ensemble des salariés des sites éditoriaux, les rotativistes proposent dans leur projet de statuts que le « *Syndicat des imprimeries parisiennes* » soit constitué de « *deux groupes d'activités (presse et travail)* », chacun de ces groupes étant « *régi par une commission technique qui élit son bureau et son secrétariat (...), chacun réunissant une assemblée générale au minimum une fois par an* » et chacun présentant ses propres candidats à la « *commission exécutive* », soit à la direction du syndicat commun (art. 8). De fait, élus par la commission exécutive, les secrétaires dudit syndicat seront au nombre de trois : « *un secrétaire général, un secrétaire presse, un secrétaire travail* » (art. 12). Par ailleurs, nous notons avec intérêt que les rotos maintiennent le fonctionnement d'entreprise sur la base du collège de délégués et même du « *groupe intersyndicats (GIS)* », « *dans les entreprises où il existe plusieurs groupes ou syndicats CGT* » (art. 18).

Concernant le rôle de la structure régionale, nous voulons souligner ici notre identité de vue avec nos camarades imprimeurs. Nous aussi, nous prônons « *l'unité dans la diversité, avec de constants allers-retours entre les entreprises et l'instance régionale* », laquelle ne devra pas être « *une chambre d'enregistrement des doléances des mandants, mais un outil de lutte et de négociation, un moyen de renforcer notre présence au sein des entreprises grâce à l'écoute constante de ceux qui sont sur le terrain* ». Car, nous aussi, nous concevons la structure régionale comme devant « *être au plus près des spécificités de chaque secteur* ». Ce qui peut être réalisé par l'organisation que les rotos proposent pour eux-mêmes au sein des entreprises, mais non par celle que défend la CSTP – laquelle conduirait à diluer les différents métiers, dont le nôtre, ravalé au rang de fonction assumée par n'importe qui, notre autonomie disparue en même temps que notre organisation syndicale.

3) La conception Info'Com de l'organisation du travail syndical sur les sites éditoriaux ne saurait en l'état favoriser, autrement que sur le papier et comme schéma d'appareil, le redéploiement de la CGT – pourtant éminemment souhaitable

a) La position défendue, affichée et d'ores et déjà mise en œuvre par la CSTP ne peut être que source de divisions au sein de la CGT.

Info'Com se présente comme le promoteur d'un syndicat unique CGT pour tous les salariés des sites éditoriaux – quels que soient leur métier et leur éventuelle appartenance à un autre syndicat confédéré CGT. Tandis que le projet de Syndicat des imprimeries parisiennes prévoit, nous l'avons souligné, le respect des autres groupes ou organisations CGT existant dans les entreprises, notamment par l'organisation commune de groupes intersyndicats (GIS), la conception de la CSTP s'affirme dans le secteur rédactionnel, de fait, comme hégémonique. En ce sens, elle ne peut être que source de conflits permanents avec les autres syndicats CGT des sites éditoriaux, et d'abord avec le SNJ-CGT.

D'autant plus que sa démarche entre ouvertement en contradiction avec les statuts confédéraux, lesquels interdi-

sent qu'un syndicat puisse recruter dans le champ de syndicalisation d'un autre. Marc Peyradé est d'ailleurs bien conscient de la fragilité de la situation de la CSTP lorsqu'il s'inquiète, dans le dernier Info'Com, de constater « le manque de prise en compte ou de coordination avec la plupart des autres syndicats » ou lorsqu'il s'interroge quant « aux autres structures syndicales de la communication, à commencer par la fédération », invoquant le nécessaire « relais à l'échelle nationale » d'une « position isolée » (1).

b) Le redéploiement de la CGT dans l'ensemble d'une branche élargie, mieux structurée et solidairement liée par des revendications communes ou convergentes, est incompatible avec l'aspiration et la prétention à une position hégémonique

Le redéploiement de la CGT, cette marche « pour aller à la syndicalisation », comme le dit Marc Peyrade, ne saurait être fondée sur la seule analyse d'un secteur « riche de déserts syndicaux et de précarité du travail ». Ou alors, comment s'étonner d'avoir « été mal compris » de ceux-là mêmes qu'on estime « aveuglés par leur propre faiblesse ou par la crainte d'une concurrence syndicale qui empièterait sur leur pré carré » ? Pourquoi être surpris, dans ces conditions, que « l'ensemble des syndicats de journalistes » se soient « placés vent debout pour

s'opposer à toute discussion sur la redéfinition des qualifications de la grille nationale » de leur convention collective ? Il n'y a pas lieu de l'être.

Mais bien plutôt de revoir l'ensemble de la démarche et de renoncer à passer en force, avec l'aide du SPP ou SPQN, avec celle de la fédération, celle de la confédération, avec celle de tel ou tel hiérarque... Car le redéploiement de la CGT dans l'ensemble du secteur si essentiel de la presse et de la communication mérite mais aussi nécessite mieux que cela. Quant à la transformation de l'Inter en une union régionale, disposant de la personne morale et donc plus forte en tant que direction parisienne, nous ne voyons pas d'obstacle à ce qu'elle regroupe en son sein, outre les trois syndicats jusqu'ici prévus au projet de « refondation », le Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction.

Si nous comprenons parfaitement le souci qu'ont, aujourd'hui, nos camarades rotos de pouvoir enfin ériger leur secteur en Syndicat des imprimeries parisiennes, il nous semble qu'ils peuvent et doivent comprendre parfaitement, en retour, notre souci à nous de garder, dans l'avenir, l'autonomie pleine et entière d'un syndicat qui est le nôtre depuis quelque cent vingt-cinq ans.

Responsabilités

(Postface)

LE PRÉSENT CANTONADE ne paraît qu'à quelques jours de l'assemblée, à peine. Cela est d'autant plus regrettable qu'il donne largement matière à lire, réfléchir, discuter, proposer – et décider – sur le sujet qui depuis des mois nous occupe : le fameux « redéploiement » ou « la disparition et la reconstruction de nos structures syndicales ».

Le présent bulletin est donc tardif mais il a le mérite d'exister, de nous permettre à tous de prendre date, de faire le point, de juger et de jauger ensemble, à présent, de la ligne politique et syndicale qu'il nous faut défendre.

Nos propositions d'orientation

Car l'offensive de ceux qui appellent désormais sans fard à la disparition des syndicats de métier et donc du nôtre, ceux-là sont passés à la vitesse supérieure. De fait, en septembre, l'allégorie ferroviaire était à peine testée que, déjà, les camarades typos chargeaient la machine jusqu'à

la gueule, pour la lancer à fond la caisse sur tous les sièges éditoriaux, en annonçant la couleur : « Il n'y a d'Info'Com qu'Info'Com ! » ou encore : « Garez vos os, car le train est parti » et « Sur son passage, il va tout emporter ! »

Alors, peut-être nos propositions d'orientation, telles qu'ici dessinées, paraîtront-elles, à beaucoup, d'abord vaines ou bien illusoires ou, à tout le moins, optimistes.

Nous les maintiendrons et les défendrons, cependant, devant l'assemblée car aujourd'hui, dans l'ensemble du prépresse, l'unité de la CGT (ou ce qui en tenait lieu) a bel et bien volé en éclats. Qui peut prétendre que cette situation préfigure dans la branche, pour la CGT, le redéploiement et le renforcement annoncés – au nom desquels on continue de se livrer à l'intimidation et au chantage ? Qui ne voit que malgré ses rodomontades et sa façon de se pousser du col, Info'com demeure, depuis son « lancement marketing » comme une coquille vide ? Qui ne comprend que, dans les sièges éditoriaux, il deviendra vite urgent de reconstruire un semblant d'unité ? Face au nouveau Syndicat de la presse quotidienne nationale, nous présen-

terons-nous bientôt en bandes rivales, ou en organisations représentatives et structurées, faisant front commun ?

Aujourd'hui, il est possible de faire des pas en avant pour reconstruire l'unité, la véritable unité, celle qui se base sur la défense d'intérêts communs. Des axes limités, mais réels, ont pu ainsi être dégagés avec le SGLCE, les photgraveurs et le SNJ-CGT. Nulle reconstitution, pour autant, de structures figées – pas de « nouvel Inter bis », comme on a pu le lire sous la plume (pas très bien intentionnée) de certains. Pour notre part, nous pensons que c'est ainsi que, sans exclusive, dans la clarté des positions, nous pourrions reconstituer le front uni dont nous ne pouvons faire l'économie.

Refuser de disparaître

La création du Syndicat des imprimeries parisiennes (SIP) a été actée le 20 novembre dernier. Par un communiqué de presse, daté du même jour, les camarades rotos ont annoncé que dans « *les prochaines semaines, SIP-Filpac-CGT (proposerait) aux syndicats qui composent l'actuel Comité intersyndical du Livre parisien de mettre en débat un projet de règlement de la nouvelle structure de coordination régionale* ». Dont acte.

Le 21 novembre, Info'com-CGT, poursuivant sa politique du passage en force, du non-respect de ses partenaires et du mépris de la démocratie syndicale, appelait elle aussi à « *la constitution rapide d'une nouvelle coordination régionale* »... mais seulement « des nouveaux syndicats CGT », donc à l'exclusion de tout autre.

Enfin, le 23 novembre, émanant du cassetin du Parisien, une déclaration, non signée, annonçait que les correcteurs du titre « *quasi unanimement* » entraient dans Info'com. À suivre. Car les démissions ainsi annoncées, ne pouvant être collectives, devront faire l'objet d'une démarche personnelle et nominative avant de devenir avérées (auquel cas, il vaut mieux que cela soit fait avant l'assemblée).

Nous sommes, pour notre part, décidés à nous battre. En conséquence, nous appelons l'ensemble des correcteurs syndiqués et même des correcteurs qui se seraient quelque peu éloignés de notre organisation syndicale à se rassembler, à se mobiliser, à faire appel à toutes nos ressources, à nos talents si divers, à notre esprit propre de fronde et d'insoumission, pour refuser de disparaître.

Nous avons un métier à défendre qui lui-même fonde la défense de la langue, c'est-à-dire celle de la culture et de la démocratie.

Nous avons aussi à défendre une conception du syndicalisme qui ne s'apparente pas à la défense des appareils, des sinécures ni des bureaucraties.

Nous avons enfin des biens matériels et moraux, une école, un placement que nous ne laisserons pas partir à vau-l'eau.

Nous avons des camarades, dans et hors des entreprises, et aussi travaillant à leur domicile, dont nous nous sentons responsables.

Et pour tout cela, nous ne céderons pas, et pour tous

ceux-là, nous appelons à nous battre.

Sauf à nous démettre

L'assemblée du 24 juin dernier nous avait donné mandat de rencontrer nos différents partenaires, anciens et nouveaux. De fait, notre bulletin rend ici largement compte des discussions et rapprochements – ou des éloignements – qui s'en sont suivis. Des explications complémentaires et commentaires approfondis seront en outre donnés, verbalement, lors de l'assemblée du 16 décembre prochain.

Soulignons ici que nous pensons avoir rempli notre mandat. Nous avons débattu avec presque tous nos partenaires syndicaux, dans un climat empreint de compréhension et avec le souci constant de la recherche de solutions pour sortir de la crise actuelle. Par contre, force est de constater que notre rencontre avec Info'Com a été décevante.

Mais nous avons avancé dans la réunion des conditions nécessaires pour obtenir, en presse parisienne, la reconnaissance de la qualification de rédacteur réviseur. C'est ce dont témoigne la déclaration commune établie avec nos camarades du SNJ-CGT soumise à votre ratification. Et c'est avant tout sur ce point que nous souhaiterions être jugés par la prochaine assemblée générale extraordinaire.

À cette occasion, le comité s'efforcera alors, en face à face, de répondre aux questions et aux reproches divers que nombre de syndiqués ne manqueront pas de lui faire. Certains se sont, d'ores et déjà, à ce sujet exprimés sans ambages, voire avec agressivité ou dérision.

Quelles que soient ou aient pu être, depuis juin dernier, les insuffisances, collectives ou individuelles, du comité ou de certains de ses membres, que chacun soit en tout cas persuadé que l'orientation que nous défendons ici nous est commune, et chère.

Nous ne trancherons certainement pas de tout en une seule assemblée. Nous aurons à prolonger les débats, sans doute à travers plusieurs commissions de la presse. Peut-être arriverons-nous à mieux utiliser à cet effet, dans l'avenir, la liste de diffusion... Quoi qu'il en soit, le combat sera sans doute long, difficile à mener, mais nous avons, avec tous, l'intention de le soutenir et nous ne le jugeons absolument pas impossible à gagner. Sauf à nous dire qu'il valait mieux d'emblée transiger, c'est-à-dire le syndicat perdre et, dans ce cas, nous démettre.

Nous avons de grandes responsabilités, il nous revient à tous de les assumer. Nous vous proposons de poursuivre dans la voie engagée, celle de la préservation de notre syndicat dans une unité à rechercher avec toute la CGT de la profession. Si nous ne sommes pas isolés, si nous comptons aussi sur des fidélités, commençons par compter sur nous-mêmes !

Élisabeth Proust

le 3 décembre 2006

Du 3 juillet au 3 décembre 2006

(quelques chiffres et quelques réflexions sur le bureau de placement)

Seraient en principe dans le périmètre de compétence du bureau de placement syndical en presse quotidienne les titres suivants : *le Monde*, *le Parisien*, *l'Humanité*, *les Échos*, *la Tribune*, *l'Équipe*, *le Figaro*, *France Soir*, *Investir*, le *JO* et *Méto*. (J'en oublie ?)

À ceux-là devraient s'ajouter les hebdomadaires « satellites », tels que *TV Mag*, *l'Humanité dimanche*, *le Monde 2*, *France Foot*, etc.

Enfin, les propositions de travail émanant d'autres secteurs, édition, presse magazine, mais aussi du secteur assez éclectique de la communication au sens large (plaquettes publicitaires, sous-titrages des films, publications d'entreprises privées ou du secteur public, travaux universitaires...), qu'elles soient adressées à *correcteur.com*, à *Formacom*, au syndicat (tél., fax ou site) comme à n'importe quel syndiqué, devraient être, conformément à l'art. 53 des statuts de notre organisation syndicale, traitées par le bureau de placement « le secrétaire au placement est chargé (...) du placement dans les différents secteurs professionnels », sachant que « chaque syndiqué a l'obligation d'aviser immédiatement le syndicat de tous les emplois disponibles dont il a connaissance », art 25.

On trouve également dans l'art. 31, quatrième alinéa, de notre règlement intérieur la disposition suivante : « Le responsable d'équipe, ou le chef correcteur, reste en liaison constante avec le responsable du placement et ne peut en aucun cas donner des services sans en aviser la permanence. » Plus loin : « Tout correcteur syndiqué qui ne se conformerait pas à l'une quelconque des dispositions ci-dessus serait radié du syndicat », art. 33. On peut se demander pourquoi nos prédécesseurs ont prévu une telle éventualité dans les statuts... Ont-ils pensé qu'à terme un cadre seul ne peut s'opposer à une direction et qu'il finira, lui ou son successeur, par n'en devenir qu'un relais, quelle que soit son opinion syndicale ? Que penser du *Figaro*, par exemple, où la direction impose quatre correcteurs non CGT et non correcteurs.

Je ne développerai pas ici l'intérêt stratégique pour une profession d'un bureau de placement syndical, notamment pour s'opposer à la répression syndicale ou aux conséquences salariales collectives résultant de l'opposition entre travailleurs précaires et travailleurs garantis. Toutes les instances de la CGT organisent régulièrement des stages syndicaux accessibles à tous les adhérents.

En réalité, seuls deux titres, *le Parisien* et *l'Humanité*, ont fait appel régulièrement au bureau de placement syndical au cours de ces cinq mois. Tous les autres ont pratiqué un placement maison, c'est-à-dire qu'ils se sont mis à l'écart de tout contrôle démocratique de l'AG et de ses élus. N'est-ce pas ça renforcer le clientélisme et faire le jeu du patronat ?

Les informations qui suivent portent sur la période allant du 3 juillet, premiers placements que j'ai effectués, au 3 décembre.

Quatre cent trente et un services (à delta près), dont un « syndical », ont donc été commandés à la permanence principalement par deux titres : deux cent trente-neuf au

Parisien (P) ; cent soixante-dix-huit à *l'Humanité* (H) ; quatorze à *Méto* (M).

Ces services ont été répartis comme suit (par ordre alphabétique, entre parenthèses l'année d'inscription syndicale), en fonction des disponibilités et souhaits des uns et des autres. Quelques cas particuliers feront l'objet de commentaires au fur et à mesure qu'ils apparaîtront.

Alain Bruhl (1984) : 11 P, 15 H (ainsi que d'autres à *France Soir*, au *Figaro*, à *la Tribune*, commandés « en direct »)
Miguel Carreno (1999) : 5 P (arrêt maladie)
Isabelle Côte (2002) : 50 P, 2 H
Olivier Cueto (2004) : 8 P
Annick Desmonts (1997) : 3 P, 20 H
Jean-Marc Duprey (1991) : 30 P, 2 H
Maud Ferrari (2002) : 2 H, 1 M (services exceptionnels pour avoir les 21 heures manquantes pour l'obtention d'une formation professionnelle)
Sandrine Flassch (2000) : 3 P, 8 H
Jean-François Giorgetti (1995) : 2 H (*Figaro* en direct, suites à *France Soir*)
Gérard Godefroy (1997) : 6 P, 44 H, 3 M
Claire Labati (1999) : 15 P (+ un certain nombre en direct : *Parisien*, *le Monde 2*, *Figaro*, *la Tribune*)
Chaâbane Lakel (2001) : 43 P (+ un certain nombre en direct)
Mikel Lapeyre (1999) : 49 H (+ un certain nombre en direct à *l'Équipe* jusqu'en septembre)
Bachir Medjahed (2002) : 45 P, 7 H
Dominique Ros de La Grange (1986) : 27 H (et 12 refus)*
Isabelle Saliba (1997) : 20 P (en fait, probablement un équivalent temps plein au *Parisien* en cumulant les remplacements en direct)
Francis Willems (2001) : 10 M

Pour les statistiques de 2005 et du premier semestre de 2006, ne les ayant pas eues (excepté quelques bribes inutilisables), et d'ailleurs n'en ayant pas eu la responsabilité, je n'ai rien à en dire.

Au cours de cette mandature, une triangulaire est effectuée. Hervé Lefèvre bascule de *l'Humanité* à *l'Équipe*, à la demande de cette dernière. Pour rééquilibrer, Mikel Lapeyre fait le chemin inverse. Le poste de piéton laissé vacant par le départ d'Hervé Lefèvre est attribué à Jean-Philippe Casabonne, suiveur à *l'Humanité* depuis plusieurs années.

Le 28 novembre, le cassetin du *Parisien* fait sécession pour adhérer à Info'Com, rompant ses relations avec le bureau de placement du Syndicat des correcteurs. La situation est inédite. Info'Com et son bureau de placement (celui de la Chambre typo) vont-ils nous faire concurrence en plaçant des correcteurs en presse quotidienne (à moins qu'ils plaquent des SR polyvalents ?) ? Voilà un beau cas d'école. Mais c'est au Syndicat de le traiter.

Quoi qu'il en soit, le dimanche 3 décembre 2006, le bureau de placement n° 1007 du Syndicat des correcteurs

CGT est exsangue. Si le chien ne s'en débarrasse pas, ses puces le tueront.

Lionel Rousseau

* SMS du 5.9.2006 : « Dorénavant tu dis cela [dates et heures des services] directement à Éliane qui fait la feuille. Je te rappelle pour la

énième fois que je suis suiveuse et que je ne veux pas avoir à faire au placement, et encore moins à toi, placier félon et partial. Et puis face au sort qui m'est fait, je tiens à discerner les responsabilités de chacun nominativement, qu'on se le dise ! » Rdl.G.

Depuis, plus aucune demande de sa part n'est parvenue au bureau de placement. Les statuts du syndicat sont clairs sur le sujet, cf. art. 29.

COMMUNIQUÉ

SGLCE et Syndicat des correcteurs CGT

Mardi 7 novembre 2006, la direction de *l'Équipe* conviait les secrétaires d'Info'Com (ancienne CSTEP), du Syndicat des correcteurs et des photogreveurs (SGLCE) à une réunion afin d'étudier les modalités de transfert des ouvriers basculant dans la convention collective des journalistes, notamment dans les qualifications SR, rédacteurs-réviseurs, rédacteurs-infographes.

À cette réunion, étaient aussi invités les représentants du personnel ouvrier. Le secrétaire d'Info'Com déclinait l'invitation préférant négocier en « catégorielles ». Paradoxal pour un jeune syndicat qui se veut rassembleur. Ne participaient pas, non plus, ni le délégué syndical ni le secrétaire du GIA (tous deux soutenant et/ou adhérents d'Info'Com).

Après un échange positif, la direction proposait de se revoir courant novembre afin d'avancer rapidement sur ce dossier.

La délégation des photogreveurs et correcteurs informait, d'une part, leurs mandants et, d'autre part, le SNJ-CGT afin d'éviter toute interférence négative sur les discussions en cours portant sur la grille de qualification des journalistes.

La direction confirmait, par un courrier posté le 16 novembre 2006, la tenue d'une deuxième réunion pour le 22 novembre 2006.

Visiblement, la direction – soucieuse de rencontrer tout le monde – structurait ce rendez-vous en « catégorielles ».

Le matin du 22 novembre 2006, la même direction annulait la réunion.

Que s'est-il passé ? « Jeu » de la direction ou pressions extérieures à l'entreprise ?

Les photogreveurs et correcteurs exigent que se tienne, dans les plus brefs délais (sous quinzaine), une nouvelle réunion.

En l'absence de réponse, ils considéreraient que le dialogue et les relations sociales dans cette entreprise seraient rompus ; ce qui serait source de mouvement et de perturbation pour la bonne sortie de l'ensemble des titres du groupe.

Paris, le 22 novembre 2006

Comptes rendus des comités syndicaux

juin-novembre 2006

Comité syndical du 26 juin

Présents : Proust, Moreau, Monthéard, Le Hyaric, Rousseau, Duprey, Sançois, Martinez, Lefèvre, Lakel.

Composition du comité syndical 2006-2007.

Convocation. Le comité syndical convoque Denis Duthéil, délégué syndical au *Parisien*, à la prochaine réunion du comité syndical, qui se tiendra le lundi 3 juillet 2006, à 19 h 30, afin de statuer sur les deux piétonnages au *Parisien* qu'il a évoqués à l'assemblée générale du 24 juin 2006.

Organisation. Le comité syndical se réunira le lundi soir, il est donc demandé que piétons et rouleurs membres du comité se libèrent de toute contrainte professionnelle, dans la mesure du possible, pour pouvoir y assister.

Comité syndical du 3 juillet

Présents : Lapeyre, Rousseau, Lefèvre, Monthéard, Moreau, Proust, Hébrard, Sançois, Martinez.

Trésorerie. Anne Hébrard est nommée trésorière adjointe.

SPP. Redemander réunion sur statut rédacteur-réviseur avec l'Inter.

Permanences. E. Proust tiendra des permanences cet été le lundi de 16 heures à 18 heures.

Comité syndical du 21 août

Présents : Hébard, Lapeyre, Martinez, Monthéard, Proust, Sançois, Lefèvre.

Placement. Discussion sur Dominique Ros de La Grange et *L'Humanité*. Le comité recevra Éliane Cellery-Meunier, déléguée d'équipe de *L'Humanité*.

Comité syndical du 28 août

Placement. *L'Humanité*. Refus de services au mois de juillet par D. Ros de la Grange à *L'Huma* et d'une suite à *Méto*. É. Cellery-Meunier est reçue par le comité pour analyser la situation.

Comité syndical du 4 septembre

Présents : Moreau, Rousseau, Lapeyre, Proust, Monthéard, Lakel, Hébrard, Guernalec, Lefèvre puis Renouf.

Inter. Pas de réunion de l'inter ce matin en raison de la tenue d'un bureau fédéral auquel participaient les secrétaires roto et CSTP. Objet : les répercussions de l'adhésion de la Filpac à la convention journalistes (entérinée cet été par publication au *JO*).

À l'inter de la semaine dernière avait été décidé d'entamer des démarches au niveau régional pour positionner le prépresse sur les gratuits. Préparation de RDV avec d'une part les propriétaires de ces titres, d'autre part le SPP.

Liste des permanents. La seule liste qui existe est celle des effectifs piétons/rouleurs qui tient compte des services effectués en presse pour l'année 2004 établie unilatéralement par les employeurs (elle ne tient pas compte du *JO*). Quasiment aucun rouleur à temps plein (ramené par les tauliers d'envi-

ron 210 à 180 services). Si quelques oublis à signaler, environ quarante rouleurs répertoriés, parfois avec très peu de services : l'intérêt des patrons étant d'inclure le maximum de noms pour négocier au mieux les subsides de l'État.

Sur l'application du Recapp, l'attitude des employeurs, à l'image de celle adoptée dans la presse éco (*La Tribune*, *Les Échos*), tendrait à : « Pas de sureffectifs donc pas de départs. »

Le Monde. Les secrétaires et le secrétaire au placement ont rencontré l'équipe du *Monde* sur les éventuels remplacements des départs Recapp. Définition en commun de critères tenant compte des statuts syndicaux et des qualités requises par l'équipe.

Placement. D. Ros de la Grange. Il a été demandé au comité par Catherine Renouf d'étudier une solution sociale en faveur de D. Ros de la Grange. Proposition avancée de la faire partir dans le plan du *JO*. Pas à la place d'un piétonnage mais négocier avec l'Inter quelque chose de plus.

Convocation. Le comité a décidé l'envoi d'une lettre de convocation à Frank Leclercq pour demande d'explications sur ses interventions à l'AG de juin.

Monthéard propose de débiter les futurs comités en abordant les secteurs hors PQN.

Comité syndical du 11 septembre

Formacom. CR réunion de présentation du syndicat par Moreau et Monthéard aux sortants de l'école. Six membres du comité sont à désigner pour le prochain CA de Formacom.

Convocation. À la suite de son comportement à la dernière AG, F. Leclercq est reçu par le comité qui lui rappelle les règles du débat syndical à respecter et lui demande des excuses.

JO. Le protocole d'accord n'est toujours pas signé.

Les Échos. Réunion catégorielle cette semaine sur l'application du Recapp dans l'entreprise et les remplacements.

CQF3P. La commission aborde cette semaine les cas des permanents qui réunissent plusieurs conditions pour partir dans le Recapp.

Le Monde. Réu sur les départs. Défense de l'accord d'effectifs.

Le Parisien. Un RDV est proposé à l'équipe le 13 septembre.

SNJ-CGT. Discussion sur la rencontre des responsables syndicaux.

Comité syndical du 18 septembre

Présents : Monthéard, Rousseau, Proust, Lefèvre, Martinez, Moreau, Zvolhava, Lakel, Hébrard.

Édition. Procès Gallimard. Pourvoi en cassation de l'éditeur.

Placement. *L'Huma*.

Le Monde. Négociation éditeur-réviseur dans la grille de qualification maison. Déclaration Info'Com sur le gratuit du *Monde*.

Le Parisien. Mandat à Lakel pour accélérer la prise de rendez-vous avec l'équipe.

Les Échos. Application du Rechap et perspectives de remplacement.

Comité syndical du 2 octobre

Présents : Moreau, Monthéard, Martinez, Hébrard, Lapeyre, Zivohlava, Sançois, Guernalec, Proust, Lakel.

Excusé : Rousseau.

Édition. La nouvelle convention collective de l'édition va être signée par l'ensemble des syndicats (y compris la CFDT, non signataire de la précédente convention datant de 2000). Toujours pas d'avancées en ce qui concerne les négociations sur les salaires, bloquées depuis 2004 (à cause d'un désaccord avec la CFDT). Procès Gallimard : Gallimard, condamné pour travail dissimulé, se pourvoit en cassation. Nous poursuivons la procédure en cassation.

L'Argus. Un point a été fait sur *L'Argus*. Le comité a pris à la majorité (- 2 voix contre) la décision de prendre en charge les procédures de justice occasionnées par le conflit survenu dans l'entreprise.

Réponses syndicales. Deux textes de réponse, l'un à Claire Delenclos, l'autre aux camarades du *Parisien* ont été soumis au comité et approuvés à la majorité (2 abs. et 2 contre).

Tour des cassetins de la presse parisienne. Point sur la négociation aux *Échos*. *JO* : l'accord a enfin été signé par le SGG. Reste à négocier l'intégration des camarades dans les semaines prochaines. À la demande du cadre de *L'Équipe* et selon les souhaits d'Hervé Lefèvre, ce dernier a été transféré à *L'Équipe*. Le poste laissé vacant à *L'Humanité* a été attribué à J.-P. Casabonne, qui remplit les conditions de qualification professionnelle, d'ancienneté et d'activité syndicales et qui ne fait l'objet d'aucune opposition de la part de la direction de *L'Humanité*.

Cantonade. Aucun texte n'a été reçu à la date butoir du 28 septembre.

Comité syndical du 21 octobre

Présents : Martinez, Proust, Lapeyre, Lefèvre, Moreau, Lakel, Zivohlava. Excusé : Rousseau.

Invité : Gomel.

Édition. Procès Gallimard et renégociation de la convention collective.

Formacom. CR conseil d'administration 21/10.

Correcteurs.com. Débat sur l'avenir de la structure.

Comité syndical du 28 octobre

Présents : Monthéard, Lakel, Moreau, Guernalec, Hébrard, Martinez, Lefèvre, Proust.

Excusé : Rousseau.

Formacom. CR étude Monthéard sur la syndicalisation à la sortie de l'école. Guernalec, Le Hyaric, Monthéard, Sançois, Zivohlava et Moreau sont les représentants du comité à Formacom.

Emprunt. Rejet d'une demande de prêt. (5 contre, 4 pour, 2 abstentions).

L'Équipe. Précisions sur le transfert d'Hervé Lefèvre à *L'Équipe*.

Les Échos. Proposition de la direction sur les départs Recapp et les remplacements. Le secrétaire délégué rencontrera l'équipe cette semaine.

Commission de solidarité. Soirée projection luttes syndicales en Bolivie le 3/11 au CICP.

Comité syndical du 6 novembre

Présents : Moreau, Proust, Martinez, Lapeyre, Sançois, Lakel, Zivohlava.

Excusé : Rousseau.

Forum des métiers du livre. Le syndicat sera présent l'après-midi (mardi 7 novembre) à la mairie du XI^e.

Presse. Les rendez-vous dans les boîtes se succèdent cette semaine. La liste avalisée par la CPF3P (avec les oubliés) sera envoyée à tous les délégués d'équipe.

L'assemblée générale est reportée au 16 décembre 2006 (au vu de l'absence de textes pour *Cantonade* et de l'avancée des négociations en cours). Elle sera composée d'une assemblée extraordinaire sur l'orientation syndicale puis d'une ordinaire sur les affaires courantes. Elle commencera donc vraisemblablement plus tôt.

Le bouclage de *Cantonade* est donc reporté au 18 novembre. Tous les textes doivent être envoyés avant cette date.

Soirée projection. La soirée s'est bien déroulée même s'il n'y avait que peu de monde. Un compte-rendu sera publié dans *Cantonade*.

Correcteurs.com. Le comité syndical souhaite rencontrer l'équipe de correcteurs.com afin de discuter de ses objectifs, de son bilan et de ses perspectives. Pour cela, il est demandé à Denis Dutheil d'être présent au prochain comité. **Un état comptable et social précis est nécessaire.**

L'Argus. Le comité appelle à un rassemblement de soutien au camarade Lionel Rousseau le mercredi 8 novembre à 16 heures devant *L'Argus*, 1, place Boieldieu. Lionel Rousseau est menacé de licenciement et convoqué ce mercredi par la direction.

Comité syndical du 13 novembre

Présents : Lefèvre, Moreau, Martinez, Proust, Lapeyre, Guernalec.

Excusé : Rousseau.

L'Argus. CR rassemblement du mercredi 8 novembre devant *L'Argus* en soutien à Lionel Rousseau, délégué syndical, au moment où celui-ci était convoqué pour un entretien préalable de licenciement.

Comité syndical du 20 novembre

Présents : Guernalec, Lapeyre, Lefèvre, Martinez, Monthéard, Moreau, Proust, Sançois.

Excusé : Rousseau.

Démission de Xavier Monthéard.

Présentation du rapport d'activité.

Comité syndical du 27 novembre

Présents : Guernalec, Lapeyre, Lefèvre, Moreau, Proust, Sançois, Rousseau.

Nomination de Mikel Lapeyre au conseil d'administration de Formacom en remplacement de Xavier Monthéard.

L'éventualité d'un référé à l'encontre de D. Dufond, pour utilisation privée de la liste syndicale, blocage du site syndical et appropriation des noms de domaine, est débattue.

RAPPEL

Ont été nommés au conseil d'administration de Formacom : Guernalec, Le Hyaric, Lapeyre, Sançois, Zivohlava et Moreau.

Les choses pressent

LE SYNDICAT des correcteurs est confronté depuis un an à la question de savoir ce qu'il faut faire par rapport à l'initiative du Comité inter de constituer une union syndicale regroupant trois pôles : impression, distribution et édition. Dans cette perspective, la Chambre typo a pris l'initiative de créer un nouveau syndicat, Info'Com, dont la fonction serait de représenter ce pôle édition, auquel l'ensemble du prépresse de la presse parisienne est supposé adhérer.

Pendant des mois, les syndiqués n'ont été informés ni de cette initiative ni des positions de notre comité syndical. A l'initiative de quelques syndiqués, retraités pour l'essentiel, les choses ont un peu bougé, mais guère.

Nous sommes confrontés à l'alternative suivante :

- Le syndicat doit-il adhérer à ce « syndicat de l'édition » qui est proposé ; si oui, dans quelles conditions. Sur la proposition de notre direction syndicale, la dernière AG a décidé que le syndicat devait définir sa propre position avant de donner sa réponse à l'Inter, ce qui me paraît tout à fait illogique, puisqu'il s'agissait de définir notre position par rapport à une question dont personne au syndicat de connaissait les termes. C'était prendre les choses à l'envers. La démarche la plus évidente aurait été que, avant de prendre la moindre décision, les syndiqués soient informés de ce que nos camarades de l'ex-Chambre typo ont à proposer.

- Le syndicat des correcteurs n'adhère pas à cette initiative. Dans ce cas il s'agit de savoir ce que nous allons faire. En effet, l'idée principale qui se trouve derrière tout cela est de réorganiser le syndicalisme CGT dans la presse et dans l'ensemble de la communication, en vue de nous renforcer. Personne, je pense, ne nie la nécessité de nous renforcer. Donc, dans cette perspective, il s'agit de savoir ce que propose le Syndicat des correcteurs et comment il s'insère dans ce mouvement général de renforcement.

La dernière assemblée générale a décidé en faveur de la seconde option. Il serait intéressant de savoir, en conséquence, ce que propose notre direction syndicale. En effet, le choix de cette seconde option n'a d'intérêt que si nous sommes capables de faire des propositions dans ce sens. Il ne me semble pas que le comité syndical ait beaucoup avancé dans ce domaine.

L'objet du présent texte n'est pas de revenir sur ces deux options ni de faire un choix entre l'une et l'autre, mais de souligner un problème essentiel qui, s'il n'est pas résolu, rendra de toute façon ces deux options complètement caduques. En effet, dans l'un et l'autre cas, il s'agit

de discuter avec nos camarades de l'Inter de la place des correcteurs, soit au sein d'Info'Com, soit en dehors, mais *de toute façon* dans la perspective d'une action commune.

Lorsqu'on discute, lorsqu'on négocie, il faut avoir quelque chose dans sa manche, sinon cela ne sert à rien. Or, pour l'instant, quelle que soit l'option choisie, nous n'avons rien dans la manche.

J'ai suffisamment souligné que l'enjeu dans cette affaire, ce sont les emplois. La question est de savoir : les emplois pour qui ?

Il n'a échappé à personne qu'une évolution, déjà largement commencée, conduit tous les anciens ouvriers du Livre à passer au statut de journaliste. C'est un fait acquis. C'est précisément à ce niveau-là que notre direction syndicale devrait intervenir.

En effet, la pire des catastrophes serait que les correcteurs passent à la qualification de secrétaire de rédaction. Dans ce cas, le métier de correcteur disparaîtrait et les fonctions de correcteur seraient assumées indistinctement par tel ou tel secrétaire de rédaction. Dans les entreprises de presse périodique où il n'y a pas de rédacteur-réviseur, la correction est faite par les secrétaires de rédaction. Ce sera la même chose en presse parisienne. Cette éventualité-là convient tout à fait à nos camarades ex-typos car elle leur fournit des perspectives professionnelles, au détriment des correcteurs. Ils ne s'en cachent même pas, d'ailleurs, puisque l'idée a été clairement exprimée lors d'une récente réunion entre typos et correcteurs.

Le seul moyen d'éviter cette catastrophe est que les correcteurs deviennent rédacteurs-réviseurs. Il se trouve que cette qualification existe dans la convention collective des journalistes. Ce serait faire preuve de l'imbécillité la plus crasse que de ne pas nous battre pour cela.

En effet, si les correcteurs passent rédacteurs-réviseurs, le métier de correcteur se trouve de ce fait ancré dans les rédactions, et les tentatives genre « pousse-toi de là que je m'y mette » se trouvent de ce fait annulées. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de passerelles, mais elles ne pourront se faire que par une entente entre parties concernées, et après avoir fait une formation. Nous – c'est-à-dire les correcteurs en tant que correcteurs organisés – gardons un certain contrôle dans l'affaire. Rappelons que notre école forme 40 correcteurs par an et que les patrons de presse ont toujours affirmé la nécessité d'employer des correcteurs. Si, dans les nouvelles perspectives qui se dessinent, il s'agit plutôt de faire de la révision, ce qui est une tâche plus qualifiante, la question reste de savoir qui assumera cette tâche.

Si nous ne parvenons pas à régler cette affaire de qualification, les correcteurs se trouveront à court terme, que nous adhérons à Info'Com ou non, complètement marginalisés. Nous aurons la satisfaction d'avoir préservé un syndicat dans lequel il n'y aura plus ou presque plus de syndiqués, soit parce que les postes de correcteurs auront progressivement été occupés par des non-correcteurs, soit parce que les correcteurs de presse seront passés un par un dans d'autres structures syndicales parce que c'est là que les choses se décideront : Info'Com, SNJ, SNJ-CGT ou autres.

Notre direction syndicale a récemment participé à une réunion avec le SPP pour discuter de la question de la qualification de rédacteur-réviseur. Le plus invraisemblable de l'affaire est que cette réunion se passait sous l'égide de l'Inter, mais que seuls les typos accompagnaient les correcteurs. Evidemment, nous n'avons rien obtenu. C'est faire preuve là d'une naïveté incroyable. J'ignore pourquoi les rotativistes n'étaient pas là ; j'ignore même s'ils auraient soutenu les correcteurs. Je pense que oui. Mais dans ces conditions, **il ne fallait pas y aller**. Il est évident que soutenir la revendication des correcteurs sur cette question ne fait absolument pas partie des priorités de l'ex-Chambre typo.

Alors, comment faire ?

Il y a, à mon avis, deux possibilités.

- La plus naturelle est de poser le problème à l'Inter. C'est, apparemment, ce qu'a fait notre direction syndicale puisqu'il y a eu cette lamentable réunion avec le SPP que j'évoque plus haut. Mais à l'Inter il y a manière et manière de poser les problèmes. Les rotativistes, qui nous ont toujours soutenus jusqu'à présent, ne continueront de le faire que si nous sommes capables d'être fermes et clairs. Ils ne sont pas là pour formuler nos revendications à notre place. Ils ne nous aideront que si nous nous aidons nous-mêmes. Dans le cas qui nous concerne, il ne s'agit pas de faire des digressions interminables sur la « défense de la langue française » ou la « spécificité des correcteurs » – choses fort louables mais totalement hors sujet dans le cas qui nous intéresse – mais de poser le problème en termes syndicaux et de rapport de force.

Il s'agit donc de dire : soit l'Inter nous soutient sur cette question, et rapidement, parce que ça urge ; soit nous procédons autrement et dans ce cas on aura fait la démonstration qu'on peut se passer de l'Inter.

- Précisément, ce « procédons autrement » consiste tout bêtement en une procédure judiciaire.

Lorsque les typos sont passés au statut de journaliste, ils ont voulu créer une nouvelle qualification exprès pour eux. Le syndicat des journalistes Force ouvrière a fait un procès, qu'il a gagné, parce que cette qualification ne figurait pas dans la convention collective des journalistes, et que pour créer une nouvelle qualification il fallait l'accord de l'ensemble des signataires de cette convention.

Or, dans notre cas, nous avons *tous les atouts en main* puisque la qualification de rédacteur-réviseur figure dans la convention collective des journalistes. Jusqu'à présent, cette qualification ne s'appliquait qu'à la presse périodique, mais il n'est dit *nulle part* qu'elle ne peut pas l'être en presse quotidienne.

Tout cela, je l'ai dit et écrit de multiples fois, notamment lors de la dernière réunion du bureau des retraités, à

laquelle assistait notre direction syndicale.

L'acquisition de la qualification de rédacteur-réviseur ne permettra pas seulement de préserver l'emploi des correcteurs, le métier de correcteur et la spécificité des correcteurs en presse parisienne. Elle constitue un atout dans les discussions que nous pourrions avoir avec nos camarades des autres syndicats. Avec ça, nous avons quelque chose en main pour discuter. Sans ça, nous sommes complètement à poil.

Il faudrait que notre direction syndicale comprenne que **les choses pressent**. Faute d'initiatives fermes et claires, les correcteurs vont « voter avec leurs pieds » et le syndicat sera devenu une coquille vide, les uns allant à Info'Com, les autres au SNJ-CGT, voire au SNJ tout court. Nous aurons alors la satisfaction d'avoir préservé un glorieux syndicat qui sera devenu un monument historique, mais un monument quasiment vide.

* * *

Un dernier mot pour conclure, sur une question qui ne s'inscrit pas dans le débat « adhérer ou ne pas adhérer à Info'Com » mais qui peut avoir des incidences importantes sur la confiance que les syndiqués portent à notre direction syndicale. Il est arrivé que notre syndicat traverse des périodes de crise en matière d'emploi. Ces périodes de crise ont des répercussions évidentes sur la charge de travail des correcteurs de la permanence. Ces camarades peuvent parfaitement comprendre une telle situation, et même l'accepter si les choses se font dans la transparence et dans l'équité. C'est déjà arrivé. Dans ce cas, il est inévitable que des listes de « rouleurs » soient faites. Jusqu'à présent elles n'étaient pas confidentielles et la place de chacun dans ces listes était faite en tenant compte de critères **fixes** et acceptés. Qu'une telle liste soit confidentielle est inacceptable. L'argument selon lequel la publication de cette liste créerait des antagonismes entre « rouleurs » ne tient pas. C'est le contraire qui est vrai. C'est sa confidentialité qui crée des antagonismes. La confidentialité d'une telle liste accrédite l'idée que le comité syndical a des choses à cacher.

Par ailleurs, il me paraît évident que dans le contexte actuel tous les « rouleurs » ne pourront avoir un avenir en presse. Ça aussi, c'est déjà arrivé, et nous l'avons fait savoir à ces camarades. Si sur une liste de 50 camarades seuls 15 ont un avenir (chiffres pris au hasard), il est nécessaire de savoir qui ils sont et sur quels critères ils sont désignés. (Je suis d'ailleurs convaincu que sur ces quinze-là, beaucoup savent qu'ils figurent sur cette liste...) Quant aux 35 autres, il y en a sans doute pas mal qui « roulent » depuis des années. Il me paraît inadmissible que des dispositions ne soient pas négociées avec le SPP en leur faveur, notamment en termes d'indemnisation et de reconversion. Mais il est évident que si leurs noms ne sont pas connus, on ne peut rien négocier pour eux.

Tout cela ne contribue sans doute pas à créer un climat de confiance entre les syndiqués et le comité syndical. Nous avons pu observer de tristes manifestations de cette absence de confiance lors de la dernière assemblée générale. Dans le contexte actuel, c'est bien la dernière chose dont notre syndicat a besoin.

René BERTHIER

2 octobre 2006

La petite frappe du voisinage

NOUS TRAVERSONS de bien mauvais jours, mais nous pouvons mesurer en même temps combien notre profession a la vie dure. Car nous ne sommes liés à aucune technologie, à aucune branche d'activité, à aucun statut. Nous travaillons dans les rédactions, dans les maisons d'édition, dans les imprimeries ou chez les photocompositeurs, dans les boîtes de pub, etc. Et cet aspect polymorphe de notre profession justifie pleinement le choix de notre petit syndicat de rester un syndicat de métier. S'il est vrai que nous sommes affectés par les plans sociaux qui frappent la presse quotidienne parisienne, notre profession n'y est aucunement remise en question : simplement, de même que nous avons profité de la puissance syndicale temporaire des ouvriers du Livre, de même nous subissons le contrecoup de leur déclin. Rien aujourd'hui ne pourrait donc justifier que notre syndicat disparaisse.

La puissante Chambre syndicale typographique parisienne (qui se métamorphose en ce moment en un machin ultramoderne dénommé Info'Com) a, elle, connu des jours de franche prospérité, mais découvre aujourd'hui qu'elle était bâtie sur des bases beaucoup plus fragiles : un appareil de production historiquement et techniquement identifiable (Paris, labeur, labeur presse, plomb, photocomposition) et appelé à disparaître.

Les dirigeants de cette organisation et de syndicats « frères » s'en émeuvent depuis pas mal d'années, et ils n'ont pas ménagé leur énergie pour imaginer des moyens de survie. L'un de ces moyens, dont on a beaucoup parlé, a été que les syndicats de la presse parisienne se suppriment au profit d'une seule entité dirigée par les dirigeants des syndicats autodissous. Un important matériel idéologique fut exhumé à cet effet. Mais les syndicats dont l'existence n'était pas en danger immédiat (les rotativistes et les correcteurs) n'étaient évidemment pas d'accord ! C'est ainsi qu'un contentieux s'est installé entre ces deux partis au sein du comité intersyndical. Les choses commencèrent à traîner en longueur, jusqu'au jour où le président des patrons de presse a eu un gros mouvement d'humeur. Il a publié une déclaration dressant un tableau très sombre de la situation en disant que, puisque tout allait si mal, lui et son journal, *le Figaro*, se retiraient du syndicat patronal. Ce communiqué ne visait pas explicitement les salariés, mais

en moins de quarante-huit heures il n'y eut plus un pékin dans notre Landerneau pour douter qu'un nouveau plan social allait être mis en place et qu'il fallait négocier sans attendre.

Les secrétaires furent reçus par le président du SPP, qui confirma que, oui, en effet, il fallait de nouveau supprimer des postes, et les pourparlers commencèrent avec des directions qui ne s'y étaient pas vraiment préparées.

Les choses se sont donc passées comme on sait, et *le Figaro* resta membre du SPP. Mais je ne sais pas qu'un seul syndicat ait fait le plus strict minimum pour faire croire qu'il s'opposait à ce plan de licenciement. Les dirigeants de la Chambre typo, d'ailleurs, sachant que la profession qu'ils représentaient était condamnée à plus ou moins brève échéance, n'avaient pas vraiment intérêt à le prendre trop mal. Au contraire, ils étaient préparés (comme ils le disent eux-mêmes), et, après avoir adhéré à la convention collective des journalistes, ont sorti de leur chapeau leur supernéosyndicat. Cadres, employés, ouvriers, journalistes, tout le monde est convié à la fête.

Mais à la Filpac, des syndicats représentent déjà une grande partie des travailleurs des catégories convoitées, syndicats avec lesquels nous entretenons des relations de bon voisinage et avec lesquels nous sommes régulièrement amenés à collaborer. Je pense à l'UFICT-LC, bien sûr, au côté de laquelle nous avons pris part aux négociations de la nouvelle annexe IV de la convention collective de l'édition. Je pense aussi au SNJ-CGT.

Les choses sont donc claires : s'il veut s'imposer, Info'Com devra nécessairement chercher à tuer (sans forcément y réussir) ces syndicats existants. Pour les motifs douteux que l'on sait et avec les procédés que l'on imagine. On peut donc sans attendre considérer Info'Com en ennemi.

Gilles Gomet *

* Gilles Gomet a été notre délégué à l'édition pendant plusieurs années. Il anime toujours la commission de l'édition.

Syndicat CGT des correcteurs

Un camarade en procédure de licenciement

Lionel Rousseau travaille à *l'Argus* depuis neuf ans. Depuis huit ans, il est délégué syndical CGT.

Il a également assumé d'autres mandats pour défendre les intérêts des salariés de son entreprise : délégué du personnel, élu au comité d'entreprise, représentant syndical au comité d'entreprise, élu puis secrétaire du CHSCT, il est aussi élu à la MNPLC (entreprise et secteur).

Il est conseiller du salarié depuis 2003, et a été élu membre du comité syndical du Syndicat des correcteurs à plusieurs reprises.

Il a reçu deux avertissements en quelques semaines. La troisième étape est une convocation à un entretien préalable au licenciement (ce qui fera la cinquième tentative depuis son embauche), le 8 novembre 2006 à 16 heures.

Quel sont les motifs avancés par la direction de *l'Argus* ?

1- Ses positions fermes sont considérées comme « insidieuses et vexatoires » envers un délégué syndical du SNJ.

2- D'une manière générale, on lui reproche toutes ses activités syndicales, qui sont considérées comme autant d'absences ou de retards.

Derrière ces prétextes se cache la volonté de la direction de *l'Argus* d'évincer la CGT de l'entreprise. Volonté soutenue par des délégués de la CFDT qui ont fait circuler une pétition demandant le retrait du mandat syndical de Lionel Rousseau qu'ils n'ont même pas osé signer personnellement. L'Inspection du travail a déjà à deux reprises constaté la discrimination dont était victime la CGT.

La direction de *l'Argus* pourrait enfin, après le départ de notre délégué syndical, asseoir autour d'une table les autres délégués syndicaux et leur faire signer un accord préélectoral concernant l'entreprise, accord que le délégué CGT refuse de signer puisqu'il revient à soustraire de l'unité économique et sociale la holding gérant l'entreprise éditrice, ce qui irait à l'encontre de l'intérêt des salariés.

Le tribunal d'instance, saisi par la direction, a refusé, en juin, ce tour de passe-passe, mais la direction s'entête dans ses manœuvres capitalistiques douteuses, se pourvoit en cassation, et cherche à contourner le problème en éliminant la voix de la CGT.

Cette procédure de licenciement est un déni du dialogue social et du Code du travail, jusqu'à présent de droit dans ce pays.

Il règne désormais dans cette entreprise une ambiance où seule la délation semble récompensée. Toute opposition, tout semblant de contestation sont susceptibles d'aboutir à une « démission », à un licenciement ou, au mieux, à une rupture négociée du contrat de travail.

En quelques années, les procédures aux prud'hommes doivent atteindre la vingtaine, si ce n'est plus. La négociation sociale y est peu à peu remplacée par la soumission sociale.

Les correcteurs CGT expriment leur solidarité avec leur camarade Lionel Rousseau et appellent à un rassemblement le mercredi 8 novembre à 16 heures devant *l'Argus*, 1, place Boieldieu, 75002 Paris.

Nous appelons les salariés des entreprises de presse à se mobiliser pour défendre les droits de notre camarade Lionel Rousseau et, à travers lui, **le droit à l'expression de la CGT dans les entreprises et, plus simplement, CELUI DES SALARIÉS À ÊTRE SYNDIQUÉS.**

Paris, le 6 novembre 2006,
Le comité syndical

**Un des mails de soutien à L. Rousseau, daté du 8 novembre 2006,
adressé à Mme Breton, PDG de l'Argus.**

Madame,

Je viens d'apprendre que vous avez convoqué, pour cet après-midi, un de vos salariés, Monsieur Lionel Rousseau, à un entretien dans le cadre d'une procédure de licenciement.

Il ne fait aucun doute que votre attitude à son encontre relève purement et simplement du harcèlement en raison des différents mandats syndicaux qu'il détient et de l'activité syndicale qu'il mène tant dans votre entreprise qu'au dehors de cette dernière.

Aussi, me permettrai-je de vous rappeler qu'en ce moment il est beaucoup question de dialogue social (voir l'intervention du président de la République au Conseil économique et social, notamment) et qu'en conséquence, il serait beaucoup plus judicieux de construire un dialogue serein avec Monsieur Lionel Rousseau plutôt que de prendre sur votre temps – qui doit être précieux – pour mener la répression contre lui et, par ricochet, son organisation syndicale.

Ultime remarque : si Monsieur Lionel Rousseau – comme beaucoup d'autres salariés – est syndiqué, s'il remplit – comme beaucoup d'autres délégués – ses mandats syndicaux, c'est par ce que le législateur a jugé que c'était nécessaire et utile pour la Société. Aussi, si vous voulez contester les droits de notre camarade sur ces deux points, mieux vaut alors vous adresser directement au législateur pour qu'il les lui supprime plutôt que de vous en prendre à lui. En attendant, vous ne pouvez que vous en tenir aux dispositions prévues par la loi.

Salutations distinguées.

M. P., retraité de la Chambre typographique.

Les Pacifiants

Régis Schleicher

Roman

édite

Léoncel, un ouvrier ébéniste, est l'un de ces millions de poilus qui ont été précipités dans un enfer de boue, de sang et d'acier. Mais ce soldat a une amie qui l'attend, des amis... Alors, mourir pour quoi, pour qui ? Léoncel et ses compagnons d'infortune vont tenter et réussir l'impensable : la grande fraternisation avec ceux d'en face ! Et le roman devient une formidable utopie historique, mais aussi une tragédie... Car les autorités ne pardonneront pas à Léoncel d'avoir arrêté leur guerre... Cette guerre ne dit pas son nom, mais le lecteur reconnaîtra la « grande », celle de 14-18. Ces hommes sont bien ceux qu'on a fait massacrer sur la Somme ou à Verdun, alors qu'ils ne rêvaient qu'à la douceur de leur femme, à l'odeur de l'établi... Mais si le rêve se faisait réalité ? Si les combattants, las de s'entretuer pour les profits d'une minorité de crapules dorées, mettaient crosse en l'air et décrétaient la paix perpétuelle ? Tel est le cadre de ce roman dont le héros ira jusqu'au bout de ses idées, jusqu'au bout de l'utopie, pour donner naissance, au sens propre comme au figuré, à un homme nouveau dans un décor agreste de recommencement du monde... Ce roman d'une grande beauté symbolique est aussi un documentaire rétrospectif sur l'époque héroïque des luttes ouvrières et sur l'ancien monde du travail, que l'auteur évoque avec une précision méticuleuse et chaleureuse. C'est enfin la bouleversante histoire d'un homme et d'une femme qui jouent leur vie pour que le grain ne meure pas : le roman s'achève sur une épiphanie dont la splendeur « pacifiante » et solaire évoque les images d'un Virgile ou d'un Giono.

Régis Schleicher paye depuis 22 ans dans les geôles de la République son engagement révolutionnaire et antifasciste. *Les Pacifiants* est son premier roman.

En Bolivie, le gouvernement du mouvement indigène paysan

Le 3 novembre, la commission relations internationales a organisé une soirée d'information sur la Bolivie autour du documentaire *Hortos Evos aquí hay (De nombreux Evo)*, de Manuel Ruiz Montealegre et Hector Ulloque Franco. Ce documentaire a reçu le premier prix de sa catégorie au Festival de Biarritz de cinéma et cultures d'Amérique latine en septembre 2006.

POUR LA PREMIÈRE FOIS dans l'histoire de la Bolivie, un Indien a été élu président de la République, le 18 décembre 2005. Evo Morales Ayma a été soutenu par les 36 communautés indiennes, les mouvements sociaux, les intellectuels et une part importante de la population qui lui ont permis d'obtenir 53,7 % des suffrages. Les cocaleros du tropique de Cochabamba, plus connu sous le nom de Chapare, ont joué un rôle fondamental dans ce processus

À partir de la défense de la feuille de coca, plante sacrée, les cocaleros du Chapare ont mis en place une solide organisation syndicale, le Mouvement vers le socialisme (MAS), dont Evo Morales est issu. Depuis la création en 1995 de leur propre parti, l'IPSP (Instrument politique pour la souveraineté des peuples), les cocaleros ont participé activement à la politique nationale portant les valeurs de la culture traditionnelle indienne et leurs revendications au premier plan de la société bolivienne.

Le documentaire a été tourné pendant l'élection présidentielle de décembre 2005. Montrant des sujets tels que la signification de la feuille de coca en termes symboliques et culturels, la lutte pour la défense de la feuille de coca, l'organisation traditionnelle indienne, la place des femmes dans la lutte et la participation politique en Bolivie, ce documentaire présente un portrait complet du MAS.

Pendant les années quatre-vingt, les différents gouvernements de la Bolivie ont cassé le secteur minier, très organisé du point de vue syndical et souvent un exemple de lutte en Amérique du Sud, depuis les années quarante. Les mines de l'Altiplano, nationalisées depuis la révolution de 1952, furent en grande partie fermées. Parmi celles qui restèrent,

certaines furent dénationalisées et cédées à des coopératives ouvrières. Beaucoup de mineurs migrèrent vers la ville d'El Alto, banlieue d'un million d'habitants qui surplombe La Paz à plus de 4 000 mètres d'altitude. D'autres allèrent s'installer dans une zone intermédiaire de la cordillère située à 2 000 mètres d'altitude, le tropique de Cochabamba, et devinrent cultivateurs de coca, mais, chose imprévue par ceux qui pensaient avoir cassé ce fort contre-pouvoir ouvrier, ils importèrent avec eux leurs structures syndicales et poli-

tiques. Cette zone, le Chapare, allait devenir un des foyers qui renversa la classe dirigeante quinze ans plus tard.

Durant ces dernières semaines, dramatiquement, le secteur minier occupe le devant de la scène. En effet, il est structuré en deux parties, l'une regroupant les mines appartenant au secteur étatique, l'autre celles résultant de la dénationalisation et ayant évolué de la coopérative ouvrière de survie vers un secteur capitaliste sauvage.

Les mineurs du secteur privé attaquent les entreprises minières du secteur étatique. Des milliers de mineurs s'affrontent tragiquement à coups d'explosifs et de fusils à Huanuni. Ces affrontements feront 16 morts et 61 blessés.

Le gouvernement d'Evo Morales est confronté à une très importante crise, sur fond d'augmentation du cours mondial de l'étain. Et il voit dans ce conflit fratricide se profiler les projets de pillage des richesses de la Bolivie et l'influence des forces états-uniennes.

Commission Relations internationales



Que vive Oaxaca !



IL EXISTE AUJOURD'HUI, dans un monde dominé par la lâcheté, la résignation et la servitude volontaire, une ville et une région résolues de résister à un gouvernement local et mondial qui ne connaît d'autres lois que celles de la corruption et du profit.

Depuis plusieurs mois, la population d'Oaxaca refuse les diktats d'une administration corrompue, qui n'hésite pas à tuer les opposants à sa politique de malversation. Le mouvement n'a cessé de se développer et a donné naissance à une assemblée populaire, encore noyauté par la vieille politique clientéliste, mais qui s'oriente de plus en plus vers un refus de tout pouvoir et vers une priorité : améliorer la vie quotidienne des enfants, des femmes et des hommes.

J'appelle à se manifester en faveur d'Oaxaca celles et ceux qui n'ont d'autre force que leur volonté de vivre, car c'est de là que vient aujourd'hui la seule pensée qui ne soit pas à la botte des commanditaires du marché planétaire. Je les appelle à défendre par tous les moyens de leur inventivité la libre Commune d'Oaxaca afin qu'en son assemblée populaire se développent la démocratie directe et la pratique autogestionnaire que les barricadiers, la population urbaine et les communautés paysannes indigènes sont en train de consolider.

Je les appelle à alerter toutes les forces vives, qui peu à peu s'éveillent pour sortir des millions d'êtres humains du cauchemar que fait peser sur eux le totalitarisme économique. Il faut empêcher que le gouverneur Ulises Ruiz et ses tueurs, soutenus par Fecal (Felipe Calderon), le nouveau président du Mexique, n'écrasent l'expérience d'autonomie régionale – urbaine et paysanne – qui s'esquisse dans la lignée de la Commune de Paris et des collectivités andalouses, aragonaises et catalanes des années 1936-1938.

Ce qui se passe à Oaxaca est un espoir pour tous ceux qui désespèrent d'accéder à une existence, digne de ce

nom, sous le joug du capitalisme financier réduisant la vie et l'environnement à une marchandise.

Souvenons-nous ! C'est une prise de conscience mondiale qui a aidé le mouvement zapatiste encore fragile à échapper à la répression du gouvernement et de son armée, en janvier 1994 et en février 1995.

Ce que les zapatistes ont réussi pour les communautés paysannes indigènes du Chiapas, la population d'Oaxaca est en train de le tenter en milieu urbain. L'enjeu est considérable. Faisons en sorte que se conforte la chance d'instaurer la Commune d'Oaxaca, car cette chance est la nôtre, celle de l'émancipation existentielle et sociale qui nous tient à cœur.

En toute autonomie individuelle,

Raoul Vaneigem,

le 28 novembre 2006



CALENDRIER FORMATIONS FORMACOM 2007

Lecteur-correcteur. Du 8 mars au 14 septembre 2007.

Rédacteur-réviseur-éditeur. Du 28 mars au 22 juin 2007 (dont trois semaines en entreprise).

Perfectionnement informatique. Du 25 septembre au 31 octobre 2007.

Secrétariat de rédaction en milieu informatisé. Du 17 octobre 2007 au 4 février 2008 (dont trois semaines en entreprise).

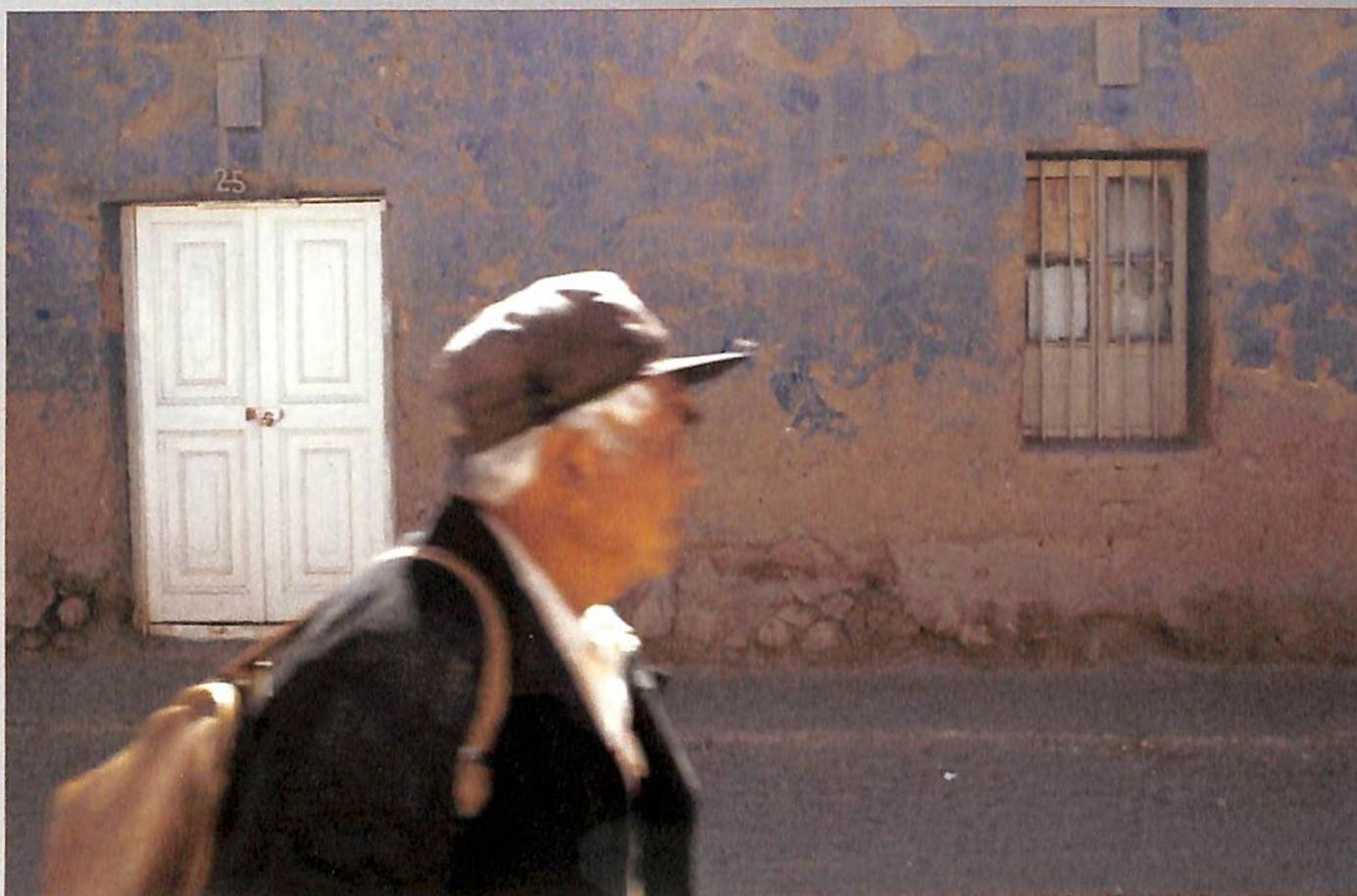
Perfectionnement réécriture et correction. Du 12 novembre au 14 décembre 2007.

Perfectionnement Word. Du 8 janvier au 26 janvier 2008.

InDesign. Du 29 janvier au 16 février 2008.

Formacom : 19, rue d'Estienne-d'Orves – 93500 Pantin

Téléphone : 01 56 96 07 20 – Télécopie : 01 56 96 07 21 – Courriel : secretariat@formacom.net



Directeur de publication : Éric Moreau.

Impression : SENPQ.

Photos tirées de : Y. Le Bot (dir.), *Indiens. Chiapas, Mexico, Californie*, Harmonia Mundi, 2002. S. Ragot, *Mayas. Guatemala, les oubliés de l'histoire*, Autrement, 2002. S. Meiselas, *Nicaragua 1978-1979*, Herscher, 1980. *Le Mexique de Juan Rulfo*, Éd. Place des Victoires, 2001. T. Modotti, *La Renaissance du Mexique*, J.-M. Place, 2000.
Les photos de couverture sont du camarade Martin Barzilai.

Merci à lui.





Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction **CGT-Filpac**
 Directeur-gérant : Eric Moreau - ISSN 1148-2583
 Commission paritaire en cours
 Bourse du travail - 3, rue du Château-d'Eau - 75010 Paris
 Téléphone : 01 42 08 02 28 - Télécopie : 01 42 08 03 90
 Courriel : syndicat-cgt@correcteurs.org - Site Internet : <http://www.correcteurs.org>

Journal officiel

Réglettes : 01 40 58 77 25
 Equipiers : 01 40 58 75 43

Le Monde

Réglettes : 01 42 17 38 29
 Equipiers : 01 42 17 28 83
 Fax : 01 42 17 21 24

L'Equipe :

01 40 93 24 58
 01 40 93 25 47

Les Echos :

01 49 53 72 45

Le Figaro :

01 57 08 51 36

Paris Turf :

01 40 01 82 26

L'Humanité :

01 49 22 74 23

France Soir :

01 53 56 88 22

Le Parisien :

01 40 10 31 13

La Tribune :

01 44 82 16 83
 01 40 13 13 01

Investir :

01 44 88 49 28

Formacom :

01 56 96 07 20